

PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

CONVENTION

PROTOCOLE DE PREFIGURATION DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN COFINANCES PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU

Table des matières

SIGNATAIRES	6
PREAMBULE.....	7
ARTICLE 1 : Les quartiers d'intervention du NPNRU	11
ARTICLE 2 : Les objectifs poursuivis dans les quartiers du NPNRU	12
2.1. Orientations stratégiques du contrat de ville.....	12
2.2. Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain	13
ARTICLE 3 : Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration	29
ARTICLE 4 : Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration	29
4.1 METROPOLE ROUEN NORMANDIE.....	30
4.2. Les Arts et Les Fleurs-Feugrais – CLEON / SAINT AUBIN LES ELBEUF.....	34
4.3. La Piscine – PETIT QUEVILLY	36
4.4. Les Hauts de Rouen – ROUEN / BIHOREL.....	37
4.5. Plateau – CANTELEU	44
4.6. Parc du Robec – DARNETAL.....	44
4.7. Centre-Ville – ELBEUF-SUR-SEINE.....	45
4.8. Bel-Air – OISSEL	45
4.9. Grammont – ROUEN.....	47
4.10. Château Blanc – SAINT ETIENNE-DU-ROUVRAY	48
ARTICLE 5 : Opérations faisant l'objet d'une demande d'autorisation anticipée de démarrage	51
ARTICLE 6 : Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain	53
6.1 La mobilisation citoyenne dans le Contrat de Ville	53
6.2 Actions d'ingénierie pour Cléon et Saint Aubin lès Elbeuf	54
6.3 Actions d'ingénierie pour Petit-Quevilly	55
6.4 Actions d'ingénierie pour Rouen.....	55
6.5 Actions d'ingénierie à Darnétal	56
6.6 Actions d'ingénierie à Elbeuf.....	56
6.7 Actions d'ingénierie à Oissel.....	57
6.8 Actions d'ingénierie à Saint Etienne du Rouvray	57
ARTICLE 7 : Articulation avec la convention intercommunale prévue à l'article 8 de la loi du 21 février 2014	57

ARTICLE 8 : Gouvernance et conduite de projet	59
8.1. Gouvernance	59
8.1.1 Le pilotage stratégique du Contrat de Ville et du NPNRU.....	59
8.1.2 Le pilotage technique du Contrat de Ville et du Protocole de préfiguration.....	60
8.2. Conduite de projet	60
8.2.1. Organisation générale des équipes	61
8.2.2. Les postes financés pour la mise en œuvre du Protocole.....	62
8.2.2.1 Missions d'ingénierie pour la Métropole Rouen Normandie.....	62
8.2.2.2. Missions d'ingénierie pour les villes de Cléon et Saint Aubin-lès-Elbeuf.....	63
8.2.2.3. Missions d'ingénierie pour la ville de Petit-Quevilly	63
8.2.2.4. Missions d'ingénierie pour la ville de Rouen.....	63
8.2.2.5. Missions d'ingénierie pour la ville de Canteleu.....	64
8.2.2.6. Missions d'ingénierie pour la ville de Darnétal	64
8.2.2.7. Missions d'ingénierie pour la ville d'Elbeuf.....	64
8.2.2.8. Missions d'ingénierie pour la ville de Oissel	65
8.2.2.9. Missions d'ingénierie pour la ville de Saint Etienne du Rouvray	65
8.3. Association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés.....	66
ARTICLE 9 : Opérations financées au titre du programme de travail.....	66
9.1. Modalités de financement par l'Anru de la conduite du projet de renouvellement urbain .	66
9.2. Modalités de financement par l'Anru des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet et accompagnement des ménages, prévus dans le programme de travail	67
9.3. Modalités de financement par l'Anah des études et des expertises du programme de travail	69
9.4. Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail	70
9.5. Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires	72
Article 10 : Opérations d'investissement financées à titre exceptionnel dans le protocole de préfiguration.....	74
Article 11. Durée du protocole de préfiguration.....	74
Article 12. Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain - points de rendez-vous avec l'ANRU	75
Article 13. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration	75
13.1. Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement	75
13.2. Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole.....	75
13.3. Le financement des opérations contractualisées dans le protocole.....	75
13.4. Contrôle et audits	76

13.5. Conséquences du non-respect des engagements.....	76
13.6. Clause de renégociation du protocole	77
13.7. Traitement des litiges.....	77
13.8. Conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence.....	77
Signatures.....	78
Annexes	82
<i>ANNEXE 1 : Localisation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du Contrat de Ville.....</i>	<i>83</i>
<i>ANNEXE 2 : Les quartiers d'intervention du NPNRU : contexte et enjeux</i>	<i>84</i>
<i>ANNEXE 3 : Plans présentant les premières orientations stratégiques : les quartiers du NPNRU dans la stratégie métropolitaine</i>	<i>91</i>
<i>ANNEXE 4 : Description de la gouvernance et de la conduite de projet.....</i>	<i>94</i>
Le pilotage stratégique du Contrat de Ville et le lien avec le NPNRU	94
Pilotage opérationnel en phase Protocole : organigrammes des communes	95
<i>ANNEXE 5 : synthèse des études déjà réalisées.....</i>	<i>101</i>
<i>ANNEXE 6 : Tableau financier relatif au protocole de préfiguration.....</i>	<i>109</i>
<i>ANNEXE 7 : Planning de réalisation des actions du programme de travail</i>	<i>124</i>



Vu le Règlement Général de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur

Vu le Règlement Financier de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur

Vu le comité d'engagement de l'ANRU du 23 mai 2016

Vu la délibération du Conseil Métropolitain de la Métropole Rouen Normandie du 29 juin 2016

Vu la délibération du Conseil Municipal de ROUEN du 13 juin 2016

Vu la délibération du Conseil Municipal de BIHOREL du

Vu la délibération du Conseil Municipal de PETIT-QUEVILLY du 8 juin 2016

Vu la délibération du Conseil Municipal de CLEON du 30 juin 2016

Vu la délibération du Conseil Municipal de SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF du 30 juin 2016

Vu la délibération du Conseil Municipal de SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY du 23 juin 2016

Vu la délibération du Conseil Municipal d'ELBEUF-SUR-SEINE du.....

Vu la délibération du Conseil Municipal de DARNETAL du.....

Vu la délibération du Conseil Municipal de OISSEL du 23 juin 2016

Vu la délibération du Conseil Municipal de CANTELEU du.....

Vu la délibération du Conseil Départemental de Seine Maritime du.....

Vu la décision de l'EPARECA du.....

Vu l'accord des comités d'engagement compétents de la Caisse des Dépôts et Consignations

SIGNATAIRES

- **L'Etat, représenté par la Préfète du département**
- **L'ANRU, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, désignée ci-après « l'Anru »**
- **L'Anah, Agence Nationale de l'Habitat désignée ci-après « l'Anah »**
- **La Métropole Rouen Normandie, EPCI porteur de projet**
- **La commune de Rouen**
- **La commune de Bihorel**
- **La commune de Petit-Quevilly**
- **La commune de Cléon**
- **La commune de Saint Aubin-lès-Elbeuf**
- **La commune de Canteleu**
- **La commune de Darnétal**
- **La commune d'Elbeuf**
- **La commune de Oissel**
- **La commune de Saint Etienne-du-Rouvray**
- **La Caisse des Dépôts et Consignations**
- **L'EPARECA**
- **Le Département de la Seine-Maritime**

Ainsi que les Maîtres d'ouvrage des actions inscrites au programme de travail et/ou les principaux maîtres d'ouvrage pressentis des futures conventions de renouvellement urbain :

Les bailleurs sociaux :

- **Dialogue**
- **Le Foyer Stéphanois**
- **Habitat 76**
- **Immobilière Basse Seine**
- **Logéal**
- **Logiseine**
- **Logirep**
- **La SA d'HLM Plaine Normande**
- **Rouen Habitat**
- **La SA d'HLM de la Région d'Elbeuf**
- **Seine Habitat**
- **La SIEMOR**

PREAMBULE

Le présent protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain s'appuie sur le dossier examiné par le comité d'engagement du 23 mai 2016 et dont la composition est définie en annexe du règlement général de l'Anru.

Le contexte général

La Métropole Rouen Normandie, qui succède depuis le 1^{er} janvier 2015 à la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, compte 498 349 habitants et rassemble 71 communes (soit 40% de la population de la Seine-Maritime). Elle a traduit son ambition dans un **projet de territoire** vecteur de ses valeurs :

- Une Métropole énergétique, mobilisée pour son développement et l'innovation
- Une Métropole responsable, vis-à-vis de la société et de l'environnement
- Une Métropole capitale régionale, désirée et singulière, condition de son attractivité et de son rayonnement.

Bassin d'emploi de 750 000 habitants, le territoire se distingue par un secteur industriel important du fait de sa position clé sur l'axe de la Seine qui en fait une zone d'échange stratégique entre Paris et l'estuaire, une filière portuaire dynamique, et des perspectives de développement axées sur l'innovation.

Sur ce vaste territoire de 663 km² très contrasté du point de vue de sa géographie et de son développement urbain, les disparités résident aussi dans le profil socio-économique de la population. 14 communes comptent plus d 10 000 habitants et pèsent pour 68% de la population de la Métropole. La ville centre concentre 22% de la population métropolitaine et retrouve depuis quelques années une démographie positive, alors que le second pôle urbain, Elbeuf-sur-Seine, perd des habitants. Les dynamiques démographiques témoignent d'une logique de dispersion au profit des secteurs périurbains et ruraux.

La Métropole construit sa politique d'aménagement du territoire en croisant les approches Habitat, Déplacement, Environnement qui s'articulent autour de plusieurs documents de planification et de programmation :

Le Programme Local de l'Habitat adopté en juin 2012 et évalué à mi-parcours en 2015 fixe un objectif de production de 18 000 logements par ans autour de 4 orientations fortes :

- Promouvoir un développement équilibré,
- Améliorer l'attractivité globale du parc de logements,
- Favoriser les parcours résidentiels,
- Mieux répondre à l'ensemble des besoins.

Le contexte en matière d'habitat

Il est développé dans le rapport de présentation au chapitre I. B.

En synthèse, la structure du parc de logement est relativement équilibrée avec 50% de propriétaires et 25% de locataires HLM. Le marché de l'habitat a la caractéristique d'être globalement détendu.

Le développement géographique du logement neuf reste inégal sur le territoire : sur 2500 logements produits sur une année en moyenne, la part du logement social est, ces dernières années, de 48% alors que le PLH fixe un objectif de 30%. Le développement du logement social est plus accentué dans des secteurs déjà fortement pourvus et d'autres sont toujours en déficit. En tant que délégataire des aides à la pierre de l'Etat, la Métropole est vigilante à ce que les objectifs de production de logements sociaux sur son territoire soient respectés.

En parallèle, on observe une contraction de la promotion immobilière ces 3 dernières années même si l'année 2015 semble démontrer une légère amélioration.

Les enjeux sont forts en matière de rénovation du parc ancien alors que les transactions immobilières et des prix sont en baisse dans l'ancien

La vacance est en progression dans tous les segments du parc de logements et la Métropole suit ses évolutions de près afin d'orienter la production neuve et éviter des phénomènes de concurrence entre des opérations d'habitat.

Enfin, en termes de disponibilité foncière, le potentiel est encore important en régénération urbaine et un axe fort de la politique métropolitaine.

Les interventions sur le parc privé

Une des orientations majeures du Programme Local de l'Habitat porte sur l'amélioration de l'attractivité globale du parc de logements de la Métropole. Le parc privé ancien est concentré dans les centres-villes là où les phénomènes de dégradation des logements sont les plus importants.

Certaines communes mettent en place depuis les années 70 des dispositifs opérationnels visant à encourager la rénovation de ce parc. En partenariat avec l'Anah, Rouen a terminé sa 7^{ème} OPAH-RU en 2014 et Elbeuf va entamer le bilan de sa 6^{ème} OPAH-RU, qui s'achèvera en 2017. La Métropole Rouen Normandie a de son côté mis en place en 2012 une première OPAH-RU intercommunale sur un secteur caractérisé par son parc privé ancien. Elle a été suivie par un Programme d'intérêt général entre 2013 et 2015 élargissant le champ d'intervention à l'ensemble des 71 communes.

La problématique des copropriétés dégradées nécessite une surveillance des 33 600 logements en copropriété pour prévenir la formation de situations difficiles. Saint Etienne Du Rouvray a conduit en 2000 une OPAH copropriété sur le quartier du Château Blanc, qui s'inscrit dans le projet de renouvellement urbain avec la démolition de deux immeubles, la reconstruction d'une nouvelle offre de logements et le traitement des espaces publics.

Les enjeux relatifs à la rénovation du parc privé sur la Métropole Rouen Normandie est détaillé dans la partie I. B. 6) du rapport de présentation.

Le Contrat de Ville de la Métropole Rouen Normandie

Le Contrat de Ville a été signé le 5 octobre 2015. Il constitue désormais le cadre unique de la mise en œuvre de la politique de la ville. Outil au service de la solidarité territoriale, il constitue le cadre opératoire à la fois unique et partagé entre une diversité d'intervenants pour la mise en place des actions visant à résorber les inégalités entre les quartiers prioritaires et les autres. Porté par la Métropole, le Contrat de Ville associe l'État, la Région Haute-Normandie, le Département de Seine Maritime, les communes disposant de quartiers prioritaires ou de territoires de veille, ainsi qu'une large communauté d'acteurs (Pôle emploi, Caisse d'Allocation Familiale, Agence Régionale de Santé...),

en vue de mobiliser prioritairement les financements de droit commun de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

La convention-cadre du Contrat de Ville détermine la stratégie globale déployée en faveur des quartiers prioritaires, et de projets par territoire. Elle articule les interventions autour de trois piliers : le cadre de vie et le renouvellement urbain, la cohésion sociale et le développement économique et l'emploi, auxquels a été ajouté un quatrième pilier relatif à la tranquillité publique.

1) Orientations du pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »

Le contrat de ville programme les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier. Il détaille les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population. Enfin, dans les territoires qui bénéficient du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), le contrat détermine les objectifs opérationnels de transformation du quartier et de mixité sociale.

2) Orientations du pilier « Cohésion sociale »

Le Contrat de Ville prévoit les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire. Ils assurent un investissement complémentaire des partenaires du Contrat de Ville dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice. Les orientations d'actions sont nombreuses : lutter contre le décrochage scolaire ; encourager le développement d'une culture d'égalité et de la non-discrimination ; faciliter l'accès aux soins notamment pour les personnes en situation de précarité, favoriser l'accès des habitants aux manifestations et événements culturels...

3) Orientations du pilier « Développement de l'activité économique et de l'emploi »

Le Contrat de Ville intègre des mesures pour encourager la création et le développement des entreprises, soutenir le commerce de proximité et l'artisanat. Il assure par ailleurs une présence de Pôle emploi et des missions locales dans chaque territoire prioritaire, la mobilisation d'au moins 20 % des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes des quartiers, et le développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat.

4) Orientations du pilier « Tranquillité publique »

Le Contrat de Ville prévoit d'intégrer les enjeux de sécurité dans la conception et la gestion des aménagements urbains, d'améliorer le suivi des jeunes en risque de délinquance et d'optimiser le travail de réseau et de coordination entre les acteurs.

Cette approche thématique est complétée par trois principes qui guident l'organisation des projets inscrits dans le contrat de ville, à savoir : l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations, la jeunesse et le développement durable.

Les habitants sont directement associés à la démarche contractuelle. Un conseil citoyen, constitué d'un collège d'habitants et d'un collège d'acteurs locaux est également créé pour chaque quartier prioritaire. Il a pour vocation de permettre aux habitants des sites prioritaires de participer à la réflexion collective sur les atouts et faiblesses du territoire et permettre l'amélioration de la situation de leur quartier et de ses habitants. Le conseil-citoyen est également un lieu d'échanges entre habitants permettant de valoriser les initiatives engagées.

Articulation avec les documents de planification et de stratégie

Le PLH et le Contrat de Ville s'inscrivent dans les orientations d'autres documents de planification que sont :

Le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en octobre 2015 affiche cinq grandes orientations :

- Organiser le développement du territoire,
- Protéger et mettre en valeur les milieux naturels,
- Développer une offre en logements équilibrée et favorable à la mixité sociale,
- Favoriser un développement économique organisé et rechercher un meilleur équilibre entre emplois et logements,
- Assurer une cohérence entre urbanisation et transports en commun.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) a été approuvé en décembre 2014.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est en cours d'élaboration.

Le bilan du PRU 1

Dans le premier Programme National de Rénovation Urbaine, qui a démarré en 2004, 7 communes du territoire étaient concernées par des opérations de renouvellement urbain.

Les opérations de Canteleu, Elbeuf-Sur-Seine, Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray ont fait l'objet d'une convention avec l'ANRU (opérations du 1er cercle). Les opérations de Petit-Quevilly, Oissel et Sotteville-lès-Rouen ont bénéficié de financements de l'ANRU sans convention (OPI).

Ces opérations étaient pilotées par les communes. L'EPCI n'a été signataire que de la convention sur le projet urbain d'Elbeuf, en reprise des engagements financiers de l'ex Communauté d'agglomération d'Elbeuf Boucle de Seine (CAEBS).

Bilan quantitatif du 1^{er} programme de renouvellement urbain :

- démolition de 2 536 logements
- reconstruction de 2 337 logements (dont environ la moitié hors site)
- réhabilitation de 6 948 logements et la résidentialisation de 8 238 logements
- amélioration de la qualité de services de 2 225 logements.

59% des logements sociaux démolis ont été reconstruits dans les sites ANRU et 41% dans d'autres secteurs des communes concernées.

Les financements de ces projets sont quasiment engagés à 100% hormis quelques opérations de reconstruction et de résidentialisation. Le coût global des opérations s'élève à 707 M€ avec les participations financières suivantes :

- ANRU (150 M€ représentant 21% des subventions)
- Région (49M€),
- Département (31M€)
- Métropole (5M€), qui a contribué financièrement notamment aux reconstructions sur site et hors site dans le cadre de son règlement d'aides du Programme Local de l'Habitat ainsi que les fonds de concours pour le PRU d'Elbeuf.

Sur le plan qualitatif, l'image de ces quartiers s'est indubitablement améliorée, grâce à des opérations d'envergures qui ont permis de restructurer les quartiers, de rénover et de diversifier l'offre de logements, mais leur transformation n'est pas allée au bout : très monofonctionnels avec un profil socio-économique des ménages encore marqué par des ressources faibles qui les rendent captifs de leur logement. Les interventions sur l'espace public ont rendu le changement plus visible, mais doivent être complétées par une requalification des équipements. Enfin, les démarches de gestion urbaine de proximité ont permis de développer des pratiques de travail en commun entre les acteurs de terrain et se sont pérennisées.

Le bilan détaillé du 1^{er} PRU a été réalisé dans la partie II. D. du rapport de présentation. En outre, chaque commune qui a bénéficié du 1^{er} PRU en a tiré un bilan et cartographié les principales réalisations dans sa fiche par quartier.

ARTICLE 1 : Les quartiers d'intervention du NPNRU

A la suite de la définition de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, entérinée par le Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 et qui concerne 1 300 quartiers en France, le Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a proposé, le 15 décembre 2014, une liste des 200 **quartiers d'intérêt national** éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2024 (NPNRU).

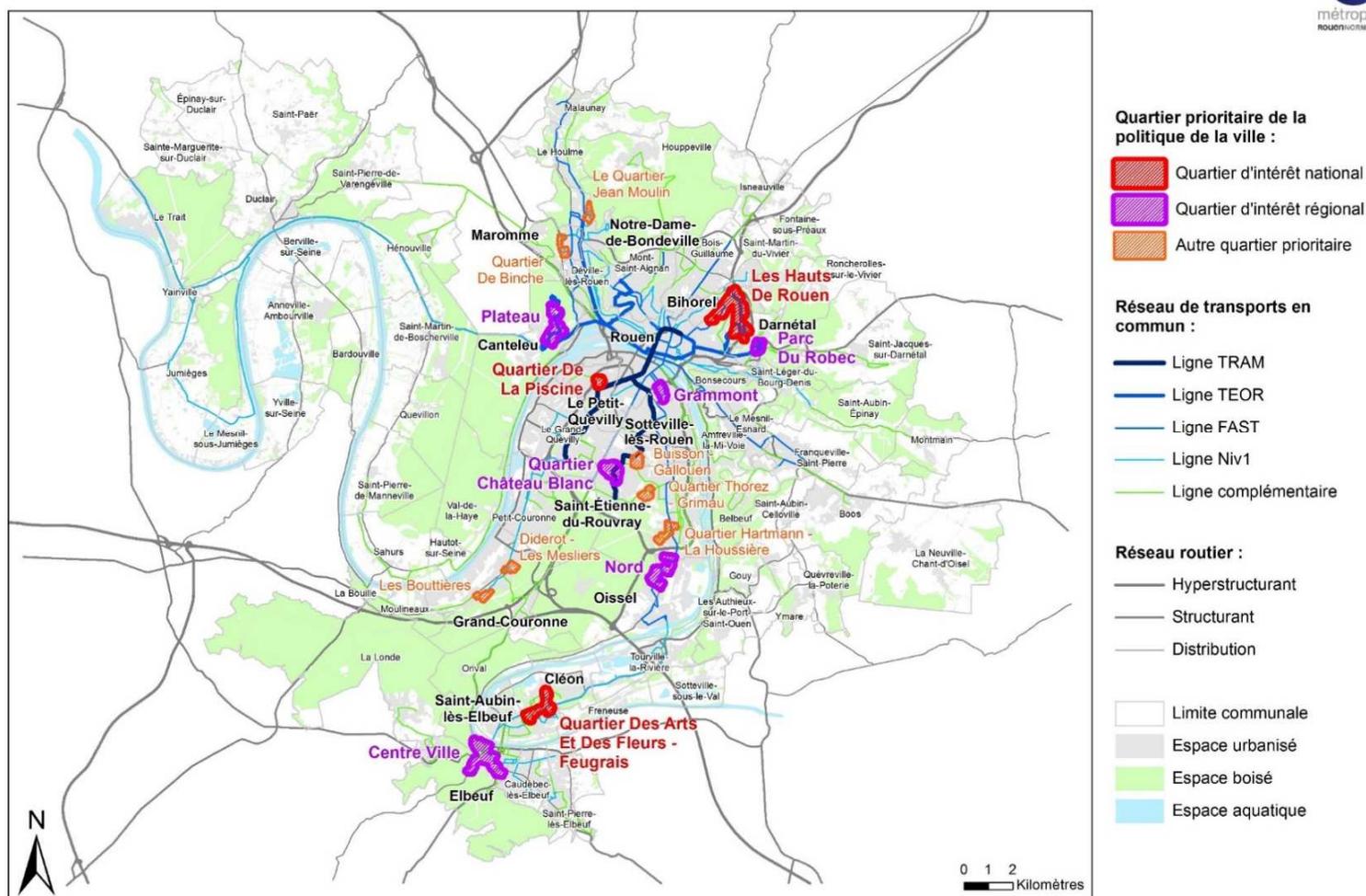
Sur la Métropole, conformément à l'arrêté du 29 avril 2015, trois quartiers sont éligibles :

- **Les Hauts de Rouen à Rouen,**
- **Les Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf,**
- **La Piscine à Petit-Quevilly.**

En outre, des **quartiers d'intérêt régional** sont également retenus par le Préfet de Région dans le cadre d'une réflexion avec les collectivités et validés par le Conseil d'Administration de l'ANRU du 21 avril 2015 :

- **Le Plateau à Canteleu,**
- **Le Parc du Robec à Darnétal,**
- **Le Centre-Ville à Elbeuf,**
- **Le quartier Saint Julien à Oissel**
- **Le quartier Grammont à Rouen,**
- **Le Château Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray.**

Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville



ARTICLE 2 : Les objectifs poursuivis dans les quartiers du NPNRU

2.1. Orientations stratégiques du contrat de ville

Le Nouveau Programme National de Renouveau urbain s'articule avec le volet « cadre de vie et renouvellement urbain » du Contrat de Ville mais est également étroitement lié aux trois autres piliers et notamment celui relatif au développement économique et à l'emploi.

Le contrat de Ville fixe le cadre dans lequel les projets urbains du NPNRU doivent s'inscrire :

- Elaborer et mettre en œuvre des projets de renouvellement urbain dans le cadre de projets intégrés (social, économique, environnemental, culturel) en cohérence avec les objectifs du contrat de ville ;
- Poursuivre la logique de réparation et identifier les perspectives de développement pour les quartiers avec une vision dynamique du devenir des quartiers à moyen/long terme ;
- Développer une réflexion sur la fonction du quartier dans la ville et sa participation aux stratégies de développement urbain durable de l'agglomération.

Les cinq orientations stratégiques du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » du Contrat de Ville portent sur des enjeux articulés avec les politiques métropolitaines :

- Maintenir et développer un habitat de qualité
- Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et permettre les parcours résidentiels
- Améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers et augmenter l'attractivité des quartiers
- Renforcer l'ouverture et la perméabilité des quartiers
- Améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble en impliquant l'ensemble des acteurs

En annexe, trois zooms présentent les interconnexions entre les quartiers en renouvellement urbain et les enjeux et projets métropolitains, qui les replacent au centre de la stratégie de développement de la Métropole.

L'articulation entre la stratégie de renouvellement urbain et le projet territorial de la Métropole est détaillé dans la partie III B. du rapport de présentation.

2.2. Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain

Les projets de renouvellement urbain situés sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie ont tous pour ambition à 10-15 ans de réussir l'intégration des quartiers à leur environnement en termes urbain, fonctionnel, économique et social et dans la stratégie urbaine métropolitaine.

Pour réussir et pérenniser cette mutation qui doit conduire ces quartiers à participer au développement équilibré du territoire communal et de l'espace métropolitain, les projets de renouvellement urbain présentent des objectifs ambitieux de requalification et de mixité déclinés en axes d'actions stratégiques, cohérents avec le projet territorial intégré et les objectifs stratégiques du Contrat de Ville.

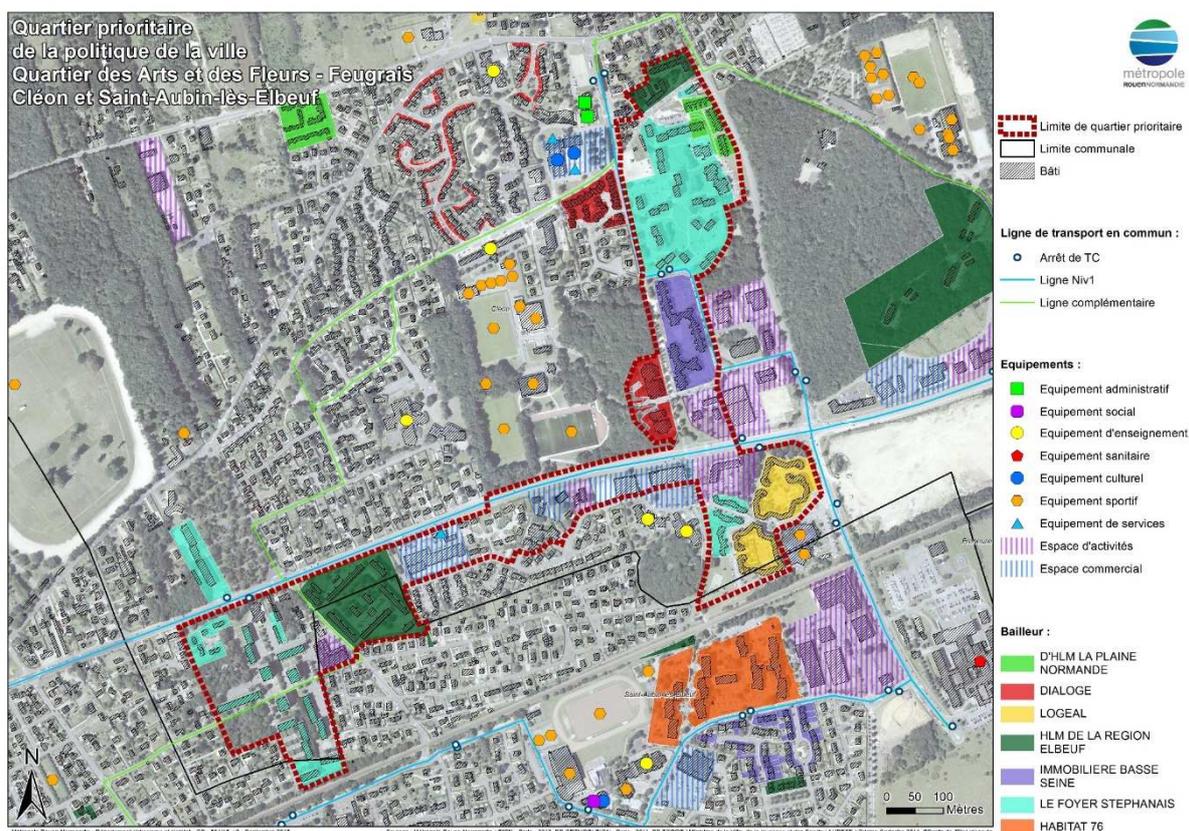
Ces éléments sont détaillés dans la partie III. paragraphes B et C. du rapport de présentation.

Les quartiers d'intérêt national

2.2.1. CLEON / SAINT AUBIN LES ELBEUF - Les Arts et Les Fleurs-Feugrais

Le quartier des Arts et des Fleurs-Feugrais est situé en périphérie du pôle urbain d'Elbeuf en déprise démographique, expliquant une forte vacance résidentielle. Le potentiel endogène du quartier est important au regard de sa diversité fonctionnelle : équipement sociaux, culturels, Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers Val de Reuil (CHI) et des secteurs résidentiels et des zones d'activités ou commerciales.

L'objectif est d'affirmer la vocation du quartier en un centre urbain attractif jouissant d'un patrimoine paysager de qualité et d'une mixité fonctionnelle (résidentiel services commerces) connectés aux secteurs d'activités à proximité et aux pôles d'emplois majeurs du secteur (Renault, Centre Commercial de Tourville, Centre hospitalier).



Les premières orientations opérationnelles sont :

- ▶ Améliorer les services aux habitants et créer de nouveaux espaces de vie : centres sociaux, écoles, centre de loisirs, commerces
- ▶ Restructurer le quartier par ilots
- ▶ Désenclaver et ouvrir les secteurs vers le centre-ville et les services
- ▶ Diversifier l'habitat et améliorer les logements
- ▶ Renforcer le potentiel économique le long de la RD7.

Pour guider l'élaboration du projet de renouvellement urbain, cinq objectifs ont été définis :

OBJECTIF n°1 : Renforcer le rayonnement des secteurs à l'échelle du QPV

- Valorisation des entrées de secteurs
- Mise en valeur des pôles d'attractivité (commerces et équipements)
- Désenclavement par l'ouverture du quartier sur la RD7 et son franchissement
- Développement des modes doux
- Positionnement des transports en commun au cœur du quartier

OBJECTIF n°2 : Améliorer la sécurité et la tranquillité publiques

- Sensibilisation, médiation et Gestion urbaine de proximité
- Résidentialisation du parc de logement

OBJECTIF n°3 : Affirmer l'attractivité des commerces de proximité et assurer leur pérennité

- Meilleure visibilité
- Amélioration de la desserte
- Amélioration de l'offre de stationnement
- Restructuration éventuelle
- Réhabilitation des équipements

OBJECTIF n°4 : Organiser le rayonnement de la vie culturelle, sociale, scolaire et associative

- Affirmer l'accessibilité aux équipements sociaux et culturels peu visibles
- Affirmer les équipements existants comme des éléments de la vie des secteurs
- Questionner la localisation géographique des équipements notamment sociaux et scolaires

OBJECTIF n°5 : Renforcer l'attractivité résidentielle des logements

- Réhabilitation du parc
- Amélioration thermique (isolation et mode de chauffage)
- Démolition et reconstruction pour diversifier l'habitat et les typologies

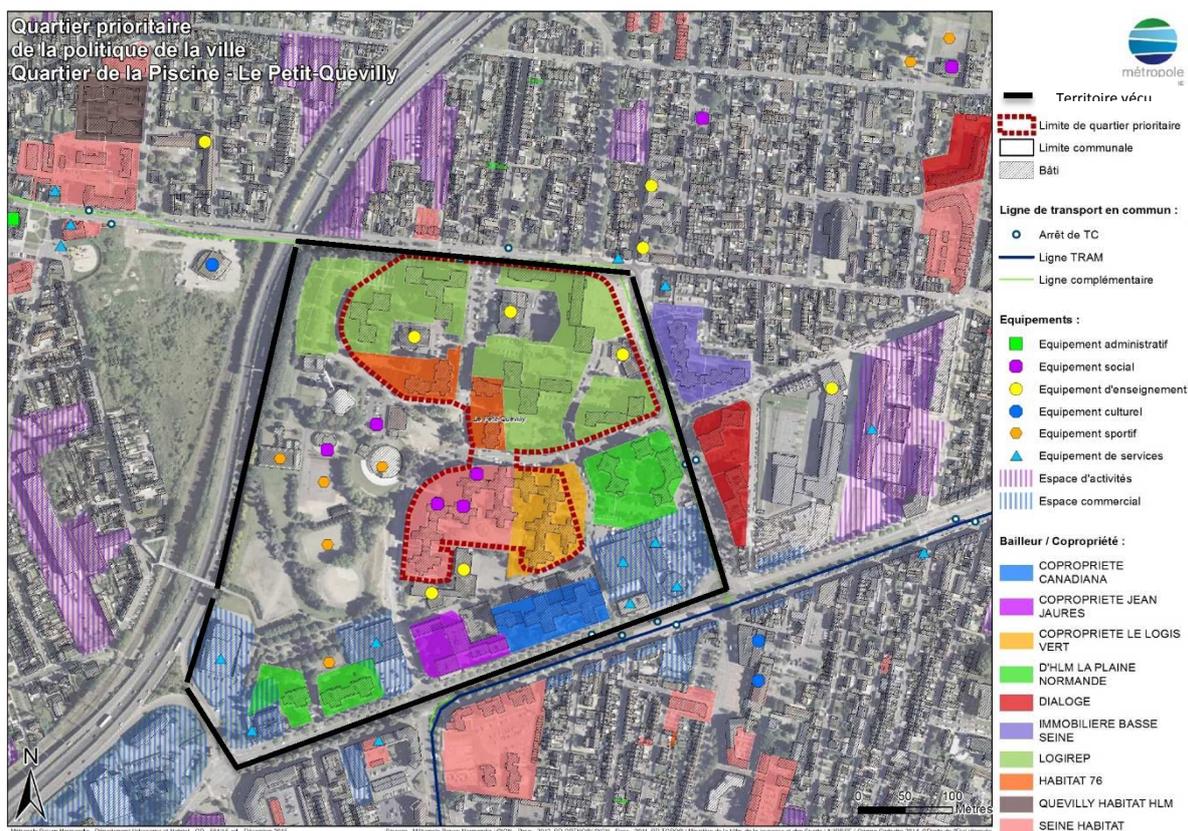
Les interventions du NPNRU seront concentrées sur les ensembles résidentiels des Fleurs-Feugrais, de Pierre Dac et des Oliviers ainsi que sur le devenir des équipements du quartier.

2.2.2. PETIT QUEVILLY – La Piscine

Le quartier de la Piscine à Petit-Quevilly se présente comme un quartier central, à forte densité de population et de grande taille par rapport à l'échelle de la commune même si à l'échelle de la Métropole, il reste de taille moyenne.

Proche de secteurs de développement urbain (Ecoquartier Flaubert, Petit Quevilly Village, Chartreux-Rondeaux), il est bien desservi par les transports en commun et relié à des axes routiers structurants à l'échelle de la Métropole.

Le quartier doit conserver une vocation résidentielle avec une mixité d'habitat. Il doit également continuer de proposer des commerces et des équipements connectés aux secteurs d'activités situés à proximité et aux pôles d'emplois majeurs de la rive gauche.



Le projet du PRU 1 :

Dans le premier programme de rénovation urbaine, le quartier, sur un périmètre différent, était classé en cercle 3. La ville et ses partenaires élaborent un projet de rénovation urbaine sur le quartier Nobel-Bozel : malgré la forte densité de population et les contraintes fortes du site, le projet retenu ne prévoit pas de démolitions de bâtiments. Ces interventions sur le quartier Nobel-Bozel (défini comme le territoire vécu de l'actuel quartier prioritaire de la politique de la ville) ont permis uniquement de consolider et parachever l'offre de services municipaux, désenclaver et mettre en valeur l'une des quatre entrées du quartier, transformer le gabarit de la rue Neruda, véritable épine dorsale du quartier, résidentialiser et requalifier plusieurs immeubles résidentiels. Aucune intervention majeure n'a pu en revanche être entreprise sur les patrimoines des bailleurs sociaux et des copropriétés privées.

La volonté d'un programme ambitieux :

Les premières grandes orientations qui ont été définies pour le NPNRU sont les suivantes :

- ▶ Diversifier l'habitat et améliorer les logements
- ▶ Conforter les services de proximité et commerces (centre commercial Jean-Jaurès)
- ▶ Renforcer l'inscription du quartier dans son environnement
- ▶ Renforcer les liaisons douces vers les équipements et les pôles structurants

Pour y répondre cinq grands objectifs vont guider le programme de travaux :

OBJECTIF n°1 : Augmenter la diversité de l'habitat :

- ▶ Démolir à minima la tour Logirep de 99 logements
- ▶ Construire sur la plaine Aragon

OBJECTIF n°2 : Requalifier le bâti résidentiel

- ▶ Valoriser le patrimoine locatif social (réhabilitation intérieur et extérieur ; ilotage et résidentialisation)
- ▶ Réhabiliter le patrimoine en copropriétés privées.

OBJECTIF n°3 : Revaloriser les équipements et installations publics

- ▶ Valoriser les services sur le quartier
- ▶ Désenclaver et rénover les groupes scolaires.

OBJECTIF n°4 : Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants

- ▶ Transformer la Plaine de la Piscine en parc urbain et ouvrir sur le quartier
- ▶ Accentuer les perméabilités dans la plaine vers le cœur du quartier et les grands ensembles
- ▶ Accentuer les cheminements de mobilités principaux et assurer le maillage interne
- ▶ Travailler les espaces verts de manière qualitative.

OBJECTIF n°5 : Favoriser la mixité fonctionnelle : Revalorisation du centre commercial

- ▶ Ré-inventer l'espace public du rond-point Truffaut en corrélation avec la requalification de l'avenue Jean Jaurès
- ▶ Ouvrir le pôle commercial sur l'avenue Jean Jaurès et créer une nouvelle vitrine commerciale.

Les enjeux dépassent le périmètre strict du quartier prioritaire de la Piscine. Le territoire vécu est en effet plus large et correspond à un projet imbriqué et justifié d'actions coordonnées, nécessaires pour l'ensemble du quartier anciennement dénommé Nobel-Bozel. C'est pourquoi les interventions du NPNRU concerneront l'ensemble.

2.2.3. ROUEN / BIHOREL - Les Hauts de Rouen

C'est le plus grand quartier prioritaire de la Métropole Rouen Normandie. Le quartier des Hauts de Rouen se situe sur un plateau au Nord-Est du centre-ville de Rouen et constitue une sorte de promontoire isolé d'où l'on dispose d'une qualité paysagère exceptionnelle et des vues panoramiques sur Rouen et la rive gauche. Il comprend 4 secteurs distincts, avec des profils différents : la Grand-Mare, la Lombardie, le Chatelet et les Sapins.

Le périmètre du Quartier Prioritaire Politique de la Ville inclut également une partie du territoire de la ville voisine de Bihorel (le Plateau des Provinces). Trois immeubles sont intégrés au zonage, seuls deux d'entre eux feront l'objet d'une intervention dans le NPNRU.

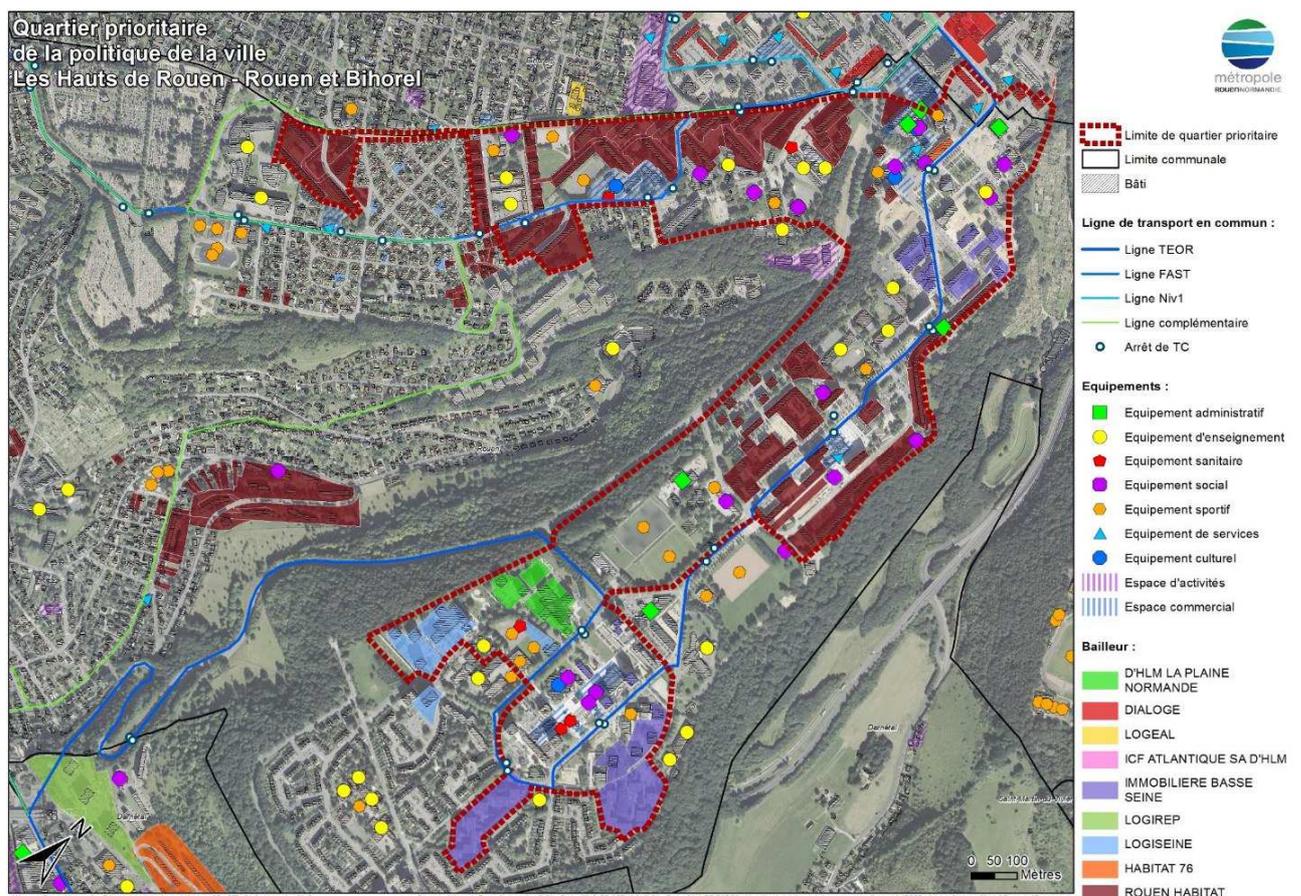
Il dispose d'un important potentiel endogène de développement mais doit faire avec une géographie qui l'isole du cœur de l'agglomération. Il est en revanche bien connecté aux secteurs résidentiels et tertiaires du Plateau Nord et bien desservi par les transports vers le centre historique. Il offre également un bon accès aux axes routiers structurants de la Métropole.

La vocation de ce quartier à horizon 10-15 ans est de conforter la fonction résidentielle du quartier tout en l'orientant vers la diversification en proposant notamment des logements en accession à la propriété et en le complétant par le développement d'activités et d'équipements au rayonnement métropolitain (Ecole des Beaux-Arts, CFA des Métiers de bouche, etc.).

Les grands axes d'intervention du premier PRU ont consisté à :

1. Désenclaver le quartier par le développement de transport en commun performants,
2. Diversifier l'habitat (en introduisant de nouveaux bailleurs, de nouveaux produits locatifs, des programmes d'accession à la propriété) et les fonctions (soutenir les activités, en amélioration et maintien d'activités économiques et commerciales et en créant des équipements socio-culturels structurants)
3. Améliorer la vie quotidienne en intervenant tant sur les logements, que les espaces publics et privés

Le 1^{er} programme de rénovation urbaine a permis d'engager la mutation du quartier en améliorant les conditions de vie des habitants et en introduisant une diversification fonctionnelle jusque-là limitée. Dès 2006, la création d'une ligne de transport en commun performant (opération TEOR), a désenclavé le quartier en reliant les secteurs entre eux et en les raccordant au centre-ville. En matière d'habitat, la démolition de logements locatifs sociaux (671 logements sur les secteurs Châtelet et Lombardie) a permis une reconstruction partielle avec une mixité entre logements locatifs et logements en accession. Le parc immobilier a été en partie requalifié et résidentialisé, sur les secteurs Lombardie, Sapins mais également sur la Grand Mare et le Châtelet, ce qui représente près de 3000 logements. Enfin, l'offre d'équipements publics a été renforcée par de nouveaux équipements complémentaires à l'offre existante.



Aussi, le projet de rénovation urbaine dans le cadre du NPNRU sera guidé par plusieurs orientations en continuité des avancées du 1^{er} programme :

- ▶ Réussir la mixité sociale en renforçant la diversification de l'habitat
- ▶ Améliorer le confort des logements en poursuivant la réhabilitation et la résidentialisation des bâtiments
- ▶ Requalifier l'offre de services publics
- ▶ Renforcer la diversification fonctionnelle des quartiers

Ces orientations se traduisent par trois objectifs opérationnels :

OBJECTIF n°1 : Rééquilibrer l'offre de logements en introduisant des programmes en accession à la propriété

- Etudier l'implantation de nouvelles formes d'habitat en diversification, afin de créer une réelle attractivité sur le secteur.
- Poursuivre les opérations de démolition afin de conforter le changement d'image du quartier (Koenig-Langevin, Canadiens, Rameau 1...)
- Etudier l'introduction d'une offre d'habitat intergénérationnel et participatif (Grand Mare)

OBJECTIF n°2 : Améliorer les conditions de vie en poursuivant les interventions sur les logements et les espaces extérieurs

- Poursuivre le programme de réhabilitation des logements, dans un objectif principal d'amélioration du confort et de maîtrise des charges locatives (Curie, Lombardie, Plateau des provinces à Bihorel)
- Améliorer le fonctionnement des espaces extérieurs liés aux immeubles et poursuivre la clarification du foncier (Chatelet, Lombardie...)

OBJECTIF n°3 : Renforcer la diversification fonctionnelle dans la dynamique initiée dans le PRU et requalifier l'offre de services publics.

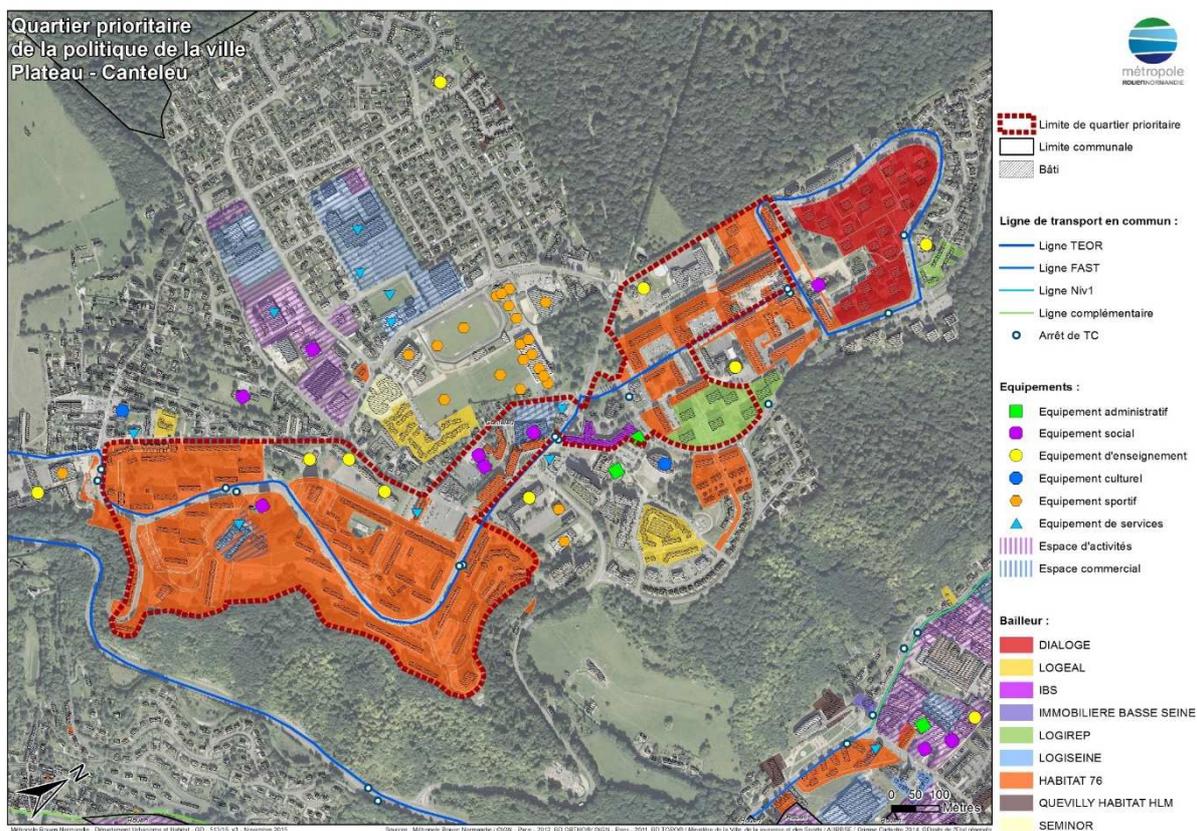
- Favoriser l'implantation du Centre de Formation des Apprentis « Ecole de l'Artisanat » (Grand Mare)
- Etudier les opportunités d'implantation d'une nouvelle offre d'activités sur le quartier (Centre d'Economie Sociale et Solidaire...)
- Repenser l'offre de services publics sur le quartier, en requalifiant les locaux, améliorant l'accueil et l'orientation des publics, adaptant l'offre aux habitants actuels et futurs...

2.2.4. CANTELEU –Plateau

Ce quartier de grande taille est principalement un quartier d'habitat. Central dans la commune et bien desservi par les lignes de transports en commun, il présente un bon potentiel urbain en tant que pôle d'équipements et de services majeur dont l'aire d'influence couvre tout le secteur périurbain ouest de la Métropole.

Si la vocation résidentielle de ce quartier doit être confortée et orientée vers plus de mixité, il s'agit d'en faire un « balcon sur la Seine » attractif et de l'affirmer comme pôle urbain ouest de la Métropole disposant de services et d'équipements structurants.

En 2001, l'ensemble du territoire de Canteleu est retenu au titre des « opérations de renouvellement urbain (O.R.U.) ». La ville engage une restructuration urbaine et économique du tissu urbain. Le premier PRU accompagne la transformation en profondeur du quartier qui rassemble 65% de la population de la commune : l'habitat en est l'axe prioritaire avec des opérations de réhabilitation (2190 logements), de résidentialisation (2552 logements), de démolition (207 logements) et de diversification (290 logements). Ces opérations ont permis de dé-densifier le quartier, améliorer la qualité de l'habitat et reconstituer une offre destinée à favoriser les parcours résidentiels. En parallèle, des parkings, des espaces verts et les voies d'accès ont été totalement redessinés et rénovés. Le désenclavement du quartier a été favorisé par le développement du réseau en transport en commun à l'intérieur des ensembles résidentiels : une ligne à haut niveau de service et des nouveaux arrêts ont été aménagés.



De nombreuses années ont été nécessaires pour réaliser cette première étape du processus de reconquête de la ville et de sa qualité. Il s'agit à présent de préparer l'avenir en confirmant le bien vivre à Canteleu et en agissant sur ce qui constitue un socle républicain : l'éducation de qualité et la réduction des fractures urbaines entre les quartiers d'habitat collectifs et pavillonnaires.

Le projet s'inscrit dans les orientations opérationnelles suivantes :

- Renouveler l'équipement scolaire primaire (maternel et élémentaire)
- Construire des logements individuels en frange du secteur concerné
- Renforcer les liaisons entre le quartier PNRU et ceux qui lui sont adjacents
- Renforcer les équipements de proximité

En découlent des objectifs qui vont guider l'élaboration du programme :

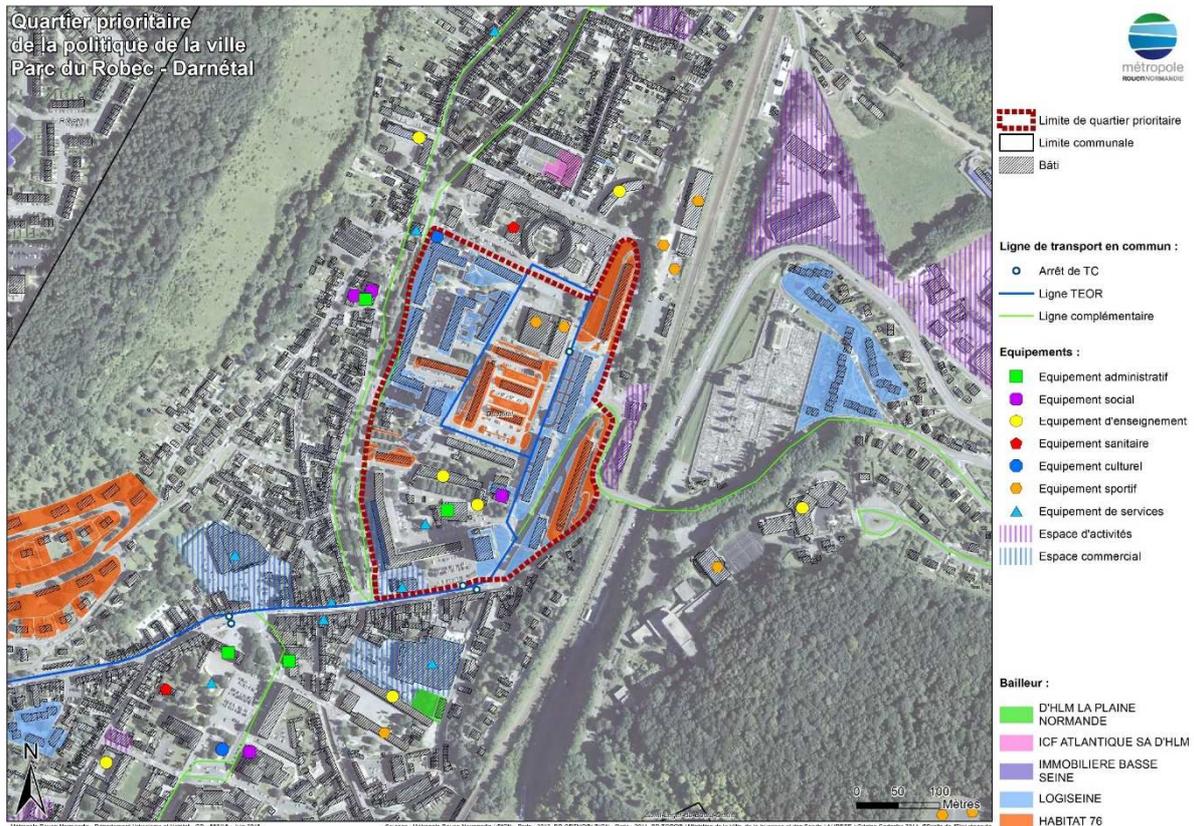
- Pérenniser les changements opérés lors du PRU1
- Intervenir sur les équipements majeurs du quartier (scolaires et culturels)
- Finaliser les continuités urbaines en augmentant l'offre nouvelle de logements
- Adapter le parc existant
- Soutenir la diversification de l'offre de logements.

Dans la continuité du premier projet de rénovation urbaine, le secteur d'intervention se concentrera sur la Cité Verte et plus particulièrement sur l'école Flaubert et les équipements publics.

2.2.5. DARNETAL – Parc du Robec

Le Parc du Robec a une position centrale dans la commune de Darnétal, elle-même en périphérie du cœur d'agglomération. Exclusivement composé d'habitat collectif social, le quartier jouxte le centre-ville et est très bien desservi. Le quartier ne présente pas un bon potentiel endogène particulièrement du fait de sa forte densité et du faible turn over et du peu de vacance dans les logements.

La vocation résidentielle de ce quartier sera affirmée tout en cherchant à mieux l'intégrer à son environnement : le tissu urbain ancien alentour, le réseau de transports en commun à haut niveau de service et l'animation commerciale du centre-ville doivent être mieux connectés au fonctionnement du quartier.



Le projet urbain poursuit les grandes orientations suivantes :

- Renforcer la liaison entre le quartier et le centre-ville
- Renforcer les liaisons douces vers les équipements structurants
- Améliorer les conditions de vie des habitants par un travail d'accessibilité et de résidentialisation

Les objectifs principaux qui guideront l'élaboration du programme opérationnel sont de :

- Favoriser la diversité, la qualité de l'habitat et le peuplement
- Favoriser le désenclavement et la mobilité.

Les secteurs d'intervention se concentreront prioritairement sur les immeubles Point du Jour, le square Calmette, le square Ferry, l'aménagement autour du complexe sportif et l'allée du Docteur Roux.

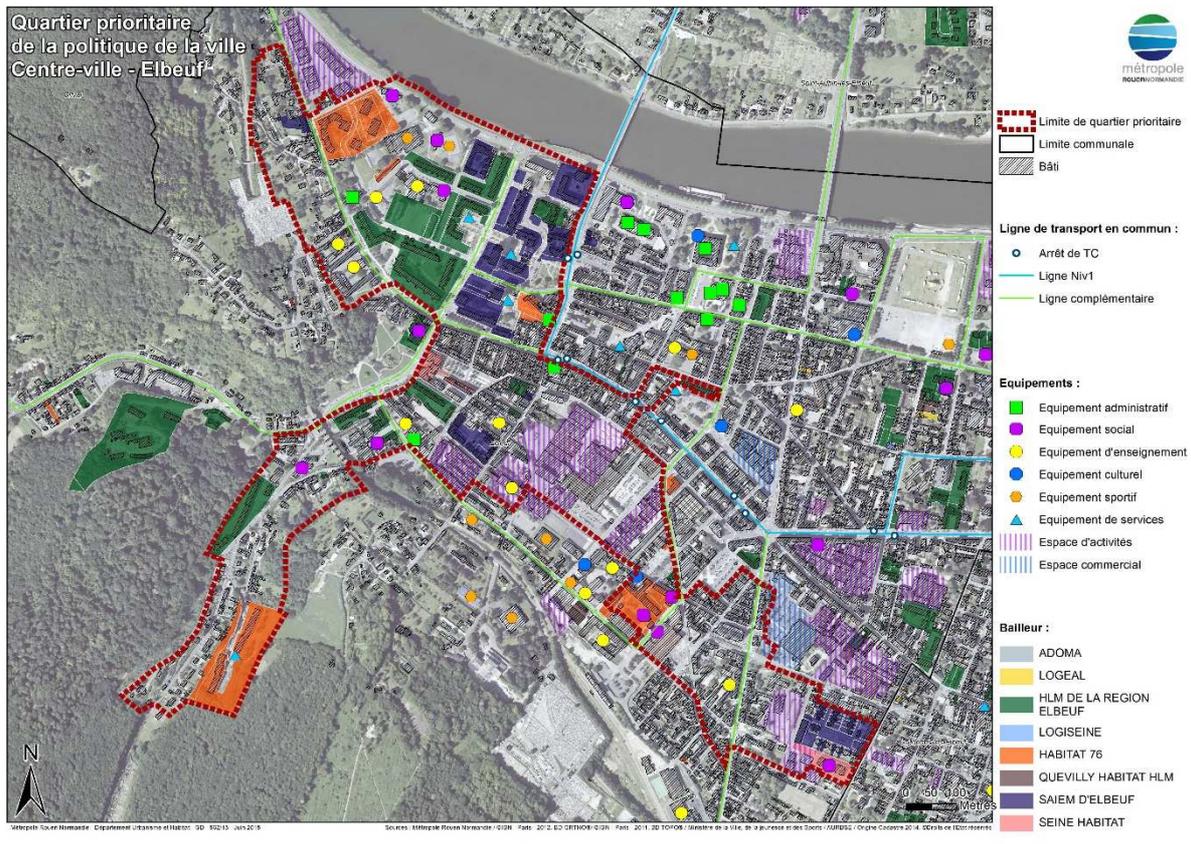
2.2.6. ELBEUF-SUR-SEINE – Centre-Ville

Le quartier prioritaire de la politique de la ville s'étend sur une grande partie du centre-ville d'Elbeuf. Ce quartier présente un potentiel urbain important car il bénéficie de tous les atouts d'un centre urbain. L'habitat privé est majoritaire et présente de grandes difficultés ce qui menace l'attractivité de la ville.

Il s'agit donc d'affirmer le positionnement de ce quartier à la fois comme 2^{ème} pôle urbain métropolitain et comme centre-ville, en conciliant la préservation du patrimoine industriel et d'habitat, sa requalification et la modernisation.

Le 1^{er} programme de rénovation urbaine a concerné trois quartiers qui ont connu d'importantes opérations de requalification et de résidentialisation. Emblématique, le quartier du Puchot a connu trois phases d'aménagement qui ont permis de l'ouvrir sur le centre-ville ancien en démolissant des logements, requalifier les espaces communs tant publics que privés (pieds d'immeubles) et diversifier l'offre de logements (127 logements neufs).

Le périmètre de renouvellement urbain est plus restreint que le quartier prioritaire pour se concentrer sur le secteur qui présente le plus de difficultés sociales et urbaines et engager une restructuration particulièrement attendue par les habitants.



Aussi, les premières orientations doivent-elles consister à :

- Maintenir et développer un habitat de qualité en réhabilitant le parc social et le parc ancien tout en apportant une réponse aux enjeux environnementaux et en proposant une offre de logement diversifiée
- Concevoir des aménagements urbains pour favoriser le « vivre ensemble », tout en intégrant les enjeux de gestion et de sécurité
- Affirmer l'espace public avec la mise en valeur de lieux de centralité
- Fluidifier le maillage piétonnier
- Améliorer et développer l'offre et la proximité des services, des commerces et des équipements pour répondre aux besoins quotidiens des habitants et des usagers
- Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique

Les objectifs qui vont guider l'élaboration du programme sont les suivants :

- Traiter l'espace public tout en améliorant les déplacements
- Traiter le patrimoine bâti
- Développer le dynamisme économique et favoriser l'emploi.

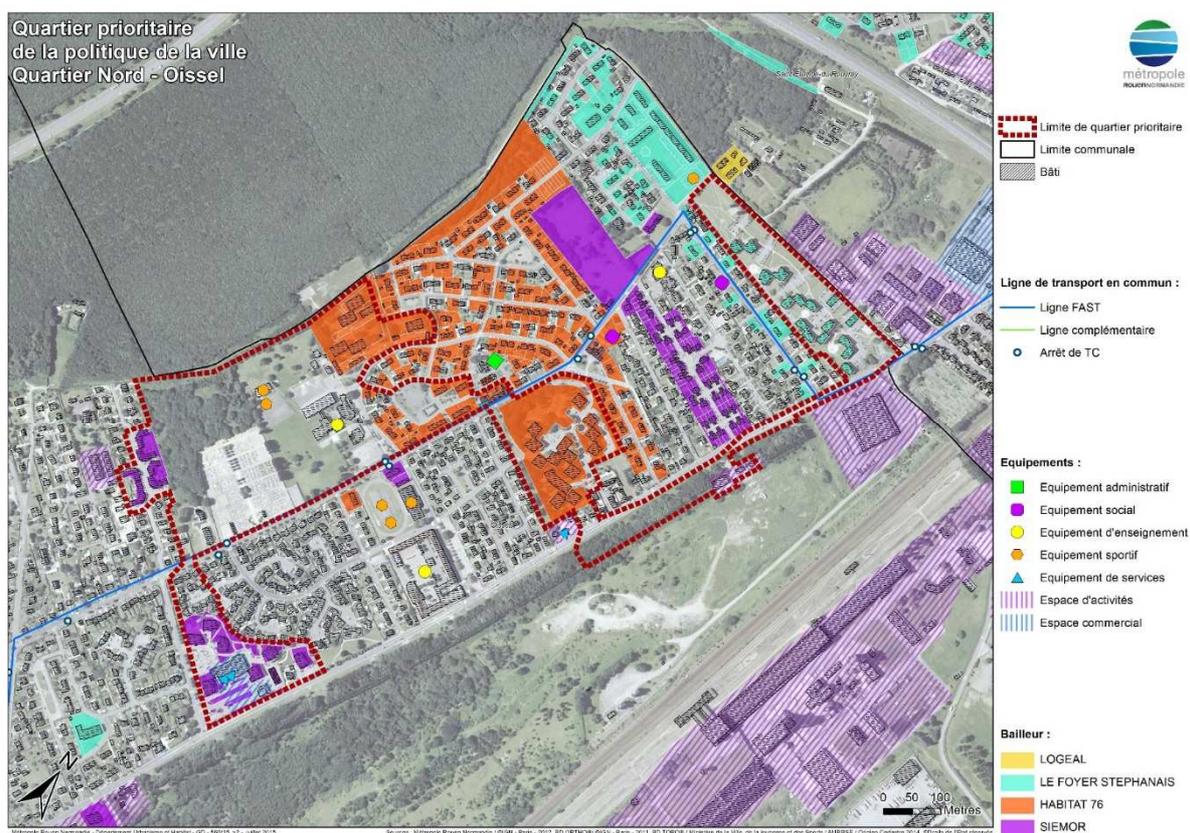
Les secteurs d'intervention de ce second projet de rénovation urbaine se concentreront prioritairement sur un périmètre compris entre les rue et place de la république et sur les ensembles résidentiels sociaux autour.

2.2.7. OISSEL – Bel-Air

Quartier de petite taille à la jonction du secteur de Rouen et d'Elbeuf, le quartier prioritaire de la politique de la ville dispose d'un faible potentiel endogène. Le périmètre du projet de renouvellement urbain est restreint et son potentiel urbain est très circonscrit à l'échelle de la commune.

Le quartier des Landaus a bénéficié d'un programme de renouvellement urbain dans le cadre du PNRU 1 (cercle 3). Un programme de travaux de rénovation des logements sociaux a été lancé en 2006 ainsi que la requalification des espaces extérieurs, en vue d'une ouverture de la cité sur la ville, d'une résidentialisation en îlots d'habitat et d'une rétrocession des voiries au domaine public.

Le quartier a tout le potentiel nécessaire pour devenir le centre du quartier Nord, le long de l'Avenue Général de Gaulle -récemment réaménagée- à mi-chemin entre l'entrée nord de la ville et le centre-ville de Oissel. La vocation mixte du quartier, à la fois résidentielle adossée aux secteurs pavillonnaires environnants et comme pôle de commerces et services pour l'ensemble des quartiers nord de la commune, doit être affirmé. Le quartier doit aussi être mieux connecté avec le centre-ville, le pôle d'échange multimodal autour de la gare SNCF et le projet économique « Seine-Sud ».



Les premières orientations opérationnelles ont été définies et visent à :

- Réhabiliter le bâti existant dans une perspective d'amélioration de la performance thermique et de lutte contre la précarité énergétique

- Revaloriser la fonction résidentielle sur le site dans le cadre d'un programme de résidentialisation / requalification des espaces publics couplé à une démarche de gestion urbaine de proximité
- Requalifier l'accroche du quartier sur l'avenue du général de Gaulle pour ouvrir sur le reste du nord de la commune : programme de construction et traitement des espaces publics
- Redynamiser la surface commerciale implantée sur le site

Aussi, les objectifs du projet urbain sont les suivants :

- Concilier amélioration du parc de logements, précarité énergétique et faisabilité sociale des opérations
- Diversifier l'offre de logements et favoriser les parcours résidentiels
- Désenclaver le quartier et favoriser la mobilité des habitants
- Développer les activités et les commerces de proximité
- Favoriser la solidarité et lutter contre l'isolement
- Requalifier les aménagements urbains
- Valoriser le quartier, développer une identité attractive.

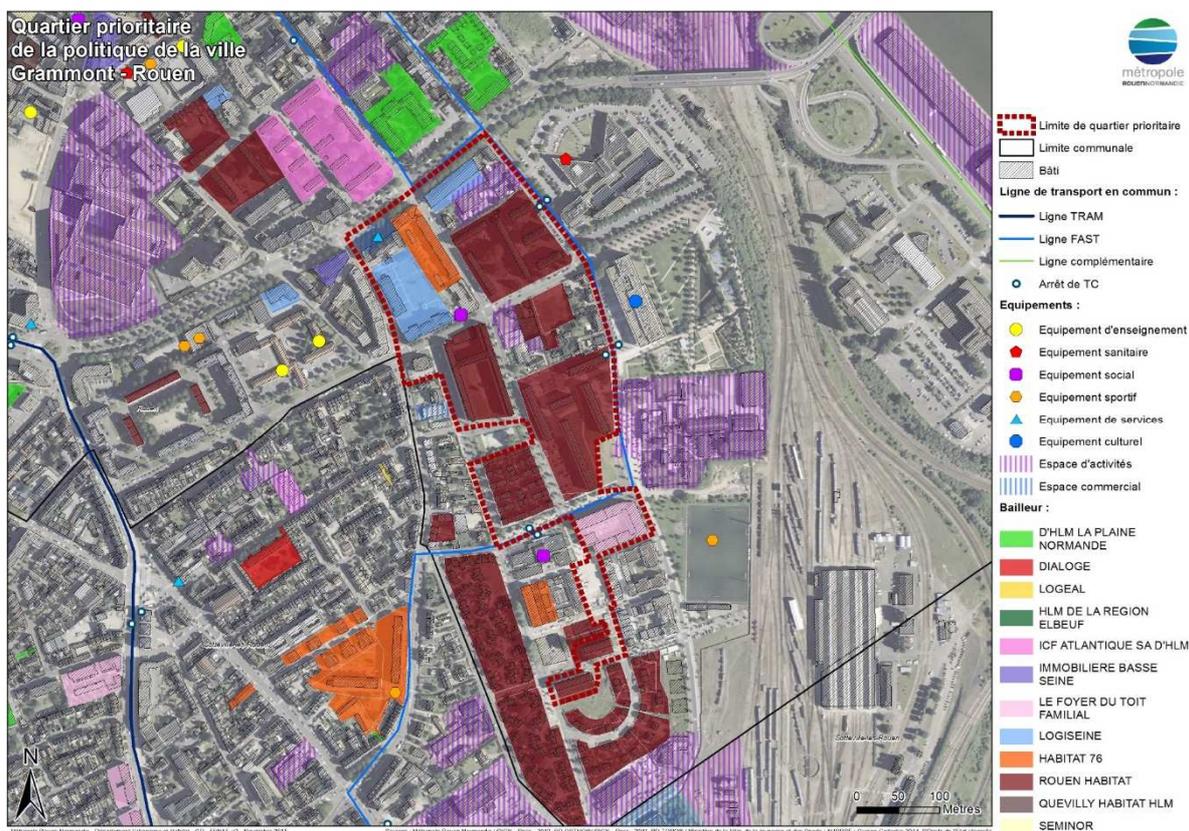
Les interventions seront concentrées sur le secteur Saint Julien, les ensembles résidentiels et les espaces commerciaux.

2.2.8. ROUEN – Grammont

Ce quartier de taille moyenne est situé dans le cœur de la Métropole, en rive gauche de la Seine. Un peu excentré, il est bien desservi et dispose d'un bon potentiel urbain. Son environnement est constitué par un tissu urbain dense d'habitat mixte et un large faisceau de voies de la SNCF, périmètre d'étude de la future gare de Rouen.

La vocation résidentielle du quartier est à conforter, après un premier programme de rénovation urbaine. Des services et des équipements structurants et attractifs permettront d'inclure le quartier dans le périmètre d'influence de la nouvelle gare et plus globalement dans la dynamique de la rive gauche de Rouen.

Le 1^{er} programme de rénovation urbaine a ouvert le quartier en le reliant à la ville voisine de Sotteville, qui présente à proximité immédiate, une grande zone commerciale et d'activités. La Clinique Mathilde, important pôle médical, le pôle culturel Grammont, équipement structurant à rayonnement intercommunal, ainsi que le parc urbain a favorisé le renouveau du quartier. La mise en place d'une desserte de transport en commun performant a permis de conforter le désenclavement et relier ce quartier aux centres villes de Rouen et de Sotteville-lès-Rouen. La requalification et la résidentialisation de deux groupes d'immeubles locatifs sociaux a contribué à l'amélioration des conditions de vie des habitants et des usages des espaces extérieurs. Suite aux démolitions, un vaste programme de reconstruction mixte en locatif social et en accession ont été menées avec succès. Le dernier projet d'immeuble en accession à la propriété a démarré en juillet 2015.



Les orientations opérationnelles du projet au titre du NPNRU ont été déterminées en continuité du premier PRU et viennent terminer le programme de rénovation :

- ▶ Conforter la mixité sociale en renforçant la diversification de l'habitat
- ▶ Améliorer le confort des logements en poursuivant la réhabilitation et la résidentialisation des bâtiments
- ▶ Requalifier l'offre de services publics

Les objectifs du projet urbain :

- Diversifier l'habitat par des programmes de construction mixtes alliant habitat individuel et collectif (ilot Jules Adeline, Contremoulins...)
- Améliorer le confort des logements et requalifier les espaces extérieurs d'un groupe d'immeuble nouvellement intégré au zonage du quartier prioritaire
- Intervenir sur le centre de vie sociale du quartier.

2.2.9. SAINT ETIENNE-DU-ROUVRAY - Château Blanc

Le Château Blanc est un quartier de grande taille situé sur la rive gauche au cœur de la boucle de la Seine. A proximité immédiate des grands axes de transports en commun et de circulation structurants métropolitain, le quartier est proche des grands secteurs d'aménagements et d'équipements multifonctionnels d'échelle métropolitaine : Parc des Expositions / Zénith, Technopôle du Madrillet, Parc Urbain des Bruyères.

La fonction résidentielle de ce quartier en première ceinture de Rouen devra être définitivement requalifiée et diversifiée afin que le potentiel endogène du quartier puisse participer au dynamisme démographique et économique de la ville en s'appuyant sur la polarité majeure constituée par le centre Madrillet et le développement du projet Seine Sud.

Le quartier du Château Blanc a bénéficié d'un premier programme de rénovation urbaine. Une nouvelle trame viaire permet de rétablir une cohérence avec le reste du quartier du Madrillet et de définir de nouvelles mailles urbaines destinées à constituer les unités de base des reconstructions. La dynamique globale a permis de travailler sur les formes d'habitat et de repenser l'offre d'habitat. 1270 logements ont été démolis (dont 849 sur le seul quartier du Château Blanc). Simultanément 1 055 logements locatifs sociaux ont été reconstruits (552 sur la Cité du Château Blanc) auxquels s'ajoutent 524 logements étudiants sur site. 960 logements ont été réhabilités, contribuant sur les dernières opérations à l'amélioration de leur performance énergétique et 706 logements résidentialisés, avec valorisation de leurs espaces extérieurs.

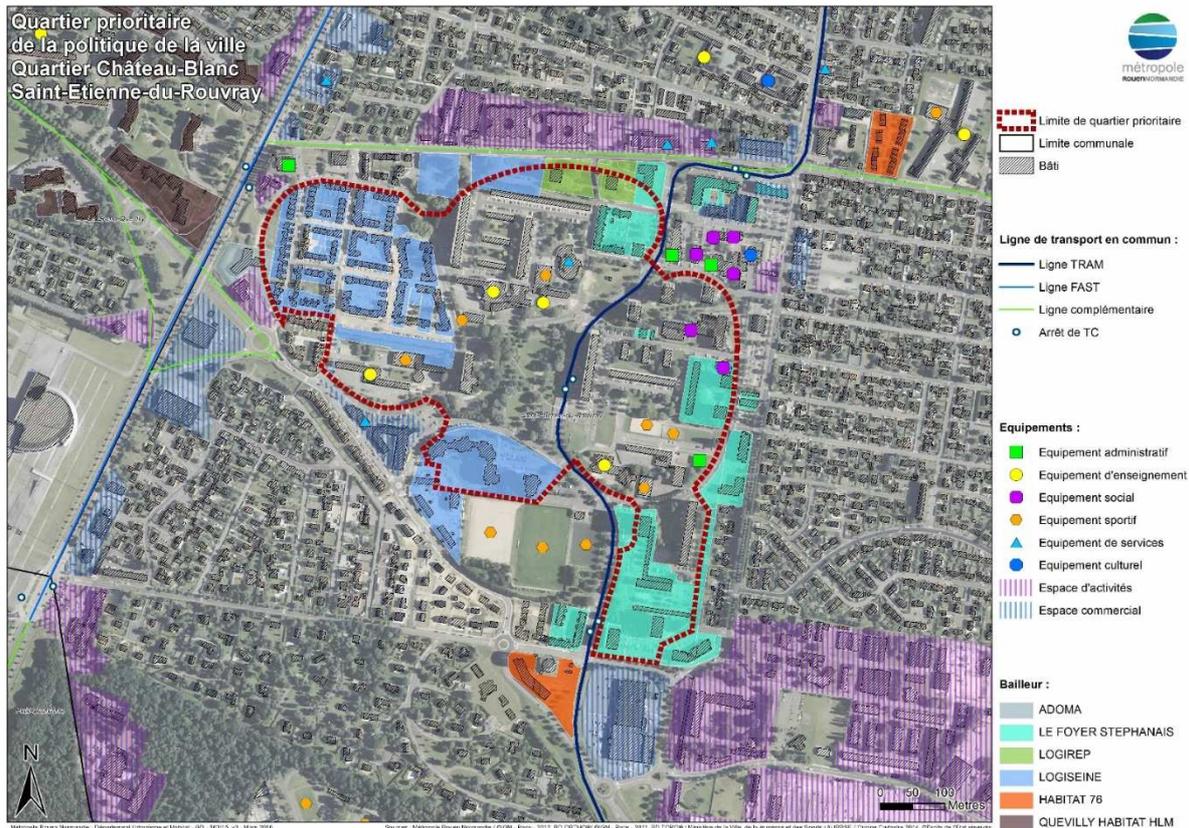
L'O.R.U. en raison de son caractère massif a également contribué à l'amélioration de l'image et l'attractivité pour leurs habitants, y compris au-delà des limites communales. Ces opérations ont eu un impact sur la démographie de la Cité qui compte aujourd'hui, après une longue période d'érosion, 1000 habitants de plus qu'en 2007.

L'un des partis pris de la dynamique de rénovation urbaine menée par la Ville a porté sur un travail de démolition / reconstruction avec reconstitution de l'offre locative sociale et production d'une offre nouvelle diversifiée. Les interventions sur le parc privé existant sont restées très limitées. Or, la Cité du Château Blanc comporte 807 logements privés répartis sur des immeubles initialement locatifs et devenus copropriétés en raison de problèmes rencontrés dans leur gestion locative (Résidence Atlantide et copropriétés Wallon) ou sur des copropriétés d'origine (Résidence Mirabeau et Copropriété Robespierre).

Les copropriétés dites dégradées du Parc Wallon (initialement 8 immeubles avec 374 logements dont 5 subsistent avec 222 logements), depuis leur mise en vente par le GAN en 1982, constituaient le « point noir » du Château Blanc. Elles ont fait l'objet d'une intervention publique lourde à partir de 1990 dans le cadre du DSQ, avec une implication de la Ville dans la gestion des copropriétés, la démolition d'une tour (51 logements), l'acquisition et la gestion directe de nombreux logements (jusqu'à 130 début 1998). La mise en œuvre de 2000 à 2002 d'une OPAH copropriétés dégradées sur les 5 immeubles conservés a permis de requalifier de manière durable 4 immeubles, mais n'a apporté qu'une amélioration provisoire et relative à l'immeuble Faucigny, barre de 126 logements (dont 50 sont propriété de la Ville), dont l'état physique (les travaux OPAH étant demeurés limités) reste très précaire.

Le processus de fragilisation progressive d'une copropriété s'enclenche sur les résidences Mirabeau et Atlantide et est clairement avéré sur l'immeuble Sorano, qui fait partie de la copropriété Robespierre.

Ces lourdes interventions publiques ont été complétées par l'O.R.U. de secteur Wallon qui a comporté la démolition de 2 immeubles (101 logements). Les emprises libérées constituent des réserves foncières mobilisables pour des opérations favorisant la mixité sociale.



Malgré le changement d'image, l'attractivité du Château Blanc demeure modeste. La part des personnes extérieures, permettant d'apporter une véritable mixité sociale, reste minoritaire dans les demandes de logement, essentiellement concentrées sur les programmes neufs réalisés sur les franges du quartier.

Les orientations du nouveau projet urbain consistent à :

- Conforter la nouvelle attractivité issue du 1^{er} PRU ;
- Asseoir la centralité d'espace Renan-Madrillet ;
- Poursuivre l'ouverture du Château Blanc vers les autres quartiers ;
- Réussir la mutation socio-urbaine du quartier.

Pour y répondre l'objectif est double :

OBJECTIF n°1 : Soutenir la mixité fonctionnelle

- Créer les conditions du maintien et du développement des commerces et services de proximité :
 - Améliorer l'offre commerciale sédentaire,
 - Requalifier l'offre commerciale non sédentaire,
 - Développer l'offre de services notamment médicaux
- Qualifier l'offre d'équipements et de services publics
 - Renforcer les équipements publics en les adaptant aux besoins actuels et futurs
 - Rendre les équipements publics visibles et accessibles
 - Développer les pratiques sportives et de loisirs

- Renforcer l'ouverture du quartier par la requalification de l'espace public
 - Restructurer l'espace public (des accessoires de voiries aux places)
 - Améliorer les conditions d'usages de l'espace public
 - Favoriser les liens inter quartiers

OBJECTIF n°2 : Conforter la fonction résidentielle

- Inverser le processus de fragilisation des copropriétés dégradées
 - Mettre en place des dispositifs de veille
 - Engager des travaux de réhabilitation
 - Engager des travaux de démolitions
- Maintenir l'attractivité du parc social existant
 - Résorber l'obsolescence technique et énergétique du parc
 - Poursuivre la résidentialisation
 - Généraliser l'usage des conteneurs enterrés
- Investir les potentialités foncières du quartier
 - Contribuer à la diversité des formes urbaines de l'habitat
 - Poursuivre la mixité sociale et conforter les parcours résidentiels
 - Permettre l'évolutivité des sites.

Les secteurs d'intervention se concentreront prioritairement sur le Centre Madrillet, qui regroupe l'espace commercial Renan, la rue du Madrillet, les places Truffaut, Fraternité (qui accueille le marché), Prévost et Blériot, la copropriété Robespierre, fragile et vétuste, et les logements sociaux en proximité immédiate du centre de vie du quartier, dont la requalification favorisera le changement d'image de l'ensemble du quartier.

ARTICLE 3 : Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration

Synthèse des questions soulevées et des demandes d'approfondissement exprimées par les partenaires de l'Anru lors de l'instruction en comité d'engagement de l'ensemble du dossier adressé à l'Agence.

Le programme de travail définitif acté au présent protocole de préfiguration vise à répondre à ces attentes.

ARTICLE 4 : Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration

La diversité des enjeux de chaque quartier et les niveaux de maturité des projets sont très inégaux. Le programme de travail distingue les études qui relèvent des compétences de la Métropole Rouen Normandie et un programme de travail établi pour chaque quartier.

Les échanges avec les communes ont permis d'identifier les études portées par la Métropole car relevant de ses compétences, notamment sur la thématique habitat qui dépasse l'échelle du quartier, la mixité sociale et la stratégie énergétique, qui relèvent de facteurs externes aux quartiers ou répondent à des dynamiques qui doivent être analysées à l'échelle de l'intercommunalité. Les orientations qui en découleront auront un impact direct sur les choix d'aménagement qui seront fait sur ces quartiers et les préconisations devront nécessairement être adaptées à chaque quartier. Ce

changement systématique d'échelle géographique sera essentiel à prendre en compte dans chaque étude sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole.

Figurent dans ce programme de travail les études, les missions et les actions d'ingénierie nécessaires à la finalisation des projets de renouvellement urbain dans les différents champs de l'habitat, l'aménagement urbain et les espaces publics, les équipements et le développement de l'activité économique et commerciale. Il tient compte des actions et des études réalisées antérieurement (listées en annexe).

Ces études ne démarreront qu'à compter du moment où le comité d'Engagement de l'ANRU aura donné un avis favorable au Protocole de préfiguration de la Métropole Rouen Normandie.

4.1 METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Les études sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole concernent à la fois des axes thématiques à expertiser notamment sur la mixité sociale et la diversification de l'habitat, le peuplement et occupation sociale. Afin de lier la programmation des aides à la pierre et la programmation dans les projets de renouvellement urbain, il convient d'affiner la connaissance des marchés locaux de l'habitat et les facteurs clés permettant la diversification de l'habitat dans les quartiers PNRU de manière à réintégrer les quartiers dans la dynamique immobilière de la Métropole.

1. Etude pour une stratégie habitat dans les quartiers en renouvellement urbain

Objet de l'étude : définir une stratégie en matière d'habitat pour les quartiers en renouvellement urbain, en cohérence avec les projets en cours de définition ou de finalisation dans le but de les réinsérer dans la dynamique globale des marchés de l'habitat de la Métropole Rouen Normandie.

Attendus de l'étude : A partir d'un diagnostic de l'offre et de la demande de logements dans chaque quartiers en renouvellement urbain et d'une analyse approfondie des facteurs de décrochage de ces quartiers par rapport à la dynamique métropolitaine et du fonctionnement des marchés du logement, il s'agira de comprendre le fonctionnement des marchés du logement dans les neuf quartiers PNRU par rapport aux dynamiques des marchés du logement observées sur la Métropole (avec une approche par sous-secteurs compte tenu de l'étendue du territoire et des logiques de marché). A partir de l'analyse des phénomènes démographiques, de la tension du marché du logement, de la mise en perspective de l'offre et de la demande sur la Métropole mais aussi de la vacance observée dans les quartiers en renouvellement urbain, l'étude devra définir le potentiel de ces quartiers. La définition des freins et des leviers au développement permettra de dégager les grands principes destinés à favoriser les parcours résidentiels des ménages qui en sont issus mais aussi d'attirer des populations nouvelles par la création d'une offre nouvelle de logements diversifiée et bien localisée. La définition quantitative et qualitative de l'offre logements à envisager pour chaque quartier s'accompagnera d'un argumentaire précis pour chaque famille d'opération. Des orientations pour assurer le rééquilibrage de l'offre, la reconstitution des logements démolis hors site et la diversification de l'habitat dans ces quartiers permettront d'alimenter les projets de renouvellement urbain.

Maîtrise d'ouvrage	METROPOLE ROUEN NORMANDIE
Périmètre	9 quartiers ANRU – PIN et PIR
Calendrier	juin 2016 (Durée : 8 mois)

Coût prévisionnel	90 000 €HT
Participations	27 000 € ANRU (30%)
	18 000 € CDC (20%)

2. Etude sur l'occupation du parc social pour un rééquilibrage du peuplement et de la mixité sociale entre les quartiers en renouvellement urbain et le reste du territoire

Objet de l'étude : approfondir la connaissance de la nature des déséquilibres de peuplement à une échelle infra communale dans les quartiers du PNRU par rapport au reste de la Métropole et à identifier les leviers opérationnels visant à améliorer les conditions d'une mixité sociale à même d'accompagner la mise en œuvre du PNRU sur le volet peuplement.

Attendus de l'étude : La Métropole souhaite affiner la connaissance des caractéristiques sociales des locataires du parc locatif social et des dynamiques à l'œuvre dans le cadre de la mise en œuvre de la convention intercommunale d'équilibre territorial en cours d'élaboration. A partir d'une méthode d'analyse du peuplement à une échelle infra communale, l'étude permettra d'identifier les marges de rééquilibrage social du territoire notamment vis-à-vis des quartiers du NPNRU souffrant d'un déficit d'attractivité.

Il s'agit à partir de la constitution d'un outil partenarial d'observation à une échelle infra communale de rendre compte de la situation actuelle des locataires du parc social et ses évolutions dans le temps. L'analyse des stratégies des ménages et des acteurs professionnels permettra de mieux comprendre les processus de spécialisation (logiques d'évitement, analyse des refus, ...) puis d'identifier des marges de manœuvre collectives contribuant à infléchir des déséquilibres observés. L'étude prévoit un volet d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour accompagner la réalisation de ces objectifs de mixité sociale dans ces quartiers et formuler des préconisations en matière de fonctionnement des attributions, de gestion des mutations, de stratégie de relogement des ménages concernés par des démolitions... Ces préconisations devront relever d'un niveau stratégique et d'un niveau opérationnel que les acteurs responsables des attributions pourront s'approprier dans leurs pratiques.

Elle a pour objectif d'approfondir certains aspects de la convention d'équilibre territoriale dans les quartiers du NPNRU, qui nécessitent une réflexion partenariale à un niveau plus opérationnel et sur lesquels l'approche extérieure d'un prestataire apporte une plus-value pour mobiliser les partenaires de la Métropole et faire la synthèse des enjeux.

Maîtrise d'ouvrage	METROPOLE ROUEN NORMANDIE
Périmètre	9 quartiers ANRU – PIN et PIR
Calendrier	novembre 2016 (Durée : 6 mois)
Coût prévisionnel	70 000€ HT
Participations	35 000€ ANRU (50%)

3. Evaluation de l'OPAH-RU d'Elbeuf

L'OPAH-RU qui porte actuellement sur le centre-ville d'Elbeuf et qui fait intégralement partie du quartier prioritaire de la politique de la ville, a démarré en 2012 et s'achèvera en 2017. Sous maîtrise d'ouvrage communale jusque fin 2014, elle est pilotée par la Métropole depuis le 1er janvier 2015.

L'ANAH demande dorénavant que tous les dispositifs opérationnels fassent l'objet d'une évaluation au moins un an avant la fin de l'opération programmée.

Objet et attendus de l'étude : Elle a pour objet de constater l'efficacité de l'opération et de mesurer son impact sur l'habitat sur le périmètre retenu.

Cette étude sera réalisée durant la phase protocole afin d'alimenter les réflexions sur le volet habitat privé du projet de renouvellement urbain du Centre-ville d'Elbeuf dans son volet « habitat privé » qui représente une part importante de la problématique de ce secteur. Sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole, elle démarrera fin 2016, conformément aux directives de l'ANAH qui demandent d'anticiper sur la fin des dispositifs opérationnels en menant l'évaluation un an avant son terme.

Maîtrise d'ouvrage	METROPOLE ROUEN NORMANDIE
Périmètre	QPV Centre-Ville Elbeuf-sur-Seine
Calendrier	septembre 2016 (Durée : 5 mois)
Coût prévisionnel	50 000 € HT
Participations	25 000€ ANAH (50%)

4. Etude de faisabilité pour des trottoirs et un éclairage intelligent et sur les eaux grises

La ville de Petit Quevilly a répondu à l'appel à candidature, dans le cadre du programme 414 des investissements d'avenir « ville et territoire durable ». Elle y proposait une étude dans le cadre de son projet de renouvellement urbain portant sur les trottoirs intelligents et l'éclairage public et l'utilisation des eaux grises. L'étude est estimée à 40 000€ (durée 5 mois), s'intègre par ailleurs dans le cadre de la démarche « ville marchable » et « ville respirable » menée par la Métropole, qui en sera le maître d'ouvrage, et relève de thématiques différentes :

- développer la technicité productrice d'électricité via les déplacements de piétons sur un parvis d'école et chercher des solutions innovantes pour mieux gérer l'éclairage public,
- recycler les eaux usées pour une réutilisation dans les toilettes, le lavage de surface, l'arrosage
- récupérer la chaleur des eaux grises, l'objet étant d'étudier le potentiel de récupération des calories des eaux usées pour le quartier de la Piscine et analyser la faisabilité d'un tel projet.

Maîtrise d'ouvrage	Métropole Rouen Normandie
Périmètre	QPV La Piscine (Petit-Quevilly)
Calendrier	Janvier 2017 (Durée : 5 mois)
Coût prévisionnel	40 000 € HT
Participations	20 000€ CDC (50%)

5. Etude pour une stratégie énergétique sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie

Objet de l'étude : La Métropole Rouen Normandie souhaite définir une stratégie énergétique du territoire en cohérence avec les objectifs nationaux, régionaux et territoriaux pour la transition énergétique, en s'appuyant notamment sur le plan climat, air, énergie territorial en cours de finalisation. L'étude portera sur les réseaux de chaleur qui alimentent les quartiers NPNRU.

Attendus de l'étude : Les attentes portent notamment sur la traduction de la stratégie en schémas directeurs définissant les investissements futurs de la collectivité et ses partenaires (publics et privés) sur chacun des trois réseaux d'énergie (de chaleur, d'électricité, de gaz), sur la maîtrise de la demande en énergie et l'efficacité énergétique, et sur la production d'énergies renouvelables.

Une autre attente majeure de cette étude sera de définir des orientations d'aménagement du territoire pertinent au regard des enjeux soulevés, notamment dans les quartiers concernés par un projet de renouvellement urbain, de fournir des outils concrets d'analyse pour la définition des documents d'orientation par la collectivité (PLUi et SCOT notamment).

L'objectif est :

- d'accompagner la Métropole dans la définition de sa stratégie énergétique, en fixant une ambition politique et une feuille de route opérationnelle cohérente et pragmatique ;
- de mettre en place une planification des réseaux de distribution ;
- de favoriser la rénovation thermique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Maîtrise d'ouvrage	METROPOLE ROUEN NORMANDIE
Périmètre	9 quartiers ANRU – PIN et PIR
Calendrier	juin 2016 (Durée : 12 mois)
Coût prévisionnel	280 000 € HT
Participations	39 200€ ANRU (14%) 100 800€ CDC (36%)

4.2. Les Arts et Les Fleurs-Feugrais – CLEON / SAINT AUBIN LES ELBEUF

La Maîtrise d'ouvrage des études inscrites au Protocole de préfiguration sera assurée par la Ville de Cléon pour le compte des deux communes. La gouvernance du projet est assurée par la ville de Cléon et devrait être maintenue lors de la phase opérationnelle, selon les modalités définies par convention entre les deux communes.

1. Schéma d'aménagement du quartier

Objet et attendus de l'étude : Il complétera l'analyse du fonctionnement spatial du quartier et intégrera les préconisations du diagnostic environnemental et de sécurité urbaine dans le but de requalifier les secteurs dégradés.

Le schéma d'aménagement :

- Redéfinira des espaces sociaux de qualité et des services au cœur des secteurs en intégrant le devenir des équipements publics et des commerces avec le traitement de leurs accès et la reconfiguration des espaces de vie du quartier
- Organisera le désenclavement des secteurs et l'articulation avec les territoires communaux connexes
- Définira les types d'interventions sur l'habitat (en liaison avec l'étude de la Métropole) : les immeubles à réhabiliter, à résidentialiser, à démolir et les réserves foncières pour d'éventuelles reconstructions
- Proposera un chiffrage de ces opérations.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Cléon
Périmètre	QPV Arts et Fleurs-Feugrais (PIN)
Calendrier	Juillet 2016 (Durée : 13 mois)
Coût prévisionnel	162 000€ HT
Participations	48 600€ ANRU (30%) 32 400€ CDC (20%) 40 500€ Métropole (25%)

2. Etude de sureté et sécurité publique

Objet et attendus de l'étude : l'étude aura pour objectif d'identifier les lieux et dysfonctionnements générant un sentiment d'insécurité et de proposer des solutions à prendre en compte dans le schéma d'aménagement.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Cléon
--------------------	----------------

Périmètre	QPV Arts et Fleurs-Feugrais (PIN)
Calendrier	Juillet 2016 (Durée : 9 mois)
Coût prévisionnel	15 000€ HT
Participations	7 500€ ANRU (50%) 3 750€ Métropole (25%)

3. Etude sur les commerces et activités

Objet et attendus de l'étude : confiée à l'EPARECA, l'étude aura pour objectif de déterminer comment valoriser les petits commerces de quartier pour offrir des services de proximité aux habitants et assurer une pérennité à ces commerces. Recenser et analyser l'offre commerciale existante sur le QPV, les zones de chalandises, les pratiques, les atouts, les faiblesses, les manquements, pour répondre aux besoins de la population.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Cléon/EPARECA
Périmètre	QPV Arts et Fleurs-Feugrais (PIN)
Calendrier	Juillet 2016 (Durée : 3 mois)
Coût prévisionnel	20 000€ HT
Participations	6 600€ CDC (33%) 6 600€ EPARECA (33%)

4. Etude sur les équipements des quartiers

Objet et attendus de l'étude : l'étude interrogera la pertinence d'une réhabilitation des équipements publics majeurs tels que : école, centre de loisirs, centres sociaux.

Elle aura également pour objet de :

- Recensement des activités et services offerts dans les différentes structures réparties sur l'ensemble des territoires des deux villes
- Identification des services non pourvus ou à améliorer, et des éventuels services à relocaliser.
- Définir la vocation des deux centres sociaux sur la base d'une étude sur la vie sociale et culturelle dans les territoires des deux communes et l'expression des besoins et des services
- Chiffrage et coût des opérations.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Cléon
Périmètre	QPV Arts et Fleurs-Feugrais (PIN)
Calendrier	Juillet 2016 (Durée : 6 mois)
Coût prévisionnel	30 000 € HT
Participations	15 000€ ANRU (50%)

5. Définition de la Maison du Projet

La maison du projet n'est pas encore localisée. Les deux Villes souhaitent une seule maison du projet pour tous les secteurs avec des interventions délocalisées dans chacun d'eux, lors de présentation plus spécifique du schéma d'aménagement aux habitants de chaque secteur. La maison du projet devrait être le lieu de dialogue avec les habitants et de mise à disposition de visuels. Elle devrait être aussi le lieu d'accueil des ateliers envisagés avec le Conseil Citoyen pour affiner et tester le schéma d'aménagement en particulier sur le site Fleurs Feugrais.

L'objectif de cette étude sera donc d'identifier une localisation pérenne et accessible par tous les citoyens, de définir le programme de travaux à effectuer et de chiffrer le coût de l'opération. Cette étude devra prendre en compte les potentialités locales, s'assurer que l'endroit réponde aux besoins en termes d'espaces, d'usage afin de permettre la réalisation de réunions d'informations et d'échanges, l'affichage des supports etc., ou le cas échéant proposer des solutions d'aménagement et la campagne de travaux à prévoir.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Cléon
Périmètre	QPV Arts et Fleurs-Feugrais (PIN)
Calendrier	Juillet 2016 (Durée : 4 mois)
Coût prévisionnel	22 500 € HT
Participations	6 750€ ANRU (forfait)

6. Etude sur le patrimoine bâti de la SA d'HLM d'Elbeuf :

Objet et attendus de l'étude : propriétaire de 182 logements sur le quartier, le bailleur social souhaite analyser les besoins en réparation du chauffage collectif alimenté par une chaufferie seule desservant les 9 immeubles appartenant à la SA d'HLM d'Elbeuf.

Maîtrise d'ouvrage	SA d'HLM d'Elbeuf_
Périmètre	182 logements (9 immeubles)
Calendrier	Juin 2016 (Durée : 8 mois)
Coût prévisionnel	11 500€ HT
Participations	-

4.3. La Piscine – PETIT QUEVILLY

1. Etude diagnostic de faisabilité urbaine, architecturale et technique pour l'ensemble du quartier

Sur la base du schéma directeur établi par le bureau d'étude La Fabrique Urbaine en 2007, la ville envisage de réaliser une étude préalable à l'élaboration du projet urbain. Son objet sera de préciser le programme du projet d'aménagement et proposer un schéma d'aménagement chiffré, dont notamment une étude du patrimoine communal, des études préalables espaces publics (voirie et espaces publics), des études de sureté et de dresser la liste des actions à mener, opérateur par opérateur, chiffrée et assortie de prescriptions techniques et architecturales. Un calendrier prévisionnel des opérations sera également attendu.

Pour compléter le projet sur les aspects économiques et commerciaux, une étude menée avec l'EPARECA sur le volet commercial et le volet sureté et sécurité a été réalisé entre septembre et décembre 2015.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Petit-Quevilly
Périmètre	QPV La Piscine (territoire vécu)
Calendrier	Juin 2016 (Durée : 18 mois)
Coût prévisionnel	253 000 € HT
Participations	75 900€ ANRU (30%) 50 600€ CDC (20%) 63 250€ Métropole (25%)

2. Etude de faisabilité pour des trottoirs et un éclairage intelligent et sur les eaux grises

Cf. paragraphe 4.1 Métropole Rouen Normandie

4.4. Les Hauts de Rouen – ROUEN / BIHOREL

1. Etude urbaine sur le quartier des Hauts de Rouen

Objet de l'étude : mettre à jour le diagnostic urbain sur l'ensemble du quartier des Hauts de Rouen. Cette étude de programmation urbaine menée à l'échelle des sites de démolitions et réserves foncières du QPV, comprendra un volet développement durable (forme urbaine, constructibilité, insertion dans l'environnement, prévention situationnelle...).

L'étude urbaine des Hauts de Rouen a pour ambition de définir une stratégie à l'échelle du QPV quant à la programmation de constructions neuves en considérant l'ensemble des secteurs en mutation. L'objectif de cette étude est de veiller à optimiser l'intégration d'une nouvelle forme de bâti dans un paysage urbain jusque-là caractérisé par les grands ensembles. Les constructions du PRU1 ont déjà engagé une mutation urbaine, mais toujours en privilégiant les immeubles collectifs. Cette réorientation architecturale nécessite donc une analyse globale du paysage, et une projection fine et adaptée pour intégrer au mieux cette nouvelle forme urbaine qui remodelera les secteurs à long terme. Cette étude s'appuiera sur les conclusions de l'étude « stratégie habitat » de la Métropole et les études de faisabilité des bailleurs afin de définir les orientations en termes urbain, architectural et programmatique en vue de la future programmation ANRU.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Rouen
--------------------	----------------

Périmètre	QPV Les Hauts de Rouen et territoire vécu
Calendrier	Novembre 2016 (durée : 6 mois)
Coût prévisionnel	60 000 € HT
Participations	18 000€ ANRU (30%) 12 000€ CDC (20%) 15 000€ Métropole (25%)

2. Etude globale Equipements

Objet de l'étude : Il s'agit d'une étude diagnostic structure et organisation des équipements des Hauts de Rouen comprenant diagnostics bâtiment et étude de scénarios pour la réhabilitation durable de ces équipements. La quasi-totalité des locaux abritant ces activités diverses a été construite à l'époque de l'urbanisation des quartiers, dans les années 60 à 70. Si la majorité des bâtiments d'habitation a été réhabilitée, seuls quelques équipements ont bénéficié d'interventions importantes. La poursuite du projet urbain et la volonté de rendre ces quartiers attractifs pour tous nécessitent une intervention structurante sur de nombre d'entre eux. Un enjeu de performance énergétique a également été souligné et inscrit dans l'Agenda 21 de la Ville de Rouen. Au-delà du volet « bâtiment », l'amélioration du service au public constitue un axe de travail primordial, déjà approprié par les groupes de réflexion du conseil citoyen des Hauts de Rouen.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Rouen
Périmètre	QPV Les Hauts de Rouen et territoire vécu
Calendrier	Septembre 2016 (durée : 6 mois)
Coût prévisionnel	30 000 € HT
Participations	15 000€ ANRU (50%) 7 500€ Métropole (25%)

3. Etude Développement économique

Objet de l'étude : Etude prospective sur les opportunités d'implantation et de développement d'activités économiques. Cette **étude prospective** sera conduite sur les potentialités de développement d'activités économiques, et notamment, pour le projet d'implantation d'un pôle d'économie sociale et solidaire.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Rouen
Périmètre	QPV Les Hauts de Rouen et territoire vécu
Calendrier	Septembre 2016 (durée : 6 mois)
Coût prévisionnel	15 000 € HT
Participations	7 500€ CDC (50%)

3 750€ Métropole (25%)

4. AMO AEU

Objet de l'étude : cette mission d'AMO servira à la mise en œuvre d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme dans le cadre de la conception et du suivi des projets de renouvellement urbain. Elle pourrait perdurer en phase opérationnelle.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Rouen
Périmètre	QPV Les Hauts de Rouen et territoire vécu
Calendrier	Novembre 2016 (durée : 18 mois)
Coût prévisionnel	20 000 € HT
Participations	10 000€ CDC (50%)

5. Etude Cavités

Objet de l'étude : Il s'agit d'une étude géophysique et/ou géotechnique visant à lever l'inconstructibilité de la parcelle d'assise des immeubles Koenig et Langevin (partie de la Banane). En effet, un risque de cavité souterraine d'origine anthropique lié à la parcelle napoléonienne est supposé et doit être appréhendé en amont du projet.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Rouen
Périmètre	QPV Les Hauts de Rouen et territoire vécu
Calendrier	Janvier 2017 (durée : 3 mois)
Coût prévisionnel	20 000 € HT
Participations	10 000€ ANRU (50%)

6. Etude pour la construction d'une résidence inter-générationnelle

Objet de l'étude : Etude de faisabilité permettant d'étudier l'implantation et le montage opérationnel d'une résidence intergénérationnelle sur la Grand Mare par le bailleur social Logiseine, en lien avec une association locale « Bien Vivre et Vieillir à la Grand Mare »

Les objectifs du projet sont de 3 ordres :

- Créer un espace de vie innovant, solidaire et intergénérationnel avec un habitat adapté aux personnes âgées
- Proposer des services et des aides pour faciliter le maintien à domicile des seniors
- Faciliter le lien social et limiter l'isolement des seniors

Ce projet a été fortement sollicité par les habitants aux cours de l'Atelier Urbain de Proximité qui a eu lieu sur le secteur courant 2014.

Maîtrise d'ouvrage	LOGISEINE
Périmètre	QPV Les Hauts de Rouen
Calendrier	Juin 2016 (durée : 12 mois)
Coût prévisionnel	20 000 € HT
Participations	0

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée permettant la reprise de ces dépenses de prestation d'ingénierie (études préalables, etc.) dans les assiettes de financement des opérations d'investissement concernées.

7. Etude pour la construction Site Koenig & Langevin (la Banane)

Objet de l'étude : Etude de faisabilité (capacité, volumétrie, programmation) sur l'emprise libérée par la démolition des immeubles Koenig et Langevin. La capacité de l'espace ainsi libéré sera précisée dans l'étude urbaine, une première estimation permettrait d'envisager environ 90 logements.

Maîtrise d'ouvrage	ROUEN Habitat
Périmètre	QPV Les Hauts de Rouen et territoire vécu
Calendrier	Juin 2016 (durée : 12 mois)
Coût prévisionnel	10 000 € HT
Participations	0

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée permettant la reprise de ces dépenses de prestation d'ingénierie (études préalables, diagnostics relogement...) dans les assiettes de financement des opérations d'investissement concernées.

8. Diagnostic social des occupants des immeubles Koenig & Langevin (la Banane)

Objet de l'étude : enquête sociale préalable à l'opération de relogement. Ces diagnostics permettront d'apporter un éclairage sur les typologies de logements à reconstruire sur site et de préfigurer les besoins en terme de reconstruction hors site.

Maîtrise d'ouvrage	ROUEN Habitat
Périmètre	QPV Les Hauts de Rouen
Calendrier	Juin 2016 (durée : 18 mois)
Coût prévisionnel	20 000 € HT

Participations 0

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée permettant la reprise de ces dépenses de prestation d'ingénierie (études préalables, diagnostics relogement...) dans les assiettes de financement des opérations d'investissement concernées.

9. Etude Construction Site Canadiens

Objet de l'étude : Etude de faisabilité (capacité, volumétrie, programmation) sur l'emprise libérée par la démolition des cinq immeubles constituant l'ensemble « Les Canadiens ».

Maîtrise d'ouvrage	ROUEN Habitat
Périmètre	QPV Les Hauts de Rouen
Calendrier	Juin 2016 (durée : 12 mois)
Coût prévisionnel	10 000 € HT
Participations	0

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée permettant la reprise de ces dépenses de prestation d'ingénierie (études préalables, diagnostics relogement...) dans les assiettes de financement des opérations d'investissement concernées.

10. Diagnostic social des occupants des immeubles des Canadiens

Objet de l'étude : enquête sociale préalable à l'opération de relogement. Ces diagnostics permettront d'apporter un éclairage sur les typologies de logements à reconstruire sur site et de préfigurer les besoins en terme de reconstruction hors site.

Maîtrise d'ouvrage	ROUEN Habitat
Périmètre	QPV Les Hauts de Rouen
Calendrier	Juin 2016 (durée : 18 mois)
Coût prévisionnel	20 000 € HT
Participations	0

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée permettant la reprise de ces dépenses de prestation d'ingénierie (études préalables, diagnostics relogement...) dans les assiettes de financement des opérations d'investissement concernées.

11. Etude Restructuration du foyer Moïse hors Site

Objet de l'étude : Etude de faisabilité (programmation) en vue de la restructuration complète d'un ancien foyer en un ensemble de logements sociaux, visant à compléter l'offre de logements sociaux Hors Site. Rouen Habitat prévoit d'étudier, dans le temps du protocole, la faisabilité de restructurer un ancien foyer de travailleurs migrants en un ensemble de logements sociaux. Le foyer situé en cœur de ville présente aujourd'hui des problèmes d'ordre technique, une réhabilitation lourde est inévitable. Difficilement réalisable en logements occupés, le bailleur souhaite profiter du relogement des résidents afin de mettre en œuvre une vaste opération de réhabilitation thermique et de restructuration complète de l'immeuble, permettant de transformer ce foyer en logements sociaux "ordinaires". Cette opération constituerait une opportunité d'offrir aux locataires dans le cadre du relogement une offre diversifiée et attractive.

Maîtrise d'ouvrage	ROUEN Habitat
Périmètre	Hors site Ville de Rouen
Calendrier	Juin 2016 (durée : 12 mois)
Coût prévisionnel	10 000 € HT
Participations	0

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée permettant la reprise de ces dépenses de prestation d'ingénierie (études préalables, diagnostics relogement...) dans les assiettes de financement des opérations d'investissement concernées.

12. Etude Rameau 1

Objet de l'étude : Etude de faisabilité s'accompagnant des études de pré-aménagement (recherches de réseau, recherches foncières...) sur le site libéré par la démolition des plots Lods sur le secteur Rameau 1.

Maîtrise d'ouvrage	IBS
Périmètre	QPV Les Hauts de Rouen
Calendrier	Juin 2016 (durée : 12 mois)
Coût prévisionnel	110 000 € HT
Participations	0

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée permettant la reprise de ces dépenses de prestation d'ingénierie (études préalables, diagnostics relogement...) dans les assiettes de financement des opérations d'investissement concernées.

13. Etude diagnostic du patrimoine bâti

Objet de l'étude : Etude diagnostic du patrimoine du bailleur comprenant diagnostics de performance énergétique et étude de scénarios en vue d'une réhabilitation durable de ses logements (Chatelet, Lombardie...)

Maîtrise d'ouvrage	ROUEN Habitat
Périmètre	QPV Les Hauts de Rouen
Calendrier	Septembre 2016 (durée : 6 mois)
Coût prévisionnel	50 000 € HT
Participations	0

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée permettant la reprise de ces dépenses de prestation d'ingénierie (études préalables, diagnostics relogement...) dans les assiettes de financement des opérations d'investissement concernées.

4.5. Plateau – CANTELEU

1. Etudes pour l'élaboration du programme de maîtrise d'œuvre

2ème semestre 2016 : lancement du concours de maîtrise d'œuvre par la ville de Canteleu

1er semestre 2017 : remise du concours et choix du lauréat

2ème semestre 2017 : poursuite des études de maîtrise d'œuvre

2018 : lancement des travaux pour le groupe scolaire G. Flaubert

Maîtrise d'ouvrage Ville de Canteleu

Périmètre **QPV Plateau**

Calendrier 1er semestre 2016

Coût prévisionnel

Participations **PAS DE FINANCEMENTS DEMANDES EN PHASE PROTOCOLE**

4.6. Parc du Robec – DARNÉTAL

Une étude urbaine destinée à consolider le projet et porter un regard extérieur sur le fonctionnement urbain du périmètre par :

- Un diagnostic du fonctionnement du quartier, à travers le prisme des différentes thématiques liées à l'espace public, à la place des équipements publics, à la circulation et au stationnement ainsi qu'aux modes doux
- Des propositions/scénarii
- Un chiffrage des opérations

Maîtrise d'ouvrage Ville de Darnétal

Périmètre QPV Parc du Robec

Calendrier Septembre 2016 (Durée : 6 mois)

Coût prévisionnel 60 000€ HT

Participations 18 000€ ANRU (30%)

12 000€ CDC (20%)

15 000€ Métropole (25%)

4.7. Centre-Ville – ELBEUF-SUR-SEINE

1. Une étude urbaine globale

Nécessaire pour aboutir à un schéma global de réaménagement du secteur, cette étude sous la maîtrise d'ouvrage de la ville précisera le projet de renouvellement urbain. Elle complétera les éléments de diagnostics recueillis lors des études précédentes et fiabilisera les intentions décrites précédemment. Elle devra aboutir à :

- la finalisation des potentialités du site ;
- un volet de restructuration du tissu urbain intégrant des aérations, des passages de la rue et la place de la République (redonner une identité à cette dernière tout en assurant la mixité des fonctions) ainsi qu'une proposition de paysagement qualitatif du secteur ;
- une proposition de requalification de la rue de la République ;
- une identification des actions et procédures à mettre en œuvre pour intervenir sur le commerce (un volet foncier pour favoriser l'implantation durable de structures commerciales en rez-de-chaussée des immeubles d'habitation ; un volet concourant au renforcement de l'animation commerciale et de la communication) ;
- une proposition de programmation relative aux ensembles immobiliers jouxtant la place de la République.

Cette étude comprendra également un volet de faisabilité technique (procédures à mettre œuvre, calendrier etc.) ainsi qu'un bilan financier détaillé. Compte tenu des problématiques détaillées préalablement, il conviendra que cette étude dite urbaine intègre des compétences spécifiques en matière de politique commerciale et de restauration immobilière.

Maîtrise d'ouvrage	Ville d'Elbeuf
Périmètre	QPC Centre-Ville
Calendrier	Mai 2016 (Durée : 6 mois)
Coût prévisionnel	90 000€ HT
Participations	27000 € ANRU (30%) 18 000€ CDC (20%) 22 500€ Métropole (25%)

2. Une évaluation de l'OPAH-RU 2012-2017

Cf. paragraphe 4.1 Métropole

4.8. Bel-Air – OISSEL

1. Etude urbaine de programmation et de faisabilité technique et financière

Cette étude pré-opérationnelle vise à finaliser et valider le projet urbain avec les maîtres d'ouvrage et à en définir les conditions de faisabilité (chiffrage et phasage notamment).

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Oissel
Périmètre	QPV Nord
Calendrier	Juin 2016 (Durée : 12 mois)
Coût prévisionnel	40 000 € HT
Participations	12 000€ ANRU (30%) 8 000€ CDC (20%) 10 000€ Métropole (25%)

2. Diagnostic social préalable de la situation des ménages

Collecte (enquête) et analyse des informations sur la situation familiale et socio professionnelle des ménages, sur leurs conditions de logements et sur leurs parcours et projets résidentiels. Les indicateurs de revenu et taux d'effort doivent permettre d'évaluer la faisabilité sociale des projets (hausse de loyer après réhabilitation, relogements...). Sous maîtrise d'ouvrage communale, cette étude démarrera en janvier 2017 et durera 2 mois.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Oissel
Périmètre	QPV Nord
Calendrier	Janvier 2017 (Durée : 2 mois)
Coût prévisionnel	5 000€
Participations	2 500€ ANRU (50%)

3. Diagnostic des besoins en matière d'accueil de la petite enfance ainsi que pour le centre social et familial et définition du programme

Etude de besoins permettant d'évaluer l'opportunité de réaliser un équipement petite enfance et identification du type d'équipement à envisager. Il s'agira de définir quel mode de structure choisir et de déterminer le type d'accueil, afin de pouvoir maîtriser le coût d'une place, de développer la qualité et le service rendu et de faciliter la recherche d'une solution d'accueil. Cette étude sera complétée par une analyse des besoins et perspectives de développement de l'équipement public du centre social et familial, qui permettra de définir et de délimiter ses missions.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Oissel
Périmètre	QPV Nord
Calendrier	Juin 2016 (Durée : 4 mois)
Coût prévisionnel	15 000€ HT
Participations	7 500€ ANRU (50%)

4. Etude sur le pôle commercial et volet juridique et foncier

Etude de faisabilité et définition du projet de redéveloppement du pôle commercial. L'objectif est d'analyser le devenir du centre commercial existant et de la zone de chalandise à couvrir tout en assurant le maintien de commerces de proximité et de création d'un pôle central. Sous maîtrise d'ouvrage communale, cette étude a démarré en mars 2016, avec le concours de la Caisse des Dépôts et doit s'achever en juin 2016.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Oissel / EPARECA
Périmètre	QPV Nord
Calendrier	mars 2016 (Durée : 4 mois)
Coût prévisionnel	25 000€ HT
Participations	8 250€ CDC (33%) 8 250€ EPARECA (33%)

4.9. Grammont - ROUEN

1. Etude Equipements

Objet de l'étude : Etude diagnostic sur la structure et l'organisation des équipements du quartier Grammont comprenant des diagnostics de performance énergétique et des scénarios pour la réhabilitation durable de ces équipements. Le chiffrage des scénarii sera également demandé. Le centre de vie sociale Grammont se trouve au cœur du quartier. Il regroupe de nombreuses activités et services et contribue grandement à l'animation et au lien social entre les habitants « anciens » et « nouveaux » du quartier. Cependant, le bâtiment est vétuste, stigmatisant et sa structuration ne permet pas d'optimiser le fonctionnement des activités. Aussi, une étude est prévue afin d'analyser les problématiques de ce centre et d'élaborer des scénarii d'intervention visant à en optimiser son agencement et sa lisibilité, et à améliorer les performances thermiques du bâti.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Rouen
Périmètre	QPV Grammont et territoire vécu
Calendrier	Septembre 2016 (durée : 6 mois)
Coût prévisionnel	10 000 € HT
Participations	2 000€ ANRU (20%) 3 000€ CDC (30%)

2. Etude de faisabilité pour la reconstruction des Contremoulins

Objet de l'étude : Etude de faisabilité (capacité, volumétrie, programmation) sur l'emprise libérée par la démolition pavillons du secteur des Contremoulins.

Maîtrise d'ouvrage	Rouen Habitat
Périmètre	QPV Grammont
Calendrier	mai 2016 (durée : 12 mois)
Coût prévisionnel	10 000 € HT
Participations	-

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée permettant la reprise de ces dépenses de prestation d'ingénierie (études préalables, etc.) dans les assiettes de financement des opérations d'investissement concernées.

3. Etude géotechnique sur les Contremoulins

Objet de l'étude : La démolition de l'ensemble des maisons des Contremoulins par le Bailleur Rouen Habitat est nécessaire compte tenu des problèmes structurels liés à l'instabilité du sous-sol touchant le bâti, mais également les réseaux et voiries desservant les pavillons. Une étude est indispensable pour analyser ces contraintes de sol.

Le programme de construction est lié à un second projet sur l'ilot des Contremoulins. Cet ilot présente aujourd'hui un ensemble de maisons individuelles, en locatif social, appartenant au même bailleur. Celui-ci envisage la démolition de l'ensemble de ces maisons qui présentent des problèmes structurels liés à l'instabilité du sous-sol touchant le bâti, mais également les réseaux et voiries desservant les pavillons.

Maîtrise d'ouvrage	Rouen Habitat
Périmètre	QPV Grammont
Calendrier	Janvier 2017 (Durée : 3 mois)
Coût prévisionnel	10 000 € HT
Participations	5 000 € ANRU (50%)

4.10. Château Blanc – SAINT ETIENNE-DU-ROUVRAY

1. SUR LE CENTRE MADRILLET

- **Etude commerciale juridique et foncière** : un 1^{er} volet de cette étude a été lancé en novembre 2015. Il comporte une exploitation des études menées antérieurement (*Pivadis* 2011 et CCI 2014) ou en cours (*Intencité* 2015), un diagnostic du fonctionnement, l'analyse de l'offre, de sa commercialité et des potentialités de programmation en nombre et nature de commerces. Un 2^{ème} volet, lancé en février 2016, porte sur les cinq commerces de la rue du Madrillet concentrant les dysfonctionnements les plus aigus. L'état des lieux de chaque local, la rencontre avec les exploitants et l'évaluation des fonds de commerces permettront de conforter les hypothèses d'acquisitions / démolitions.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Saint Etienne du Rouvray / EPARECA
Périmètre	QPV Château Blanc (territoire vécu)
Calendrier	février 2016 (Durée : 2 mois)
Coût prévisionnel	20 000€ HT
Participations	6 600€ CDC (33%) 6 600€ EPARECA (33%)

- **Etude de définition d'un programme opérationnel commercial** : Après les études préalables (commerciales, juridiques et foncières), l'étude de définition du projet commercial permettra d'établir des scénarios de recomposition du site (projet immobilier et insertion urbaine), d'identifier les partenariats potentiels et d'envisager les montages opérationnels et financiers. Ce volet permettra d'inscrire le projet commercial dans un projet urbain de qualité.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Saint Etienne du Rouvray
Périmètre	QPV Château Blanc (territoire vécu)
Calendrier	juin 2016 (Durée : 7 mois)
Coût prévisionnel	50 000€ HT
Participations	25 000€ CDC (50%)

2. SUR LE MARCHÉ DU MADRILLET

- **Etude projet sur l'aménagement du marché** : en se fondant sur les préconisations de l'étude INTENCITE et après avoir identifié quel serait le positionnement le plus stratégique du marché du Madrillet, l'étude projet consiste à définir une organisation spatiale (transitoire et définitive), à déterminer un plan de marchandisage en fonction des typologies d'activités actuelles et futures, à produire des recommandations réglementaires et fonctionnelles, à proposer un mode de gestion et un coût prévisionnel. Cette étude est actuellement réalisée en interne par les services de la Ville (Département Urbanisme, Habitat et Paysage, Département des Affaires Economiques et Direction des Services Techniques).

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Saint Etienne du Rouvray
Périmètre	QPV Château Blanc (territoire vécu)
Calendrier	février 2016
Coût prévisionnel	
Participations	PAS DE FINANCEMENT DEMANDES

3. SUR L'ESPACE PUBLIC ET LES EQUIPEMENTS

- **Schéma d'aménagement global du quartier** : Les mutations et le développement urbain qui vont se poursuivre sur le Château Blanc nécessitent d'être accompagnés par une réflexion permettant de valoriser l'espace public urbain et d'améliorer la vie quotidienne des habitants et usagers. En prenant appui sur les composantes urbaines, environnementales, sociales et économiques, le schéma d'aménagement global du quartier devra permettre de définir les principaux objectifs relatifs à la localisation des équipements publics, à la structuration des déplacements et à l'organisation de l'espace public. Il visera à fixer les grands principes d'aménagement de manière à proposer des solutions concourant à la cohérence du quartier et à l'efficacité des services publics. Des solutions techniques sobres et pérennes seront attendues et une estimation financière devra être proposée.

Un lien étroit devra être opéré avec les études relatives au Centre Madrillet.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Saint Etienne du Rouvray
Périmètre	QPV Château Blanc (territoire vécu)
Calendrier	Juin 2016 (Durée : 8 mois)
Coût prévisionnel	150 000€ HT
Participations	60 000€ ANRU (40%) 15 000€ CDC (10%) 37 500€ Métropole (25%)

4. SUR LES COPROPRIETES

- **Etude pré-opérationnelle sur les copropriétés dégradées du quartier du Château Blanc** : Cette étude doit permettre d'appréhender le potentiel d'évolutivité des copropriétés fragiles de la Cité du Château Blanc (identifier les atouts et les dysfonctionnements des copropriétés, formuler et hiérarchiser les enjeux en termes d'insertion urbaine, de marché du logement et de fonctionnement des copropriétés, dresser l'état de l'occupation des copropriétés, etc.) et d'engager une réflexion de caractère opérationnel pour formuler des propositions sur leurs conditions de dissolution/démolition, de redressement ou de requalification. La Ville avait souhaité, dès 2014, l'engagement de cette étude des copropriétés et sollicité le concours de quelques partenaires institutionnels (Métropole Rouen Normandie, ANAH, Caisse des Dépôts et Consignation). Cette étude sera confiée à la Ville par délégation de la Métropole Rouen Normandie.
Démarrage souhaité : juin 2016

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Saint Etienne du Rouvray
Périmètre	QPV Château Blanc
Calendrier	juin 2016 (Durée : 9 mois)
Coût prévisionnel	150 000€ HT
Participations	75 000€ ANAH (50%)

30 000€ CDC (20%)

15 000€ Métropole (10%)

ARTICLE 5 : Opérations faisant l'objet d'une demande d'autorisation anticipée de démarrage

Libellé précis et nature de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel de l'opération (HT)	Commentaire	Date de démarrage	Durée de l'opération
Construction du Centre de Formation des Apprentis des métiers de bouche à la Grand'Mare	HAUTS DE ROUEN	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime	8 900 000 €	Le CFA des métiers de bouche est actuellement installé sur le site St-Paul, dans une école datant du XIXe et dont l'état de vétusté ne permet plus d'accueillir cette activité. Les acteurs locaux se sont mobilisés depuis plusieurs années afin de concrétiser son déménagement sur le quartier prioritaire de la Grand Mare. Ce projet s'inscrit dans les priorités du NPRU de la Ville de Rouen, répond aux enjeux de diversification fonctionnelle des quartiers et est un signal fort participant au regain d'attractivité des Hauts de Rouen.	Juin 2016	18 mois
VEFA rue Martin Frères et Val d'Eauplet - Reconstitution hors site de l'offre de logements sociaux	HAUTS DE ROUEN	Rouen Habitat	Non arrêté	Rouen Habitat prévoit de se positionner sur deux opérations de construction dans le cadre d'une Vente en État Futur d'achèvement (VEFA) afin de permettre la reconstitution hors-site des logements des immeubles Koenig et Langevin : <ul style="list-style-type: none"> - VEFA Val d'Eauplet / rte de Bonsecours : 36 logements dont 22 PLAI - VEFA rue Martin Frères : 25 logements dont 15 PLAI 	Mars 2017 Avril 2017	18 mois 18 mois
Réhabilitation de l'immeuble CURIE	HAUTS DE ROUEN	Rouen Habitat	2 459 279€	Réhabilitation de 68 logements correspondant à la partie Nord de l'immeuble appelé communément la Banane. Ce patrimoine de grands logements est un produit locatif qu'il est important pour le bailleur de conserver. Cependant, la vétusté de l'immeuble impose un programme de réhabilitation lourde. La résidentialisation de l'immeuble Curie est prévue dans le cadre du PRU 1 (l'OS travaux pour la résidentialisation a été signé par l'entreprise le 02/11/2015). Rouen Habitat a souhaité mener une conception conjointe des opérations de résidentialisation et de réhabilitation. Le bailleur souhaite vivement réaliser la réhabilitation de l'immeuble dans un temps	Juin 2016	9 mois

				commun avec la résidentialisation afin de répondre aux préoccupations premières des habitants qui concernent l'amélioration de leurs logements et d'éviter les sentiments d'incompréhension et de frustration qui serait provoqués par un délai d'attente entre ces deux opérations.		
Démolition des immeubles Koenig et Langevin	HAUTS DE ROUEN	Rouen Habitat	1 700 000 €	Démolition de 106 logements correspondant à la partie Sud de l'immeuble appelé communément la Banane. La Banane est un immeuble de 360 m de long. L'état de vétusté du bâti et l'impact urbain de cette « barre » ont orienté les décideurs vers le choix d'une démolition partielle de cet immeuble. Le bailleur a pour objectif de lancer la procédure de relogement en 2016.	Janvier 2018	12 mois
Démolitions des immeubles « Les Canadiens »	HAUTS DE ROUEN	Rouen Habitat	3 500 000 €	Démolition de 5 immeubles soit 280 logements dans le quartier des Sapins. Ce parc, composé de logements vétustes et proposant de petites surfaces à vivre, apparaît difficile à réhabiliter/restructurer. Au vu de ce constat, la Ville de Rouen et le bailleur social ont envisagé une restructuration urbaine complète de ce secteur, par la démolition de ces immeubles, dans le but de recréer un ensemble bâti beaucoup mieux intégré au tissu pavillonnaire environnant et proposant un habitat diversifié. Le bailleur a pour objectif de lancer la procédure de relogement en 2017.	Janvier 2021	18 mois
Démolition Plot Lods 16 et 18 à la Grand Mare	HAUTS DE ROUEN	Ville de Rouen	270 000 €	Démolition de deux immeubles « verre et acier » soit 40 logements vides. Devant les incertitudes sur la sécurité des immeubles « verre et acier » face au risque incendie, la collectivité, conjointement avec le bailleur social, a pris la décision de démolir ces immeubles. Les immeubles étant vides et régulièrement occupés illégalement, la collectivité souhaiterait démarrer la démolition de ces immeubles en 2016.	Août 2016	4 mois
Démolition Plot Lods 3, 13, 14, 15	HAUTS DE ROUEN	IBS	1 903 784 €	Démolition de deux immeubles « verre et acier » soit 40 logements vides. Devant les incertitudes sur la sécurité des immeubles « verre et acier » face au risque incendie, la collectivité, conjointement avec le bailleur social, a pris la décision de démolir ces immeubles. Les immeubles étant vides et régulièrement occupés illégalement, la collectivité souhaiterait démarrer la démolition de ces immeubles en 2016.	Sept 2016	12 mois

Démolition des pavillons Contremoulins	Quartier Grammont - ROUEN	Rouen Habitat		Démolition d'un ensemble de 88 pavillons présentant une fragilité structurelle. La demande de démarrage anticipé permettra d'engager les diagnostics sociaux préalables aux relogements		
Démolition de la tour de 99 logements sis 5 rue Allende	Quartier de la Piscine à PETIT QUEVILLY	Logirep	4 325 874 € HT	Cette démolition a été étudiée et actée en partenariat avec l'ensemble des intervenants du quartier lors de l'établissement du 1 ^{er} schéma directeur de la Piscine en 2007. Son principe, ainsi que l'intérêt de solliciter une demande de dérogation anticipée ont été ré-affirmés lors du COPIL NPNRU du 1er avril 2016. Compte tenu du nombre important de relogements à mener, cette dérogation permettra d'engager au plus tôt l'accompagnement social et d'assurer une démolition effective au moment du lancement des travaux d'aménagement et de restructuration du quartier.	Juin 2016	24 mois

L'autorisation anticipée de démarrage ne préjuge pas d'un financement par l'Agence des opérations concernées dans le cadre d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Le cas échéant, si l'opération bénéficiait ultérieurement d'un financement de l'Agence, la date de prise en compte des dépenses pourra être, avec l'accord du comité d'engagement ou du directeur général de l'Anru, la date de démarrage de l'opération actée dans le présent protocole de préfiguration, en particulier pour les opérations de démolition ou de reconstitution de l'offre de logement locatif social.

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée de démarrage pour les prestations d'ingénierie accompagnant la préparation de la mise en œuvre des opérations d'investissement non financées dans le présent protocole (études pré opérationnelles, expertises préalables, actions préparatoires au relogement des ménages telles que l'accompagnement social, actions de concertation préalable aux travaux – à l'exclusion des honoraires de maîtrise d'œuvre liés aux travaux), sans que cette autorisation préjuge d'un financement des opérations concernées par l'Agence.

Dans l'hypothèse où ces opérations seraient financées dans le cadre de la convention pluriannuelle, cette autorisation anticipée permettra la reprise de ces dépenses de prestation d'ingénierie (études préalables, etc.) dans les assiettes de financement des opérations d'investissement concernées.

ARTICLE 6 : Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain

6.1 La mobilisation citoyenne dans le Contrat de Ville

Le Contrat de Ville de la Métropole Rouen Normandie décrit les modalités de coconstruction et de suivi des projets urbains avec les habitants, tout en laissant chaque commune organiser les instances, les conditions de leur animation et les moyens de leur mise en place sous réserve qu'ils respectent le cadre défini dans la loi et la déclinaison adoptée dans le cadre du contrat de ville.

Les conseils citoyens ont vocation à permettre aux habitants des sites prioritaires de la Politique de la Ville de participer à la réflexion collective sur les atouts et faiblesses du territoire et à rechercher

ensemble les moyens permettant d'améliorer la situation de leur quartier et de ses habitants. Les conseils citoyens seront associés à l'élaboration du projet et à l'animation de la maison du projet.

Dans les sites concernés par les opérations de renouvellement urbain, les communes doivent également installer, en articulation avec les conseils citoyens, **une maison du projet**. Ce lieu d'informations, d'accueil et de médiation, dédié au projet de renouvellement urbain, est ouvert à tous les habitants qui souhaitent s'informer et donner leurs avis sur les projets urbains. Il peut accueillir de manière permanente ou temporaire des réunions publiques, des expositions, des ateliers. Afin d'assurer a minima une parfaite communication sur le projet au fur et à mesure de sa conception, et tout au long de sa réalisation, ce lieu doit être visible et aisément accessible aux habitants du quartier.

Dans le rapport de présentation sont décrites, quartier par quartier, les modalités de mise en place et de fonctionnement de la participation citoyenne à la construction du projet de renouvellement urbain.

6.2 Actions d'ingénierie pour Cléon et Saint Aubin lès Elbeuf

Le Conseil Citoyen sera le moteur des consultations et dialogues sur toutes les étapes du projet de renouvellement urbain. La Maison des projets permettra la centralisation des échanges et de réflexion active avec les habitants.

Les habitants seront associés et informés et contribueront au développement du projet de renouvellement urbain via notamment le conseil citoyen, commun aux deux villes. Les villes envisagent d'organiser les modalités de concertation de la manière suivante :

- Des réunions publiques régulières tout au long de la mise en œuvre du projet.
- Des ateliers avec le Conseil Citoyen et ouverte à tous dans la maison de projet,
- L'exposition du projet d'aménagement d'ensemble et des opérations des maitres d'ouvrages partenaires.
- Des informations diffusées régulièrement aux habitants, par courrier, affiche, lettre du projet, articles dans la presse et dans les revues municipales.

Selon l'ampleur du projet retenu, il pourrait s'adjoindre une ou des concertations administratives s'il y a étude d'impact avec ou non enquête publique.

Intitulé	Conseil citoyen et communication sur le projet
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Cléon
Périmètre	QPV Arts et Fleurs Feugrais
Calendrier	Juin 2016 (Durée : 18 mois)
Coût prévisionnel	15 000€ HT
Participations	1 500€ ANRU (10%) 6 000 € CDC

6.3 Actions d'ingénierie pour Petit-Quevilly

L'objectif sera de multiplier les actions pour toucher l'ensemble des publics et relayer l'information : des ateliers thématiques pourront être organisés dans le cadre de l'éducation et la jeunesse, de même que des actions festives, des expositions, etc.

La co-construction du projet permet enfin de favoriser la prise de parole des habitants. La concertation se fera par le conseil citoyen constitué d'une douzaine de personnes, sur la base des deux collèges « habitants » et « associations et acteurs locaux », qui s'est réuni pour la première fois en Avril 2015.

La Maison du Projet sera située dans les locaux de l'espace citoyen au 15bis rue Neruda en plein cœur du quartier pour y exposer et communiquer sur l'état d'avancement du projet NPNRU du quartier de la Piscine. Cet espace deviendra un point d'information auprès des habitants et ouvert à tous à travers un accueil du public, la mise en place de panneaux d'informations, une maquette 3D permettant de rendre compte de l'échelle, de la délimitation et des intentions de projet.

Intitulé	Maison du projet / mémoire du quartier
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Petit-Quevilly
Périmètre	QPV la Piscine
Calendrier	Juin 2016 (Durée : 18 mois)
Coût prévisionnel	37 800€ HT
Participations	18 900€ ANRU (50%)

6.4 Actions d'ingénierie pour Rouen

Dès la rentrée 2015, les conseils citoyens ont engagé la réflexion sur la rédaction de la charte de fonctionnement, et sur la concrétisation de la maison du projet. Un lieu central au quartier été identifié, sur la Lombardie, dont l'objectif est d'allier concertation sur le projet de renouvellement urbain et travail collaboratif des acteurs locaux, comme par exemple le groupe des Lombardines (marches exploratoires de femmes).

L'ambition d'une maison du projet est d'installer durablement le dialogue entre les habitants et les différentes autres parties prenantes du territoire. Pour répondre à cet objectif, la maison du projet doit être associée à d'autres activités ayant également vocation à encourager et développer les compétences des habitants afin qu'ils puissent acquérir une plus grande capacité contributive à la vie du quartier, mais aussi une plus grande autonomie et un plus grand choix face à l'emploi, au logement, l'accès aux loisirs, etc... Il s'agira notamment d'y consulter ouvrages, magazines, de proposer des accès internet, etc...

Les publics concernés seront :

- Les conseillers citoyens et les conseils de quartier dont les membres sont bien identifiés et participent déjà à des réunions d'échanges avec les institutions.

Des groupes de travail ont été créés dans le cadre du Contrat de ville et ces groupes ont vocation à se réunir naturellement dans la Maison du Projet.

Les réunions du Conseil de quartier Sapins, Châtelet Lombardie se tiennent actuellement dans un lieu très excentré, elles pourraient également se tenir dans ce lieu à intervalles réguliers.

- Les riverains des projets.

Il s'agit des habitants directement impactés par le projet urbain. Les démarches de type diagnostic en marchant, marche exploratoire ou balades urbaines permettent d'intégrer les habitants dans un processus de co-construction, de création de projets et permettent aux habitants d'être acteurs du développement de leur territoire.

La Maison du Projet fait l'objet d'une demande de préfinancement détaillée à l'article 10 du présent Protocole.

Concernant les actions de concertation que la Maison du projet abritera, il s'agira entre autres :

- D'une expo permanente et évolutive des projets de renouvellement urbain.
- D'ateliers de concertation et/ou de co construction autour des projets d'aménagement.
- De réunions des groupes de travail du Conseil citoyen, d'échanges entre habitants et professionnels à l'occasion des démarches de type diagnostic en marchant, de cafés débats.

Intitulé Concertation sur le projet urbain

Maîtrise d'ouvrage Ville de Rouen

Périmètre QPV Les Hauts de Rouen

Calendrier Juin 2016 (Durée : 18 mois)

Coût prévisionnel 30 000€ HT

Participations 12 500€ ANRU (50%)

6 000€ CDC

6.5 Actions d'ingénierie à Darnétal

Le Conseil citoyen sera l'interlocuteur privilégié du projet. Les habitants seront également associés directement lors des différentes étapes du projet (par des réunions publiques ou information presse ou expositions...). La volonté de la Ville est de favoriser la co-construction. La Maison du projet se situera dans le centre culturel Savale là où se réunit le Conseil Citoyen.

6.6 Actions d'ingénierie à Elbeuf

Les outils développés lors du 1^{er} PRU (publications, réunions publiques, manifestation de convivialité, films, CD, expo photos, local dédié au projet, marches exploratoires de femmes) seront renforcés en articulation avec le dispositif de construction de la ville avec ses habitants engagé sur l'ensemble du territoire communal (ballades urbaines, fonds de participation des habitants, formation des habitants bénévoles, séniors « passeur de mémoire », habitants relais...)

La définition des moyens de la co-production affectés à la co construction servira à la mise en place d'actions en matière de concertation et de participation des habitants ainsi que dans le cadre du fonctionnement du Conseil Citoyen.

Intitulé Coconstruction du projet

Maîtrise d'ouvrage Ville d'Elbeuf

Périmètre QPV Centre Ville

Calendrier Juin 2016 (Durée : 6 mois)

Coût prévisionnel	10 000€ HT
Participations	5 000€ ANRU (50%)

6.7 Actions d'ingénierie à Oissel

La mise en place de la maison du projet, au cœur du Bel Air, dans le Centre Eliane TEUMBEUF. En fonction des disponibilités foncières, un espace pourra être dédié au sein de Saint Julien.

Le travail sur la mémoire du quartier sera promu dans le cadre d'une démarche menée avec les habitants autour d'un projet d'exposition.

6.8 Actions d'ingénierie à Saint Etienne du Rouvray

La Maison du Projet est un lieu ressource destiné aux habitants et aux partenaires du projet de renouvellement urbain. Pour échanger sur le renouveau du quartier, la Ville s'appuiera sur les équipements dont elle dispose au sein du quartier du Château Blanc comme le centre socioculturel Jean Prévost ou le Local Collectif Résidentiel Macé.

Ces équipements, bien localisés et bénéficiant d'une forte amplitude d'ouverture sont bien identifiés par les publics et les acteurs. Ils sont d'ores et déjà les lieux privilégiés de l'accueil de la population. Leurs fonctions d'accueil actuelles (réunions associatives, ateliers enfants et adultes, animations familiales...) en font les espaces où l'information sera au mieux centralisée et où les habitants pourront trouver réponse à leurs interrogations (consultation de plans et autres documents graphiques permettant d'appréhender le projet, mise à disposition de fascicules, tenue d'expositions, etc.).

Intitulé	Actions de communication
Maîtrise d'ouvrage	Ville de St Etienne du Rouvray
Périmètre	QPV Château Blanc
Calendrier	Juin 2016 (Durée : 18 mois)
Coût prévisionnel	30 000€ HT
Participations	15 000€ ANRU (50%)

ARTICLE 7 : Articulation avec la convention intercommunale prévue à l'article 8 de la loi du 21 février 2014

La Métropole élabore une convention d'équilibre territorial, annexe du Contrat de Ville. La loi prévoit que cette convention fixe des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires, à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, les modalités de relogement et

d'accompagnement des ménages dans le cas d'opérations de démolition (au vu des projets identifiés) et les modalités de coopérations entre communes, bailleurs sociaux et réservataires.

Le principal enjeu de cette convention d'équilibre territorial est de réunir les conditions pour que les quartiers inscrits en politique de la ville retrouvent plus de mixité sociale et qu'un rééquilibrage de l'occupation du parc social se fasse à l'échelle métropolitaine. Il s'agit en premier lieu de rassembler les acteurs locaux autour d'un diagnostic commun des problématiques du territoire et de renforcer le travail inter-bailleurs sur les thèmes de :

- L'observation de l'occupation sociale et des équilibres de peuplement
- L'adaptation de l'offre de logements aux besoins pour favoriser des parcours résidentiels
- La contribution à un meilleur équilibre social entre les communes du territoire
- Le fonctionnement des attributions et des réservations à l'échelle métropolitaine.

L'élaboration de la convention s'appuie également sur les démarches menées dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, notamment sur les dispositions en faveur de la mixité sociale, via le principe de socio conditionnalité des opérations de logement social et celui d'exonération du supplément de loyer de solidarité, mais aussi sur l'information concernant les réservations de logements sociaux. La démarche s'inscrit aussi en lien avec le PLH et le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées, piloté par l'Etat et le Département, qui fixe les modalités de relogement et d'accompagnement des publics prioritaires. L'élaboration en cours du PDALHPD supposera de nouvelles articulations avec le PLH et les travaux de la CIL étant donnés les champs communs.

Suites aux différentes réunions de travail, la Métropole et ses partenaires ont fait émerger des orientations qui bâtiront le cadre de la convention d'équilibre territorial :

1. Rééquilibrer le peuplement à l'échelle métropolitaine et favoriser la réponse aux besoins des ménages
2. Mettre en œuvre, dans un cadre concerté et en tenant compte des objectifs de mixité sociale, le relogement et l'accompagnement social des publics prioritaires et des ménages concernés par des démolitions prévues au programme de renouvellement urbains
3. Renforcer la concertation et les coopérations inter partenariales pour mettre en œuvre la convention

Une typologie des communes est proposée sur la base de 3 indicateurs décrivant les caractéristiques socio économiques de leurs habitants et permet de mettre en œuvre ces objectifs de manière adaptée selon le profil de la commune :

- Les communes qui ont des marges pour accueillir plus de ménages dont les ressources sont en dessous des plafonds PLAI.
- Les communes qui ont des marges d'accueil modérées nécessitant une veille.
- Les communes qui ont des marges d'accueil réduites.

Le contenu de la convention d'équilibre territorial sera soumis aux membres de la CIL mi-2016 avant d'être adopté par le Conseil Métropolitain en octobre 2016.

ARTICLE 8 : Gouvernance et conduite de projet

8.1. Gouvernance

Outre les instances de pilotage du Contrat de ville ont été créées des instances dédiées spécifiquement au volet renouvellement urbain à l'échelle métropolitaine. Celles-ci se retrouvent déclinées par quartier pour un pilotage du projet au plus près du terrain.

8.1.1 Le pilotage stratégique du Contrat de Ville et du NPNRU

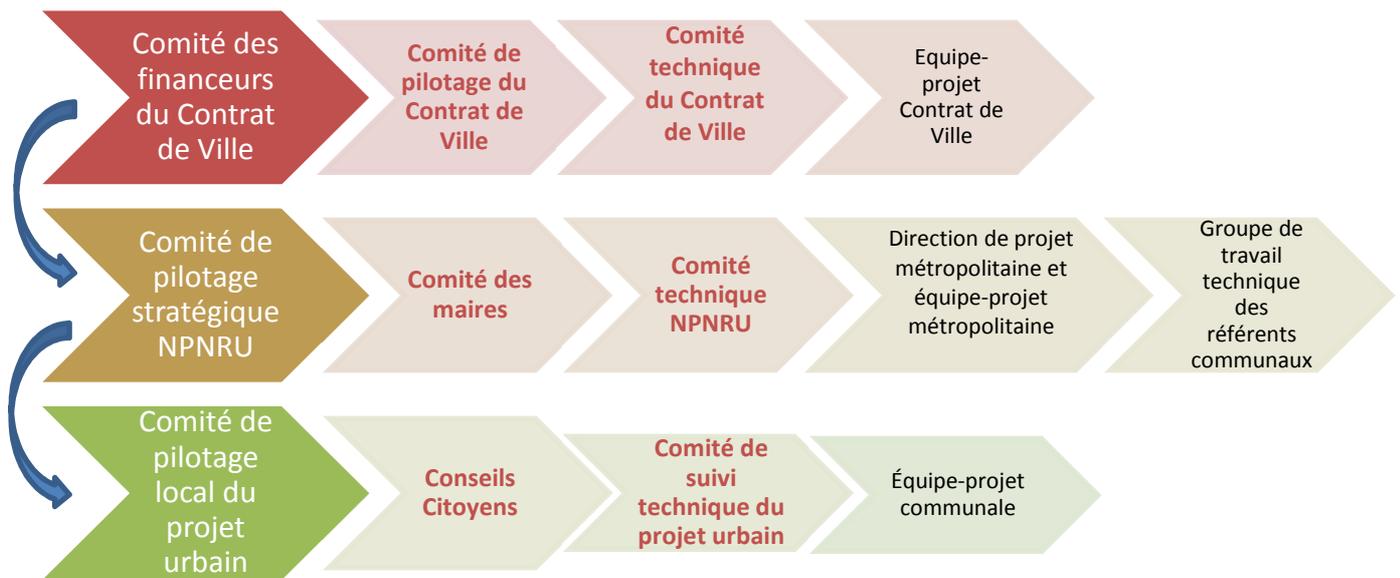
Le Contrat de Ville est porté par le Président de la Métropole Rouen Normandie, en partenariat étroit avec les Maires des communes et le Préfet. Son pilotage stratégique est assuré par deux instances :

- LE COMITE DES PARTENAIRES qui valide le cadre général de la mise en œuvre du contrat de ville et qui rassemble l'Etat et ses différents établissements publics, les collectivités locales, les bailleurs sociaux, la CAF et les missions locales.
- LE COMITE DES FINANCEURS qui valide la programmation financière annuelle, composé de l'Etat et ses différents établissements publics, des collectivités locales, et de la CAF.

Ce pilotage global du Contrat de Ville s'articule avec les instances politiques intercommunales spécifiquement dédiées au suivi du NPNRU :

- LE COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE DU NPNRU qui assure le suivi de la mise en œuvre du Protocole de préfiguration puis du PNRU, l'avancement des projets de renouvellement urbain et veille à la cohérence avec la stratégie métropolitaine et à l'articulation avec le Contrat de Ville. il est composé de l'Etat et ses différents établissements publics, des collectivités locales et de l'USH.
- LE COMITE DES MAIRES qui valide les orientations politiques de la stratégie, des financements liés au NPNRU et arbitre les points particuliers et qui ne rassemble que les élus des communes concernées par le NPNRU.

Enfin, un relai politique est assuré à l'échelle de chaque commune par un comité de pilotage local du projet urbain qui anime le partenariat local et arrête les orientations opérationnelles du projet de renouvellement urbain. La Direction de projet métropolitaine assiste à toutes les réunions locales.



8.1.2 Le pilotage technique du Contrat de Ville et du Protocole de préfiguration

Au niveau technique, une équipe-projet a été constituée au sein de la Métropole Rouen Normandie pour le suivi de la mise en œuvre du Contrat de Ville. Elle est constituée de référents thématiques issus des différentes directions sectorielles de la Métropole, comme autant d'experts amenés à faire le lien entre les politiques de droit commun et la politique de la ville.

Dans le même esprit, une équipe-projet a été constituée pour le suivi et la mise en œuvre du protocole de préfiguration :

- une Direction de projet située à la Direction de l'Habitat est chargée de suivre l'avancement du programme de travail inscrit au protocole, de préparer les décisions soumises aux instances stratégiques et d'animer le réseau constitué de l'équipe-projet métropolitaine, des chefs de projet communaux et des principaux partenaires comme les bailleurs sociaux. La cheffe de projet NPNRU assure le lien avec le Contrat de ville en étant référente du volet « Cadre de Vie et renouvellement urbain »
- une équipe-projet composée à la fois de référents dans les directions thématiques concernées par le projet de renouvellement urbain et des référents des pôles de proximité pour anticiper sur le passage en phase opérationnelle.

8.2. Conduite de projet

Des équipes techniques dédiées aux projets de renouvellement urbain ont été mises en place à la Métropole et dans chaque commune, pour la plupart, dès l'élaboration du Protocole de préfiguration. La structuration des équipes ainsi que les postes demandés en cofinancement sont présentés ici. Les organigrammes sont joints en annexe.

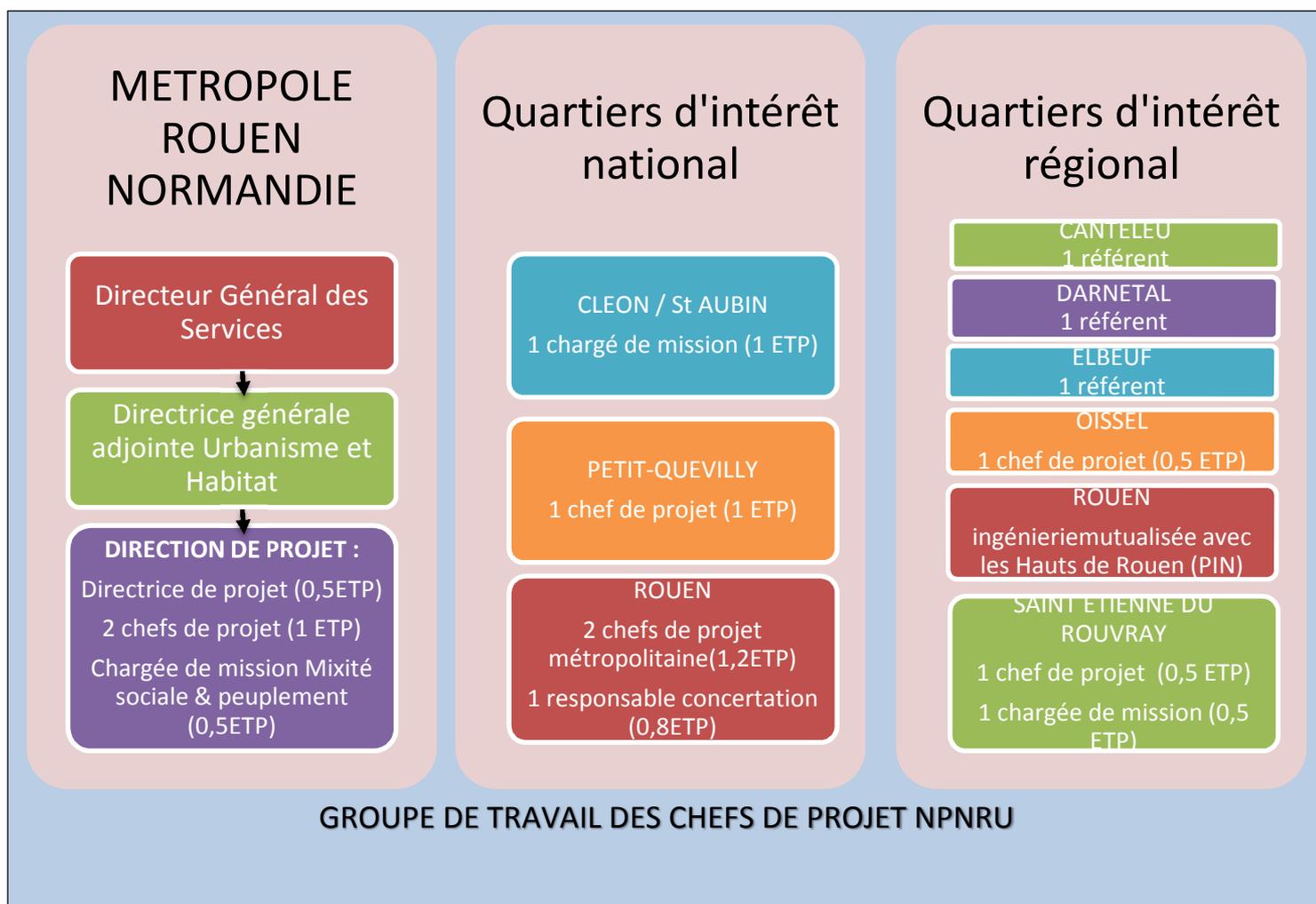
8.2.1. Organisation générale des équipes

Dans la phase Protocole, la Direction de projet travaille en étroite collaboration avec les équipes communales. Les équipes sont représentées en relation avec le projet de renouvellement urbain qui leur est confié. Les deux chefs de projets sur les projets de Rouen sont des agents salariés de la Métropole.

Un GROUPE DE TRAVAIL DES CHEFS DE PROJET NPNRU mis en place dès l'élaboration du Protocole perdurera tout au long de sa mise en œuvre. Animé par la Direction de projet métropolitaine, qui y associe les membres de l'équipe-projet en tant que de besoin, il rassemble l'ensemble des référents PNRU communaux. L'objectif de cette instance technique de pilotage est de partager l'information et les expériences autour de la construction des projets de renouvellement urbain et d'apporter aux communes l'expertise des compétences portées par la Métropole.

Figurent en annexe 4, les organigrammes de chaque commune présentant le positionnement du chef de projet PNRU et son rattachement hiérarchique au sein de la commune.

Equipes dédiées à la conduite de projet en phase Protocole :



8.2.2. Les postes financés pour la mise en œuvre du Protocole

Les postes qui font spécifiquement l'objet d'une demande de cofinancement pour la mise en œuvre du Protocole sur une durée de 18 mois sont :

- **pour la Métropole :**
 - 0,5 ETP Directrice de projet NPNRU (forfait 115 000€ base de financement)
 - 0,5 ETP Chef de projet NPNRU (forfait 115 000€ base de financement)
 - 0,5 ETP Chef de projet habitat (forfait 115 000€ base de financement)
 - 0,5 ETP Chargée de mission mixité sociale & peuplement (forfait 94 500€ base de financement)

- **pour le projet d'intérêt national des Arts et des Fleurs-Feugrais (Cléon et de Saint Aubin-lès-Elbeuf)**
 - 1 ETP chef de projet (forfait 115 000€ base de financement)

- **pour le projet d'intérêt national de la Piscine (Petit-Quevilly)**
 - 1 ETP Chef de projet (forfait 115 000€ base de financement)

- **pour le projet d'intérêt national des Hauts-de-Rouen (Rouen)**
 - 0,7 ETP Chef de projet (forfait 115 000€ base de financement) ; salarié Métropole
 - 0,5 ETP Chef de projet (forfait 115 000€ base de financement) ; salarié Métropole
 - 0,8 ETP Chargé de mission Concertation (forfait 94 500€ base de financement) ; salarié ville

- **pour le projet d'intérêt régional de Saint Julien (Oissel)**
 - 0,5 ETP Chef de projet (forfait 115 000€ base de financement)

- **pour le projet d'intérêt régional du Château Blanc (Saint Etienne-du-Rouvray)**
 - 0,5 ETP Chef de projet (forfait 115 000€ base de financement)
 - 0,5 ETP Chargée de mission (forfait 95 000€ base de financement)

La date de prise en compte du démarrage de la mission d'ingénierie sera celle de l'avis favorable du comité d'engagement de l'ANRU. L'échéance sera la date de signature de la convention pluriannuelle.

8.2.2.1 Missions d'ingénierie pour la Métropole Rouen Normandie

La Direction de projet métropolitaine est composée de 4 personnes :

- une directrice de projet (0,5 ETP)
- deux chefs de projet (1 ETP)
- une chargée de mission dédiée aux thématiques de la mixité sociale et du peuplement (0,5 ETP).

Cette Direction de projet a pour mission de mettre en œuvre le Protocole et assurer la cohérence des projets de renouvellement urbain avec la stratégie métropolitaine. Elle animera les différentes instances et fera le lien entre les partenaires du projet.

Les postes au niveau de la Métropole Rouen Normandie sont dédiés à la coordination générale et à la mise en œuvre de problématiques particulières communes à tous les projets. Leur fonction peut aussi être complétée par une mission d'appui aux communes, tant sur le plan de la conception des projets que sur le plan de l'élaboration de la convention pluri annuelle.

En outre, une chargée de mission dédiée à la Gestion urbaine et Sociale de proximité a été recrutée fin 2015 pour accompagner les communes à la mise en place de la démarche.

Cette Direction de projet peut s'appuyer sur les compétences et expertises d'une équipe-projet métropolitaine composée de référents thématiques issus de chaque direction en lien avec le PNRU (Mobilité, Energie, Voirie-espaces publics, pôles de proximité, etc.). Cette équipe-projet qui compte une dizaine de personnes a été impliquée dès la phase d'élaboration du Protocole de préfiguration et participera très en amont de la conception des projets pour faciliter le passage à la phase opérationnelle et la préparation des opérations qui seront sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine.

8.2.2.2. Missions d'ingénierie pour les villes de Cléon et Saint Aubin-lès-Elbeuf

La ville de Cléon souhaite procéder au recrutement d'un chef de projet dédié à temps plein au NPNRU et dont la responsabilité est de piloter et d'assurer, dans un premier temps, la conduite du protocole de préfiguration puis, dans un second temps, la conduite opérationnelle du projet de renouvellement urbain. Le chef de projet assurera l'interface avec l'ensemble des interlocuteurs du projet (partenaires, ville de Saint Aubin, RNA, etc.).

En outre, les Villes ont souhaité s'adjoindre des services de la SPL Rouen Normandie Aménagement afin d'assurer un appui à la mission de chef de projet. Sa mission sera d'accompagner le suivi du protocole de préfiguration selon 3 axes:

- Appui à la mission de chef de projet soit le suivi du dispositif partenarial (gestion des études ; rédaction des cahiers des charges ; organisation des appels d'offres et conduite des études)
- Suivi du protocole et reporting (financeurs, bailleurs, ville)
- Aide à la préparation de la convention ANRU et de sa maquette financière.

8.2.2.3. Missions d'ingénierie pour la ville de Petit-Quevilly

La ville a procédé fin 2015 au recrutement d'un chef de projet dédié à temps complet sur le projet de renouvellement urbain dès la phase protocole. Ce chef de projet, qui fait partie de la Direction Urbanisme et Aménagement dépend hiérarchiquement de la Directrice Générale Adjointe en charge du cadre de vie.

Ce chef de projet travaille en direct avec la Direction de la Prévention et du Développement Social et Urbain, en charge notamment de la politique de la ville, afin d'assurer une cohérence et une complémentarité sur les volets urbain et social du projet à mener sur le quartier de la Piscine.

8.2.2.4. Missions d'ingénierie pour la ville de Rouen

La conduite de projet du contrat de ville s'organise autour d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) dédiée à l'ensemble des domaines d'intervention sur les quartiers prioritaires et réunissant les services de la Ville et de la Métropole Rouen Normandie (services communs à la Ville de Rouen suite au transfert de compétences opéré au 1^{er} janvier 2015).

Les deux chefs de projet seront les référents pour la ville de Rouen et participeront aux réunions métropolitaines organisées sur le PNRU et notamment au groupe de travail des chefs de projet animé par la Direction de projet de la Métropole.

Les missions des chefs de projets (équivalent à 1,2 ETP) consistent principalement en :

- la programmation et le suivi financier, administratif et technique des opérations menées dans le cadre du protocole de préfiguration,
- la préparation du projet de renouvellement urbain, de son pilotage et coordination, notamment, de l'ensemble des maîtres d'ouvrages concernés, de la formalisation de la convention de renouvellement urbain,
- le pilotage général de la direction de projet en collaboration étroite avec la DSCS et la participation aux différents groupes de travail thématiques.

Le chargé de mission concertation (équivalent à 0,8 ETP) est missionné pour :

- mettre en place et assurer le suivi des dispositifs de participation citoyenne,
- jouer le rôle de relais entre les conseils de quartier, la municipalité et les services municipaux,
- accompagner les conseillers de quartier et les conseillers citoyens dans leur travail,
- mettre en place des actions de communication pour les conseillers,
- organiser la concertation,
- orienter les habitants vers les différentes instances participatives.

Les postes inscrits pour le quartier des Hauts de Rouen sont mutualisés avec le projet du quartier Grammont (projet d'intérêt régional).

8.2.2.5. Missions d'ingénierie pour la ville de Canteleu

Le pilotage opérationnel du projet de renouvellement urbain sera assuré par le Directeur Général Adjoint de la ville de Canteleu en collaboration avec la Directrice de l'Urbanisme, et sous l'autorité du Directeur Général des Services.

8.2.2.6. Missions d'ingénierie pour la ville de Darnétal

C'est la Directrice du Pôle Action Sociale de la commune de Darnétal qui assurera le pilotage du projet de renouvellement urbain. Elle travaillera en lien étroit avec le Directeur des Services techniques, et sous l'autorité du Directeur Général des Services.

8.2.2.7. Missions d'ingénierie pour la ville d'Elbeuf

Le pilotage opérationnel sera réalisé, en interne, par un référent renouvellement urbain, dépendant des services techniques et sous le pilotage de la Directrice Générale des Services et de la Directrice Générale adjointe.

L'ingénierie de projet communale, forte des 12 ans d'expérience du PRU, continuera le travail engagé avec un partenariat local solide opérationnel, mobilisé autour de :

- La conception et réalisation de projet via groupement de commande associant ville et bailleurs sociaux.
- Une démarche projet urbain en mode qualité urbaine durable et un référentiel méthodologique.

8.2.2.8. Missions d'ingénierie pour la ville de Oissel

Un chargé de mission a été spécifiquement recruté fin 2015 pour suivre le projet de renouvellement urbain. Son rôle est de coordonner et de fédérer l'action des acteurs dans la conduite des études urbaines et des opérations de restructuration et mobiliser le réseau partenarial. Il doit suivre le dispositif contractuel avec l'ANRU, mobiliser et animer une dynamique de développement territorial métropolitain. Il coordonne et pilote les orientations stratégiques, en impliquant les services concernés.

Ce poste correspond à un 50% équivalent temps plein.

8.2.2.9. Missions d'ingénierie pour la ville de Saint Etienne du Rouvray

Le suivi du projet et l'animation des instances techniques seront assurés par la Directrice du Département Urbanisme, Habitat et Paysage (DUHP). Placée sous l'autorité directe du Directeur Général des Services de la Ville, elle assurera la mission de chef de projet. Elle sera assistée par la Responsable de la division de l'Habitat et du Renouvellement Urbain du DUHP en tant que chargé de projet.

Le **chef de projet** (sur la base de 50% ETP) a pour missions de :

- piloter et coordonner les opérations d'aménagement urbain et de construction aux plans techniques, juridiques, financiers et fonciers,
- élaborer un projet stratégique global et réaliser un avant-projet,
- piloter et/ou coordonner les études prospectives,
- élaborer les documents juridiques et techniques de cadrage et superviser les cahiers des charges,
- organiser et mobiliser les synergies autour des grands projets urbains,
- assurer la maîtrise d'ouvrage des projets et superviser les conditions de la mise en œuvre,
- contrôler les ratios qualité / coût / délai
- évaluer les projets d'aménagement et de renouvellement urbain.

Le **chargé de projet** (sur la base de 50% ETP) a pour missions de :

- d'assister le chef de projet dans le suivi, l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'aménagement urbain et des opérations de renouvellement urbain menés par la Ville et/ou ses partenaires publics et privés.
- participer à l'élaboration et au suivi des documents contractuels
- assurer les tâches d'animation et de secrétariat des réunions partenariales ainsi que la coordination partenariale des volets urbains prévus dans les chartes ou projets partenariaux de secteurs,
- veiller au suivi d'exécution des décisions prises lors des réunions partenariales,
- veiller à la bonne coordination des intervenants aux différents projets y compris les habitants au titre des conseils citoyens,
- poursuivre les opérations de renouvellement urbain en cours de travaux notamment à travers la supervision du dispositif GUP
- participer à l'évaluation des projets de renouvellement urbain.

En conclusion, les postes dédiés aux projets d'intérêt national et ceux de la Métropole (6,1 ETP) sont financés par l'ANRU dans l'enveloppe nationale. Pour les projets d'intérêt régional, les postes (1,5 ETP) sont financés par l'ANRU dans le cadre des subventions d'ingénierie de l'enveloppe régionale.

8.3. Association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés

Les partenaires sont représentés dans chacune des instances de pilotage stratégique et opérationnel que la Métropole a institué pour la mise en œuvre et le suivi du Protocole de préfiguration. Il en est de même à l'échelle de chaque projet de renouvellement urbain.

La Métropole entretient avec les communes, les bailleurs sociaux et les opérateurs immobiliers privés d'étroites relations depuis des années. L'élaboration des différents documents de planification ont été autant d'occasions d'asseoir ce partenariat et de partager des points de vue et des expériences, à travers les instances du Programme Local de l'Habitat, du Contrat de Ville entre autres.

L'adhésion de la Métropole à l'Observatoire des promoteurs immobilier (OLONN) créé un espace supplémentaire de débat et d'échange sur la conjoncture immobilière et le dynamisme résidentiel du territoire.

A l'échelle des communes, chacune d'entre elles a pu développer également des relations de confiance avec les différents acteurs de son territoire. Les fiches par quartier du rapport de présentation décrivent ces relations singulières.

ARTICLE 9 : Opérations financées au titre du programme de travail

Les opérations financées par l'Anru dans le cadre du présent protocole, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe. Le financement des opérations par l'Anru est réalisé conformément aux modalités prévues dans le titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU.

La date d'avis favorable du comité d'Engagement de l'ANRU pour ce Protocole vaut date de prise en compte des dépenses des opérations inscrites au titre du programme de travail.

9.1. Modalités de financement par l'Anru de la conduite du projet de renouvellement urbain

La mise en œuvre du programme de travail des projets de renouvellement urbain sera assurée par les équipes décrites à l'article 8.2. Les financements détaillés dans le tableau ci-dessous correspondent au financement des postes dédiés à la mise en œuvre du Protocole.

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention ANRU	Montant de subvention Anru	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Direction de projet Métropole	EPCI	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	315 000€	50%	157 500€	Juin 2016	18 mois
Conduite de projet PIN QPV Arts et Fleurs-Feugrais	QPV Arts et Fleurs-Feugrais	CLEON	142 500€	50%	71 250€	Juin 2016	18 mois
Mission OPCU PIN QPV Arts et Fleurs-Feugrais	QPV Arts et Fleurs-Feugrais	CLEON	122 320€	30%	36 696€	Juin 2016	18 mois
Conduite de projet PIN QPV La Pliscine	QPV La Pliscine	PETIT-QUEVILLY	172 500€	50%	86 250€	Juin 2016	18 mois
Conduite de projet PIN QPV Hauts-de-Rouen	QPV Hauts-de-Rouen	ROUEN	278 250€	50%	139 125€	Juin 2016	18 mois
Conduite de projet PIR QPV St Julien	QPV St Julien	OISSEL	86 250€	50%	43 125€	Juin 2016	18 mois
Conduite de projet PIR QPV Château Blanc	QPV Château Blanc	SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	157 500€	50%	78 750€	Juin 2016	18 mois

9.2. Modalités de financement par l'Anru des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet et accompagnement des ménages, prévus dans le programme de travail

Présentation des études, expertises et moyens d'accompagnement, cofinancés par l'Anru dans le cadre du présent protocole, conformément à l'article 4 du présent protocole.

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention ANRU	Montant de subvention ANRU	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Etude pour une stratégie Habitat dans les quartiers PNRU	EPCI	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	90 000€	30%	27 000€	Juin 2016	8 mois
Etude rééquilibrage peuplement	EPCI	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	70 000€	50%	35 000€	Octobre 2016	6 mois
Etude stratégie énergétique	EPCI	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	280 000€	14%	39 200€	Juin 2016	18 mois
Schéma d'aménagement global	QPV Arts et Fleurs-Feugrais	CLEON	162 000€	30%	48 600€	Juin 2016	13 mois
Etude Sureté et Sécurité	QPV Arts et Fleurs-Feugrais	CLEON	15 000€	50%	7 500€	Juin 2016	9 mois

Etude stratégique sur les équipements	QPV Arts et Fleurs-Feugrais	CLEON	30 000€	50%	15 000€	Juin 2016	6 mois
Etude de définition de la Maison du projet	QPV Arts et Fleurs-Feugrais	CLEON	22 500€	forfait	6 750€	Juin 2016	4 mois
Communication sur le projet	QPV Arts et Fleurs-Feugrais	CLEON	15 000€	10%	1 500€	Juin 2016	18 mois
Etude diagnostic de faisabilité urbaine archi et technique	QPV La Piscine	PETIT-QUEVILLY	253 000€	30%	75 900€	Juin 2016	18 mois
Maison du projet/mémoire du quartier	QPV La Piscine	PETIT-QUEVILLY	37 800€	50%	18 900€	Juin 2016	18 mois
Etude urbaine	QPV Hauts de Rouen	ROUEN	60 000€	30%	18 000€	Novembre 2016	6 mois
Etude globale équipements	QPV Hauts de Rouen	ROUEN	30 000€	50%	15 000€	Septembre 2016	6 mois
Etude cavités	QPV Hauts de Rouen	ROUEN	20 000€	50%	10 000€	Janvier 2017	3 mois
Maison du projet	QPV Hauts de Rouen	ROUEN	84 200€	50%	42 100€	Juin 2016	18 mois
Concertation PRU	QPV Hauts de Rouen	ROUEN	30 000€	43%	12 900€	Juin 2016	18 mois
Etude urbaine	QPV Parc du Robec	DARNETAL	60 000€	30%	18 000€	Septembre 2016	6 mois
Etude urbaine schéma global secteur République	QPV Centre-Ville	ELBEUF	90 000€	30%	27 000€	Juillet 2016	6 mois
Coconstruction du projet	QPV Centre-Ville	ELBEUF	10 000€	50%	5 000€	Juin 2016	6 mois
Etude urbaine de programmation et faisabilité	QPV St Julien	OISSEL	40 000€	30%	12 000€	Juin 2016	12 mois
Diagnostic social préalable de la situation des ménages	QPV St Julien	OISSEL	5 000€	50%	2 500€	Octobre 2016	2 mois
Diagnostic des besoins en matière de petite enfance et programme pour le centre social	QPV St Julien	OISSEL	15 000€	50%	7 500€	Juin 2016	4mois
Etude Equipements	QPV Grammont	ROUEN	10 000€	20%	2 000€	Septembre 2016	6 mois

Etude géotechnique sur les Contremoulins	QPV Grammont	ROUEN HABITAT	10 000€	50%	5 000€	Janvier 2017	3 mois
Schéma d'aménagement global du quartier	QPV Château Blanc	St ETIENNE DU ROUVRAY	150 000€	40%	60 000€	Juin 2016	8 mois
Actions de communication	QPV Château Blanc	St ETIENNE DU ROUVRAY	30 000€	50%	15 000€	Juin 2016	18 mois

Conformément au règlement général du NPNRU, l'Agence peut accorder une modulation des aides aux maîtres d'ouvrages à la hausse pour des opérations de démolition de logements locatifs sociaux, de requalification de logements locatifs sociaux ou de résidentialisation de logements locatifs sociaux conduites sous la maîtrise d'ouvrage d'un organisme HLM présentant des signes de fragilité financière.

Il est à noter que le bailleur Rouen Habitat est dans ce cas de figure puisque concerné par un protocole CGLLS (« avenant au plan de rétablissement de l'équilibre pour la période 2013-2018 » signé en décembre 2013.

Il est par conséquent demandé que cette majoration soit appliquée aux opérations de ce bailleur, sous réserve du respect des autres conditions stipulées dans le règlement d'aides de l'ANRU.

Les conclusions de ces études et expertises du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'Anru et à ses partenaires en vue de la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

9.3. Modalités de financement par l'Anah des études et des expertises du programme de travail¹

Les opérations financées par l'Anah, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 9.

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention Anah	Montant de subvention Anah	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Evaluation OPAH-RU Elbeuf	EPCI	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	50 000€	50%	25 000€	Septembre 2016	4 mois
Etude sur les copropriétés dégradées	QPV Château Blanc	St ETIENNE DU ROUVRAY	150 000€	50%	75 000€	Juin 2016	9 mois

Les conclusions de ces études du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'Anru et à ses partenaires en vue de la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

¹ si au moins un des quartiers concernés par ce protocole comporte des enjeux importants sur le parc privé (copropriétés fragiles ou en difficulté, habitat ancien dégradé)

9.4. Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail

Les opérations financées par la Caisse des Dépôts, ci-après présentées, sont mentionnées en annexe 10. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention CDC	Montant de subvention CDC	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Etude faisabilité trottoirs intelligents et eaux grises	EPCI	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	40 000€	50%	20 000€	Janvier 2017	5 mois
Etude pour une stratégie Habitat dans les quartiers PNRU	EPCI	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	90 000€	20%	18 000€	Juin 2016	8 mois
Etude stratégie énergétique	EPCI	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	280 000€	36%	100 800€	Juin 2016	18 mois
Schéma d'aménagement global	QPV Arts et Fleurs-Feugrais	CLEON	162 000€	20%	32 400€	Juin 2016	13 mois
Etude commerciale	QPV Arts et Fleurs-Feugrais	CLEON/EPARECA	20 000€	33%	6 600€	Juin 2016	3 mois
Communication sur le projet	QPV Arts et Fleurs-Feugrais	CLEON	15 000€		6 000€	Juin 2016	18 mois
Mission OPCU	QPV Arts et Fleurs-Feugrais	CLEON	122 320€	20%	24 464€	Juillet 2016	18 mois
Etude diagnostic de faisabilité urbaine archi et technique	QPV La Piscine	PETIT-QUEVILLY	253 000€	20%	50 600€	Juin 2016	18 mois
Etude urbaine	QPV Hauts de Rouen	ROUEN	60 000€	20%	12 000€	Novembre 2016	6 mois
Etude développement économique	QPV Hauts de Rouen	ROUEN	15 000€	50%	7 500€	Septembre 2016	6 mois
AMO AEU	QPV Hauts de Rouen	ROUEN	20 000€	50%	10 000€	Novembre 2016	18 mois
Concertation PRU	QPV Hauts de Rouen	ROUEN	36 000€	forfait	6 000€	Juin 2016	18 mois
Etude urbaine	QPV Parc du Robec	DARNETAL	60 000€	20%	12 000€	Septembre 2016	6 mois
Etude urbaine schéma global secteur République	QPV Centre-Ville	ELBEUF	90 000€	20%	18 000€	Juillet 2016	6 mois
Etude urbaine de programmation et faisabilité	QPV St Julien	OISSEL	40 000€	20%	8 000€	Juin 2016	12 mois
Etude Equipements	QPV Grammont	ROUEN	10 000€	30%	3 000€	Septembre 2016	6 mois
Schéma d'aménagement global du quartier	QPV Château Blanc	St ETIENNE DU ROUVRAY	150 000€	10%	15 000€	Juin 2016	8 mois

Etude de définition du programme opérationnel commercial	QPV Château Blanc	St ETIENNE DU ROUVRAY	50 000€	50%	25 000€	Juin 2016	7 mois
Etude sur les copropriétés dégradées	QPV Château Blanc	St ETIENNE DU ROUVRAY	150 000€	20%	30 000€	Juin 2016	9 mois

9.5. Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires

Présentation des opérations du programme de travail financées par d'autres partenaires.

PARTICIPATION DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Le Métropole Rouen Normandie accompagne l'élaboration des projets de renouvellement urbain et apporte sa contribution aux études sous la maîtrise d'ouvrage des communes. Elle s'engage à participer à hauteur de 25% du coût HT de l'étude sous réserve que celle-ci traite de thématiques relevant de ses compétences. En revanche sa participation à l'étude sur les copropriétés dégradées du quartier du château Blanc ne peut excéder 10% compte tenu que l'ensemble des cofinancements ne doivent pas excéder 80% du montant total de l'étude.

Les subventions devront être sollicitées par le maître d'ouvrage en amont du démarrage de l'étude.

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Financier	Taux de subvention	Montant de subvention	Date de démarrage	Durée de l'opération
Schéma d'aménagement global	QPV Arts et Fleurs-Feugrais	CLEON	162 000€	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	25%	40 500€	Juin 2016	13 mois
Etude Sureté et Sécurité	QPV Arts et Fleurs-Feugrais	CLEON	15 000€	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	25%	3 750€	Juin 2016	9 mois
Etude diagnostic de faisabilité urbaine archi et technique	QPV La Piscine	PETIT-QUEVILLY	253 000€	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	25%	63 250€	Juin 2016	18 mois
Etude urbaine	QPV Hauts de Rouen	ROUEN	60 000€	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	25%	15 000€	Novembre 2016	6 mois
Etude globale équipements	QPV Hauts de Rouen	ROUEN	30 000€	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	25%	7 500€	Septembre 2016	6 mois
Etude développement économique	QPV Hauts de Rouen	ROUEN	15 000€	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	25%	3 750€	Septembre 2016	6 mois
Etude urbaine	QPV Parc du Robec	DARNETAL	60 000€	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	25%	15 000€	Septembre 2016	6 mois
Etude urbaine schéma global secteur République	QPV Centre-Ville	ELBEUF	90 000€	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	25%	22 500€	Juillet 2016	6 mois
Etude urbaine de programmation et faisabilité	QPV St Julien	OISSEL	40 000€	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	25%	10 000€	Juin 2016	12 mois
Schéma d'aménagement global du quartier	QPV Château Blanc	St ETIENNE DU ROUVRAY	150 000€	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	25%	37 500€	Juin 2016	8 mois
Etude sur les copropriétés dégradées	QPV Château Blanc	St ETIENNE DU ROUVRAY	150 000€	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	10%	15 000€	Juin 2016	9 mois

PARTICIPATION DE L'EPARECA

Dans le cadre du Protocole de préfiguration NPNRU, l'EPARECA participera à l'étude commerciale sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Cléon.

A noter que l'EPARECA a dès 2015, réalisé des études commerciales sur les sites de la Piscine (Petit-Quevilly), et début 2016 pour les quartiers du Château Blanc (Saint Etienne du Rouvray) et de Saint Julien (Oissel).

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Financier	Taux de subvention	Montant de subvention	Date de démarrage	Durée de l'opération
Etude commerciale	QPV Arts et Fleurs-Feugrais	CLEON/EPARECA	20 000€	EPARECA	33%	6 600€	Juin 2016	3 mois

Article 10 : Opérations d'investissement financées à titre exceptionnel dans le protocole de préfiguration

La ville de Rouen sollicite le financement à titre exceptionnel des travaux pour la création de la Maison du projet du QPV des Hauts de Rouen.

A ce jour, un local correspondant aux objectifs a été identifié dans le centre commercial de la Lombardie moyennant quelques travaux d'aménagements et d'embellissement (ex salon de thé 80m²). Ce local a été repéré à l'occasion de la marche exploratoire des femmes de la Lombardie qui souhaitent investir et s'investir dans ce lieu.

La Ville étudie également d'autres lieux d'accueil potentiel parmi son patrimoine et répondant également aux objectifs et souhaits des partenaires.

L'estimation des travaux est basée sur le projet de local de la Lombardie (environ 80 m²) selon les postes suivants :

- remise en état du local (peinture, sols, remise aux normes électrique, cloisonnements, sanitaires...) estimé à 53 300 € HT
- équipement (présentoirs, meubles d'aménagement de l'espace consultation et de réunion, ordinateurs, vidéoprojecteur, écran...) estimé à 26 700 € HT
- location du local et charges sur 18 mois estimé à 4 200 € HT

PARTICIPATION DE L'ANRU

Libellé précis de l'opération	Nature d'opération	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Base de Financement (HT)	Taux de subvention ANRU	Subvention ANRU	Commentaire	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)
Maison Projet	Travaux du local et aménagement	Ville de Rouen	84 200 €	50%	42 100 €	création et animation de la maison du projet (aménagement du lieu, équipement et mobilier,...)	Septembre 2016	18 mois	Hauts de Rouen

Article 11. Durée du protocole de préfiguration

Le présent protocole de préfiguration prend effet à compter de la date de signature de ce dernier. Il s'achève le (18 mois). L'ensemble du programme de travail (études, expertises, missions, conduite de projet et actions à mener pour préciser le programme urbain et les mesures de relogement des ménages et d'accompagnement du changement), l'accompagnement des ménages, et à titre exceptionnel, les opérations d'investissement financées dans le protocole, devront donc être achevés à la date d'échéance du protocole.

La date d'achèvement du protocole correspond à la date estimée pour le solde de la dernière opération.

Article 12. Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain - points de rendez-vous avec l'ANRU

A l'achèvement du programme de travail, le porteur de projet déposera auprès de l'Agence le dossier présentant le programme urbain détaillé et le(s) projet(s) résultant des études prévues au programme de travail, en vue d'une contractualisation avec l'Agence par une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Article 13. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration

13.1. Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement

Le financement par l'Anru de projets de renouvellement urbain dans le cadre d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain est conditionné par la mise à disposition de contreparties au profit d'Action Logement, conformément à la convention Etat-Anru-UESL Action Logement portant sur le NPNRU. Les signataires du protocole s'engagent à respecter les termes de cette convention tripartite et à définir pendant la phase de protocole ces contreparties, notamment en termes de mise à disposition de foncier et de réservations de logements locatifs sociaux.

13.2. Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à respecter les orientations de la nouvelle charte nationale d'insertion de l'Anru adoptée par le conseil d'administration du 24 mars 2015.

13.3. Le financement des opérations contractualisées dans le protocole

13.3.1 – Le financement des opérations par l'Anru

Le tableau financier type de l'annexe 7 est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, opération par opération, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du NPNRU.

Les montants des concours financiers de l'Agence résultent de l'application des dispositions du titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU.

Au titre du présent protocole de préfiguration, l'engagement de l'Agence s'entend pour un montant global maximal non actualisable de 1 182 146 €, réparti selon la programmation prévisionnelle du tableau financier de l'annexe 7. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

Les subventions de l'Anru sont attribuées sous réserve des dispositions du règlement général et du règlement financier en vigueur à la date de l'engagement financier de l'opération et du respect des engagements contractuels inscrits dans le présent protocole de préfiguration.

13.3.2 Le financement des opérations par l'Anah²

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par ses règlements.

Au titre du présent protocole, l'engagement de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 100 000 €, répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau de l'annexe 9. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

13.3.3. Le financement des opérations par la Caisse des Dépôts et Consignations

Les aides accordées par la Caisse des Dépôts, mentionnées dans le tableau en annexe 10, et ses modalités d'intervention, seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

13.3.4 Le financement des opérations par d'autres partenaires

L'engagement de la Métropole Rouen Normandie s'entend pour un montant maximal de 233 750 € répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau figurant au paragraphe 9.5. Les conditions et modalités d'intervention seront précisées ultérieurement et ce, sous réserve de l'accord de l'instance délibérante de la Métropole.

L'EPARECA s'engage pour un montant de 6 600€ selon la programmation prévisionnelle du tableau figurant au paragraphe 9.5.

13.4. Contrôle et audits

Sur demande de l'Agence, les maîtres d'ouvrage signataires faciliteront, à tout moment, le contrôle par l'Agence de l'utilisation des subventions reçues, de la réalisation et de l'évaluation des engagements et objectifs du présent protocole de préfiguration, notamment par l'accès à toute pièce justificative, tout document et information dont elle jugerait la production nécessaire.

Le cas échéant, les maîtres d'ouvrage faciliteront également le contrôle sur place, réalisé dans ce cadre et pour les besoins exclusifs des vérifications et évaluations précitées. En ce cas, les contrôles sont exercés par des agents habilités par le directeur général de l'Anru. Le signataire du protocole de préfiguration est averti au préalable et peut se faire assister d'un conseil. Le directeur général de l'Anru peut, en tant que de besoin, faire appel à des agents habilités à effectuer le contrôle de l'administration (Inspection Générale, etc.).

13.5. Conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application du présent protocole de préfiguration font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée par le directeur général de l'Anru, en lien avec le délégué territorial. Celui-ci prend éventuellement l'avis du comité d'engagement de l'Agence, statue directement ou saisit, si nécessaire, son conseil d'administration.

² si au moins un des quartiers concernés par ce protocole comporte des enjeux importants sur le parc privé (copropriétés fragiles ou en difficulté, habitat ancien dégradé).

Il peut décider :

- le rappel solennel au porteur de projet et aux maîtres d'ouvrage de leurs engagements contractuels ;
- la mise en œuvre de mesures compensatoires ;
- la suspension des paiements pour un ou plusieurs maîtres d'ouvrage ;
- la réduction des concours financiers attribués par l'Agence prévus dans le protocole de préfiguration, même si ceux-ci portent sur un objet différent de celui ayant donné au constat, qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des aides attribuées par l'Agence ;
- le réexamen du protocole de préfiguration appelant éventuellement la signature d'un avenant ;
- la suspension, voire la résiliation du protocole de préfiguration.

Dans tous les cas, la décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires du protocole.

13.6. Clause de renégociation du protocole

Le présent protocole de préfiguration pourra donner lieu à renégociation dans le cas où seraient constatés des changements substantiels de l'environnement juridique et financier dans lequel s'inscrit l'action de l'Agence.

13.7. Traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application du présent protocole seront portés devant la juridiction compétente du siège social de l'Anru.

Pour ce qui concerne les actions financées par l'Anah, les litiges survenant dans l'application du présent protocole sont régis par le règlement général de l'Anah.

13.8. Conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence

Les signataires du présent protocole de préfiguration confirment avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence précisées dans son règlement général et son règlement financier relatifs au NPNRU.

Date³

³ Apposée par le dernier signataire

Signatures

L'ANRU représentée par son Directeur Général	L'Etat Représenté par la Préfète de la Région Normandie	La Métropole Rouen Normandie représentée par le RPésident
Monsieur Nicolas GRIVEL	Madame Nicole KLEIN	Monsieur Frédéric SANCHEZ
La Ville de ROUEN représentée par son Maire	La Ville de BIHOREL représentée par son Maire	La Ville de PETIT QUEVILLY représentée par son Maire
Monsieur Yvon ROBERT	Monsieur Pascal HOUBRON	Monsieur Frédéric SANCHEZ
La Ville de CLEON représentée par son Maire	La Ville de SAINT AUBIN-LES- ELBEUF représentée par son Maire	La Ville de CANTELEU représentée par son Maire

Monsieur Frédéric MARCHE	Monsieur Jean-Marie MASSON	Madame Mélanie BOULANGER
La Ville de DARNETAL représentée par son Maire	La Ville d'ELBEUF-SUR-SEINE représentée par son Maire	La Ville de OISSEL-SUR-SEINE représentée par son Maire
Monsieur Christian LECERF	Monsieur Djoudé MERABET	Monsieur Stéphane BARRE
La Ville de SAINT ETIENNE-DU- ROUVRAY représentée par son Maire	Le Département de la Seine Maritime représentée par son Président	La Caisse des Dépôts et Consignations représentée par son Directeur régional
Monsieur Hubert WULFRANC	Monsieur Pascal MARTIN	Monsieur Eric DUBERTRAND

<p>L'ANAH représentée par sa Directrice générale</p> <p>Madame Blanche GUILLEMOT</p>	<p>L'EPARECA représenté par son Directeur général</p>	<p>Le Foyer Stéphanois représenté par son Directeur Général</p>
<p>Habitat 76 représenté par son Directeur général</p>	<p>Immobilière Basse Seine représenté par son Directeur général</p>	<p>Logéal Immobilière représenté par son Directeur général</p>
<p>Logirep représenté par son Directeur général</p>	<p>Logiseine représenté par son Président</p>	<p>La Plaine Normande représenté par son Directeur général</p>

**Rouen Habitat représenté par
son Directeur général**

**SA d'HLM De la Région
d'Elbeuf représentée par son
Directeur général**

**Seine Habitat représenté par
son Directeur**

**SIEMOR représenté par sa
Directrice**

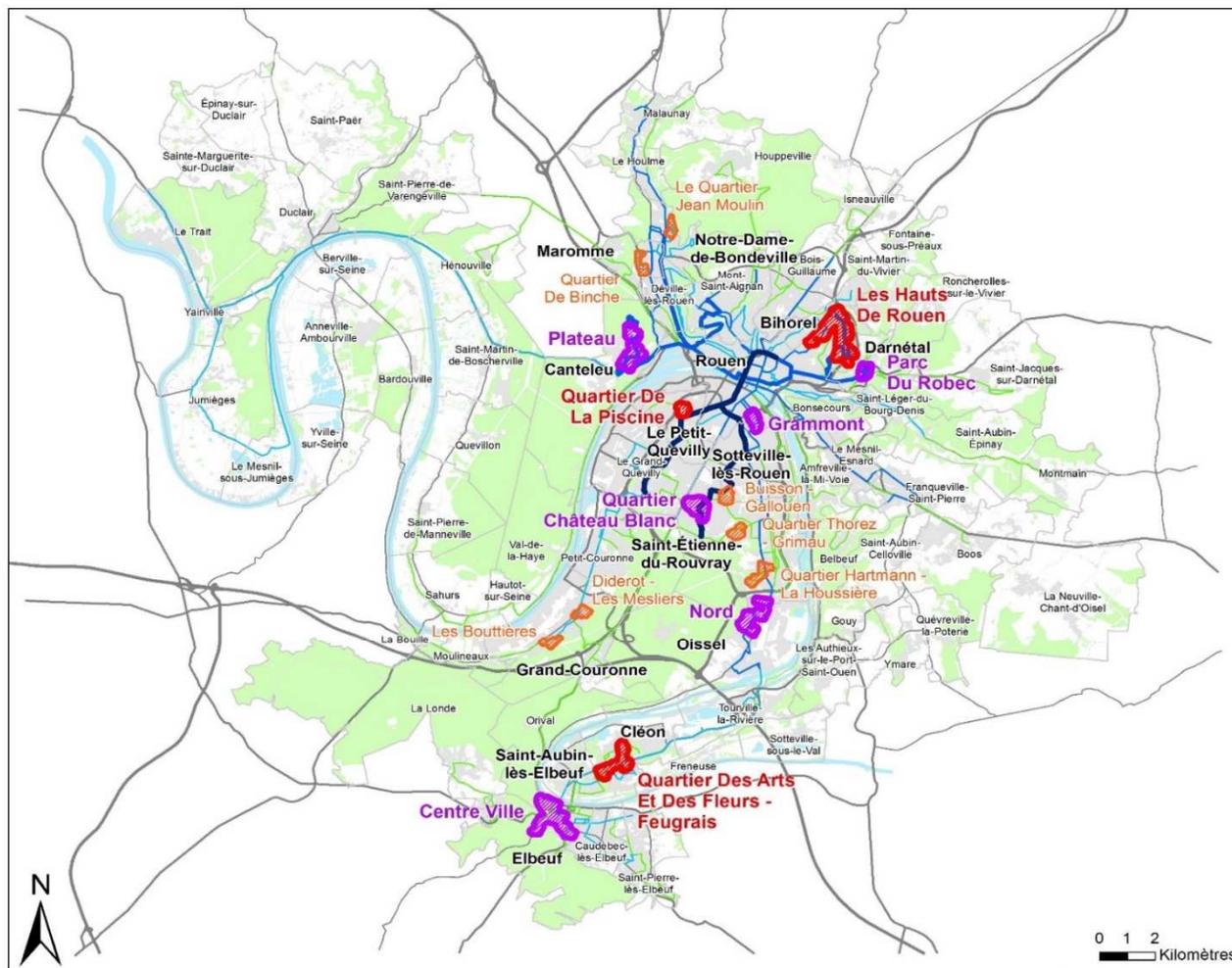
**DIALOGE représenté par son
Président**

Annexes

1. Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville.
2. Plan(s) du ou des quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Anru.
3. Plans présentant les premières orientations stratégiques, à deux échelles : à l'échelle du quartier et à l'échelle du quartier dans son environnement.
4. Description de la gouvernance et de la conduite de projet (organigramme...)
5. Synthèse des diagnostics et études déjà réalisés.
6. Tableau financier relatif au protocole de préfiguration
7. Planning de réalisation des actions du programme de travail.

ANNEXE 1 : Localisation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du Contrat de Ville

Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville



Quartier prioritaire de la politique de la ville :

- Quartier d'intérêt national
- Quartier d'intérêt régional
- Autre quartier prioritaire

Réseau de transports en commun :

- Ligne TRAM
- Ligne TEOR
- Ligne FAST
- Ligne Niv1
- Ligne complémentaire

Réseau routier :

- Hyperstructurant
- Structurant
- Distribution

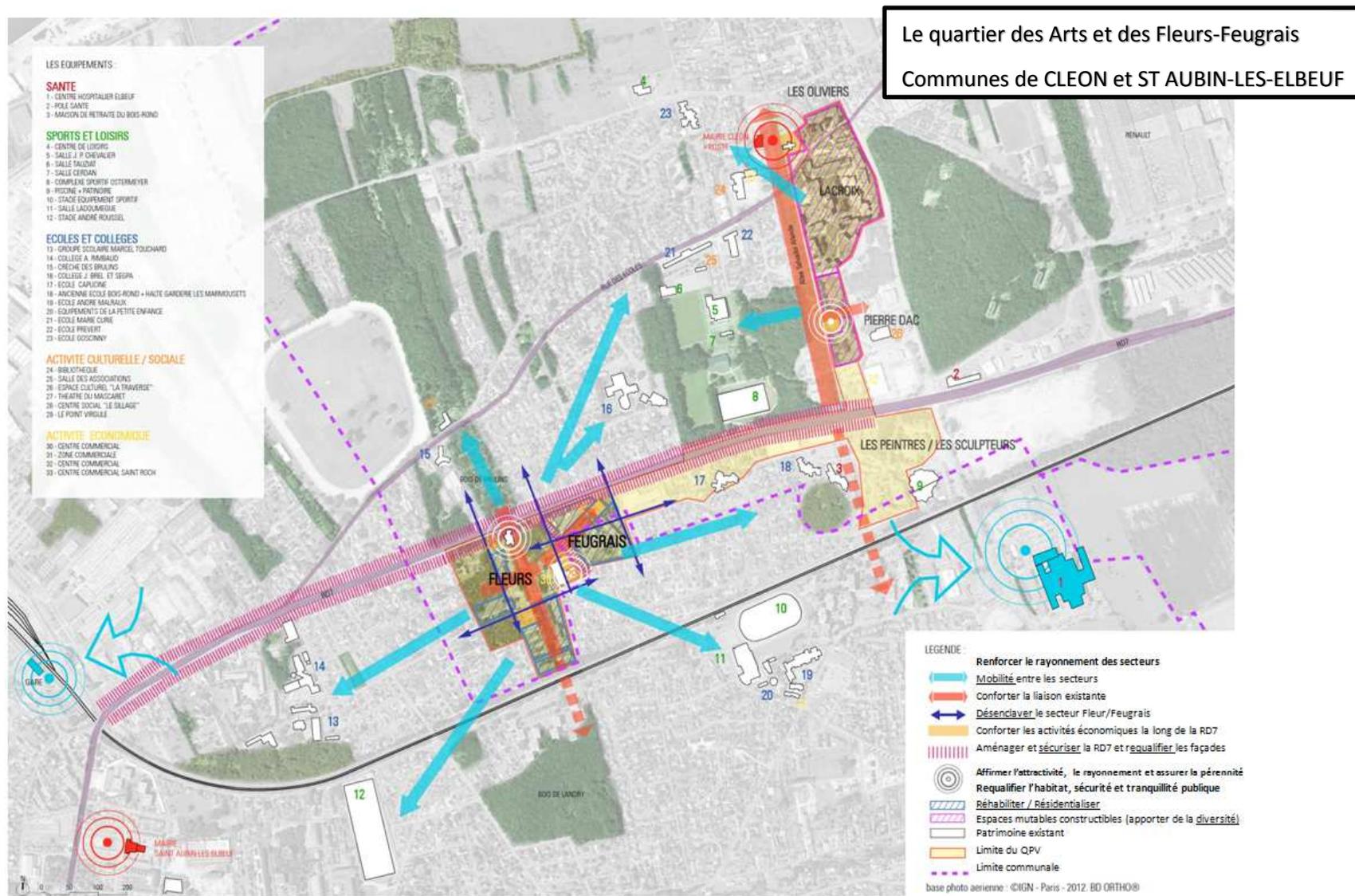
- Limite communale
- Espace urbanisé
- Espace boisé
- Espace aquatique

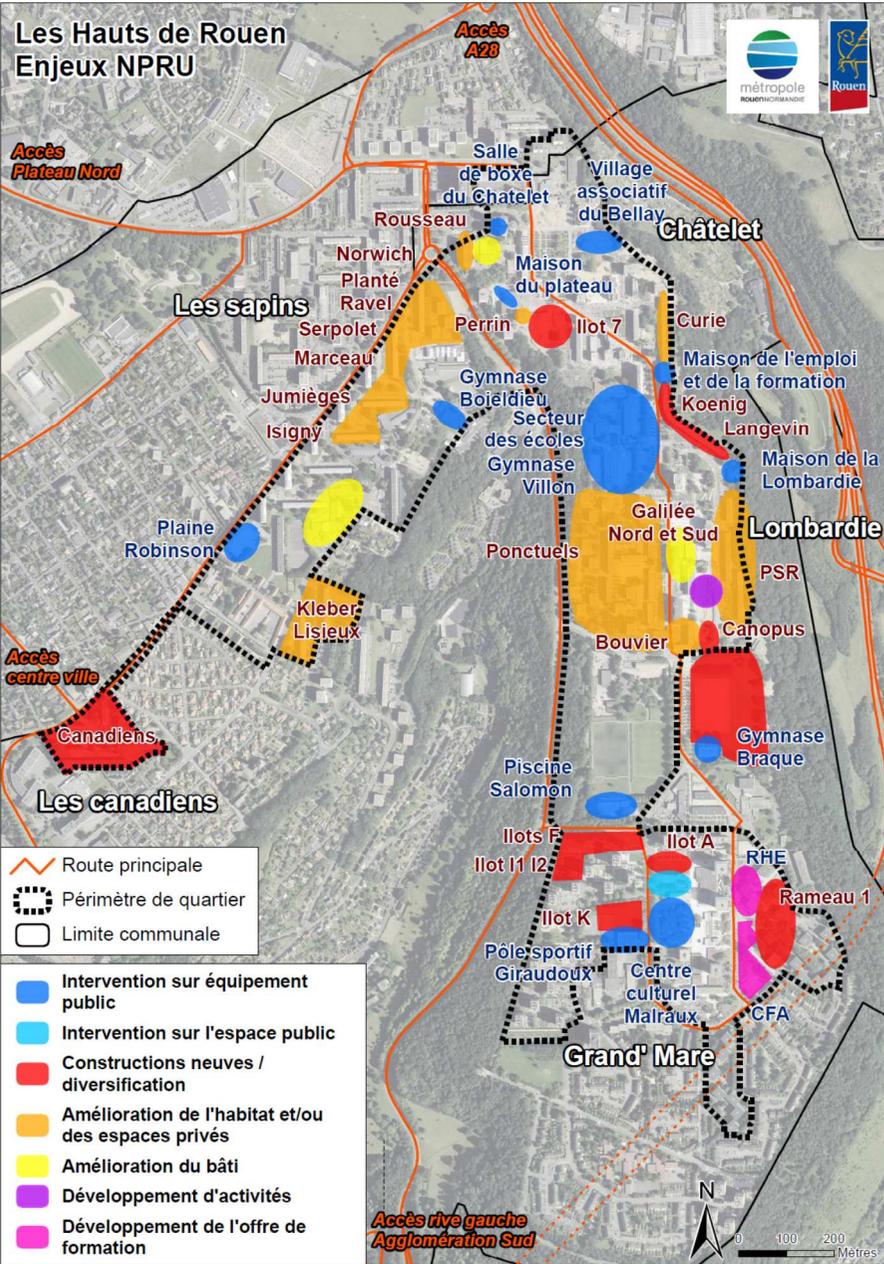


Métropole Rouen Normandie - Département Urbanisme et Habitat - GD - 506/16_v4 - Octobre 2016

Sources : Métropole Rouen Normandie / AURBSE / BIGN - Paris - 2011. BD TOPO® / Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

ANNEXE 2 : Les quartiers d'intervention du NPNRU : contexte et enjeux





PNRU 2 - groupe scolaire Gustave Flaubert

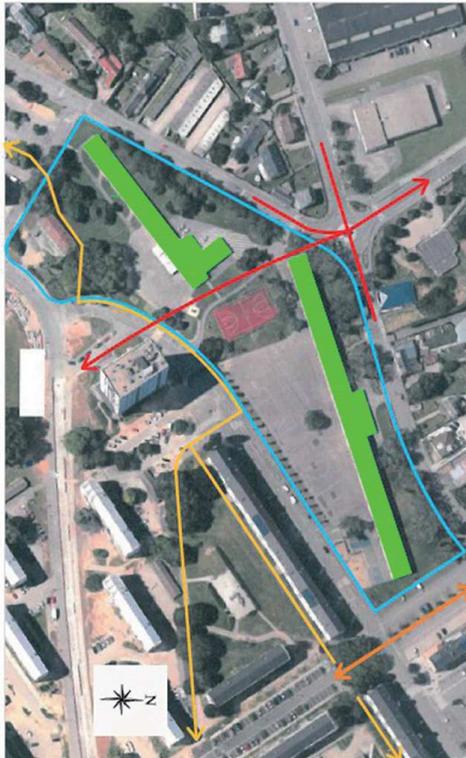
QUARTIER DU PLATEAU
CANTELEU

 emprise du projet

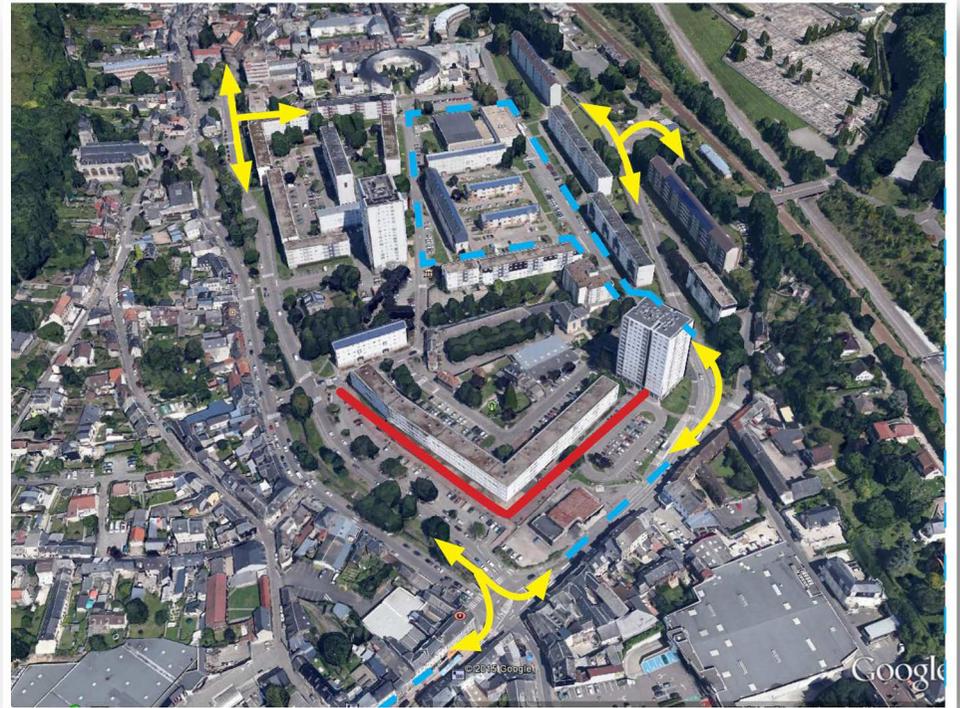
 ouverture du quartier

 liaisons piétonnes créées dans l'ANRU 1

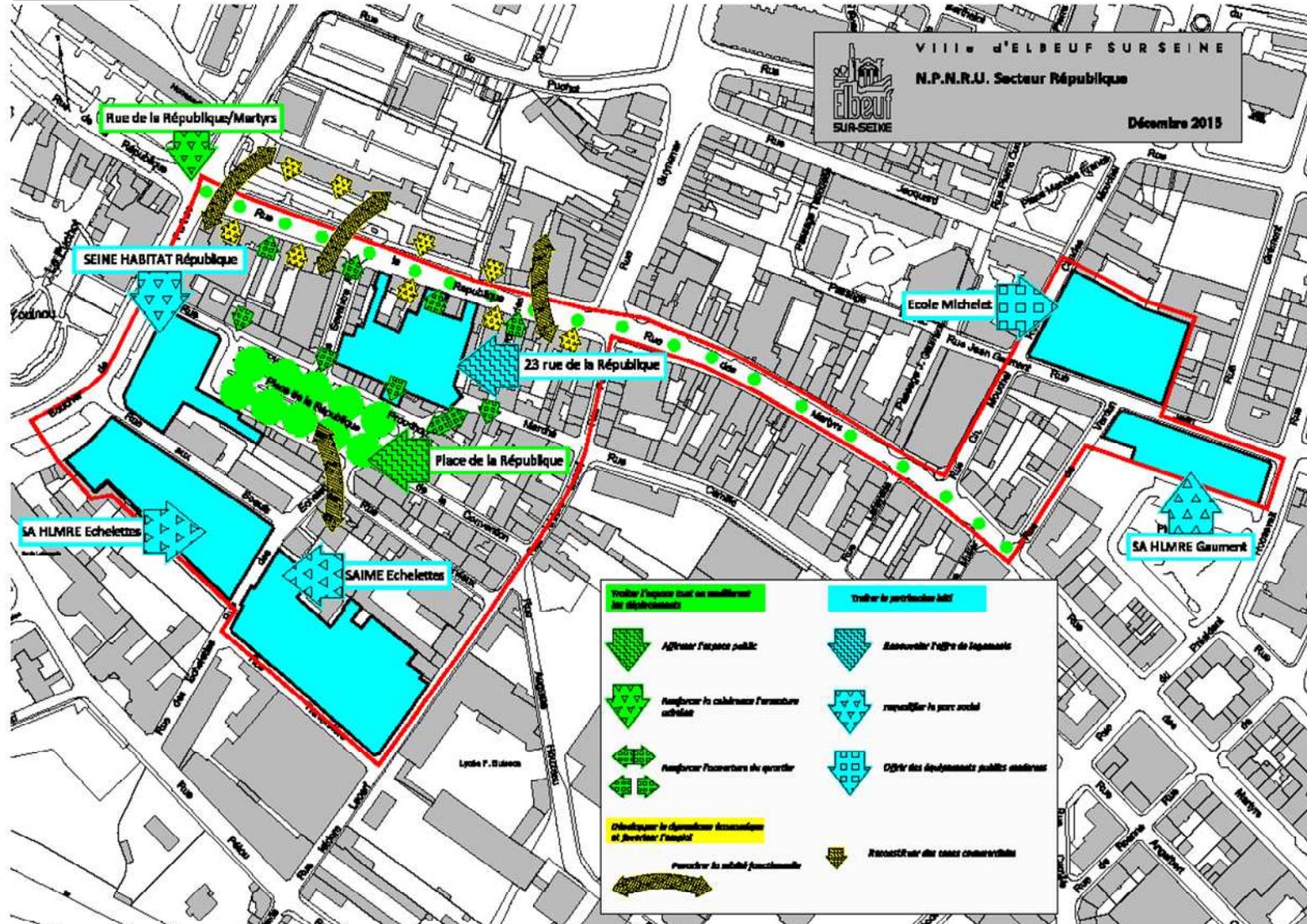
 démolition des écoles maternelle et primaire Flaubert



QUARTIER DU PARC DU ROBEC
DARNETAL



QUARTIER Centre-Ville
ELBEUF



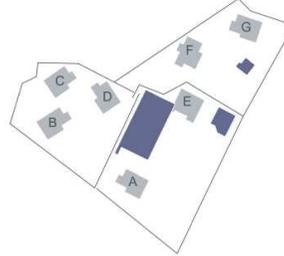
QUARTIER SAINT JULIEN

OISSEL

PLAN D'ANALYSE DES DISFONCTIONNEMENTS



SCHEMA DE DIVISION DE ZONES



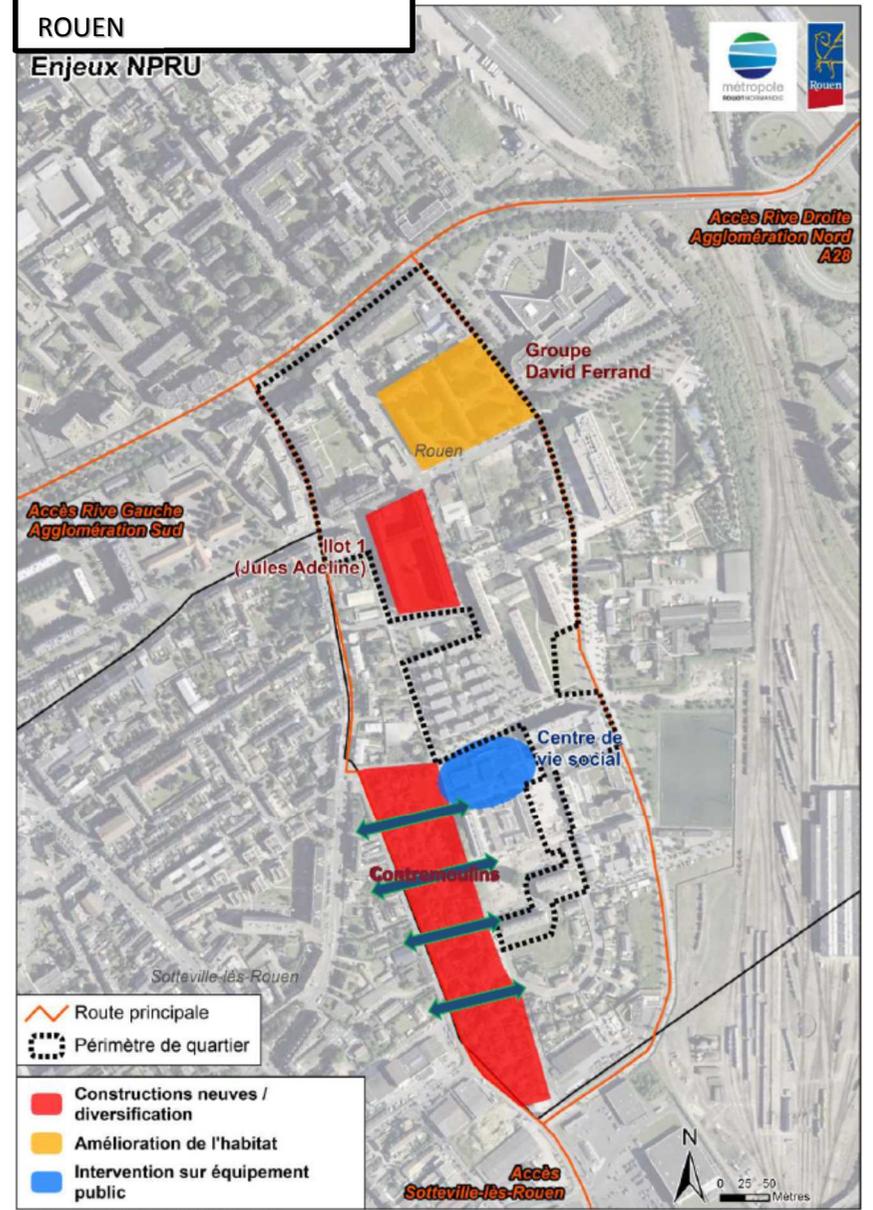
LEGENDE

- LIMITES**
- Alignements sur l'Avenue du Général de Gaulle: interruption front bâti
 - Barrières visuelles «bâtes» :
 - Barrière visuelle par juxtaposition d'usages
 - Isolement des espaces par interruption visuelle
 - Division de zones au sein de la même résidence
 - «Vide urbain central» qualitatif morphologiquement, à usage exclusif de stationnement
- STATIONNEMENT**
- Zones de stationnement «réglementées»
 - Zones de stationnement «sauvages»
- BÂTI**
- [+]- Zones de commerces au dimensionnement pas adapté
 - Zones en mauvaise état,
 - Zones en co-visibilité directe avec ces zones difficiles
 - Façades plus exposées

QUARTIER GRAMMONT

ROUEN

Enjeux NPRU



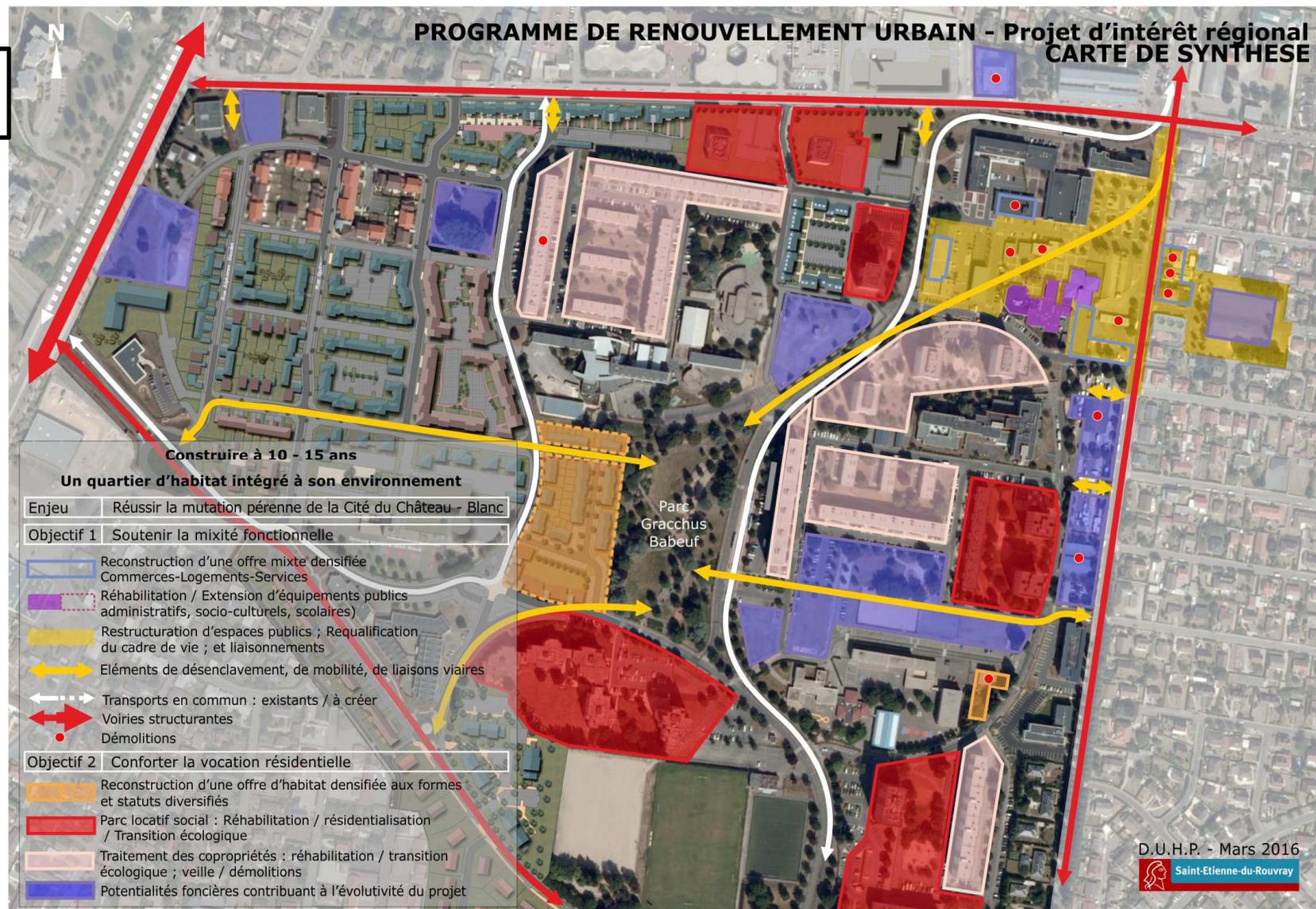
Route principale

Périmètre de quartier

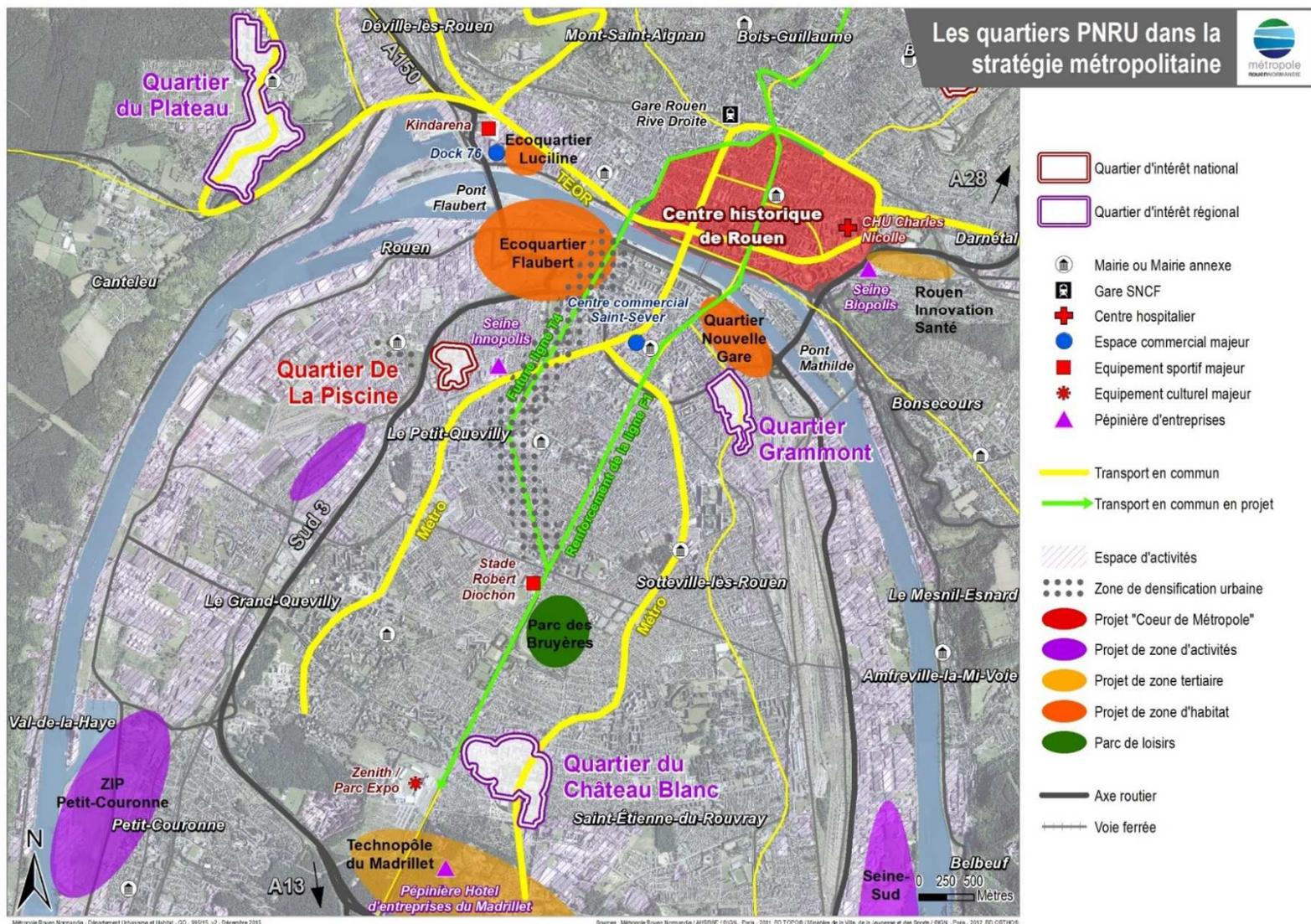
- Constructions neuves / diversification
- Amélioration de l'habitat public
- Intervention sur équipement public

QUARTIER DU CHATEAU BLANC
SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

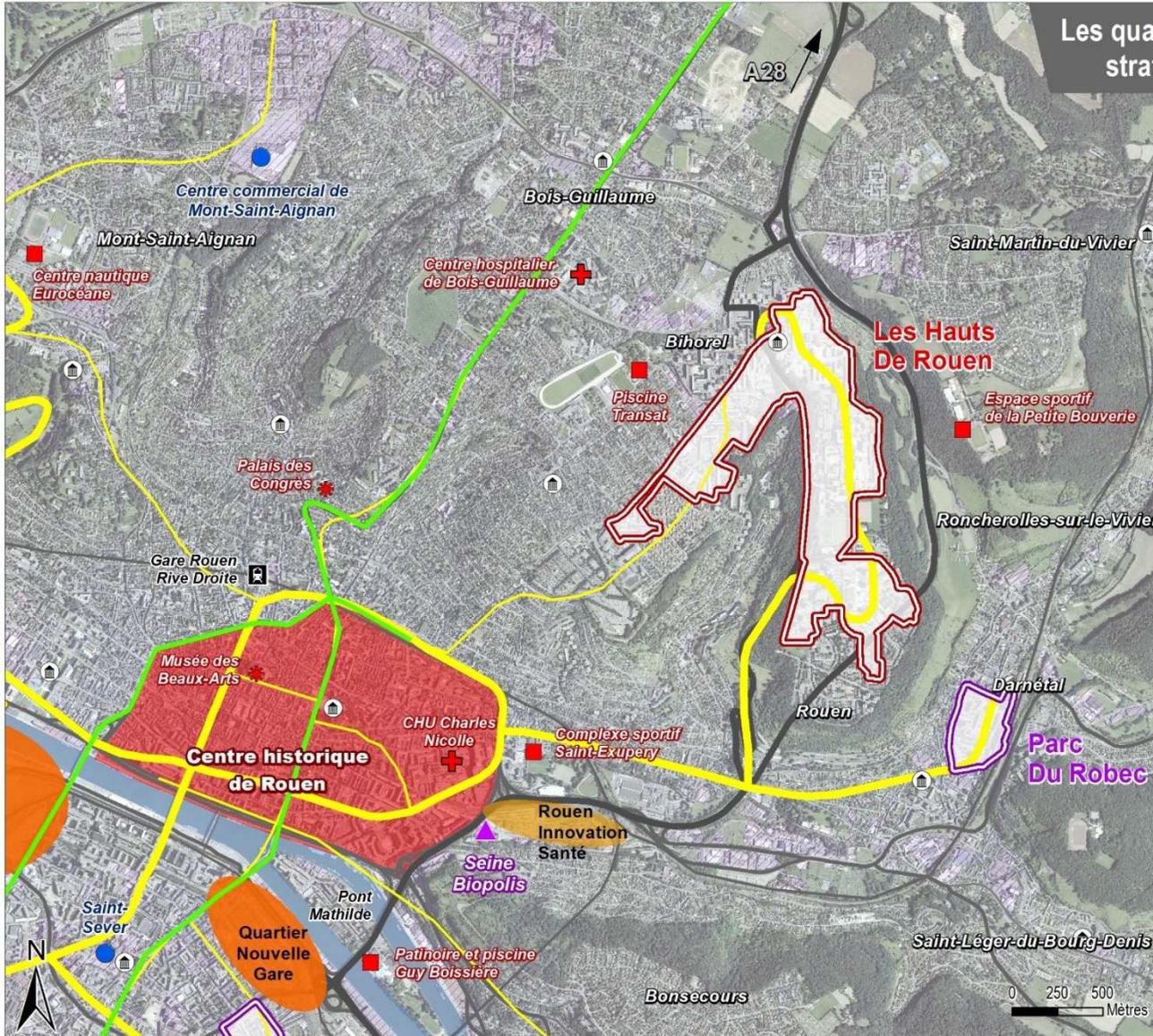
PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN - Projet d'intérêt régional
CARTE DE SYNTHÈSE



ANNEXE 3 : Plans présentant les premières orientations stratégiques : les quartiers du NPNRU dans la stratégie métropolitaine

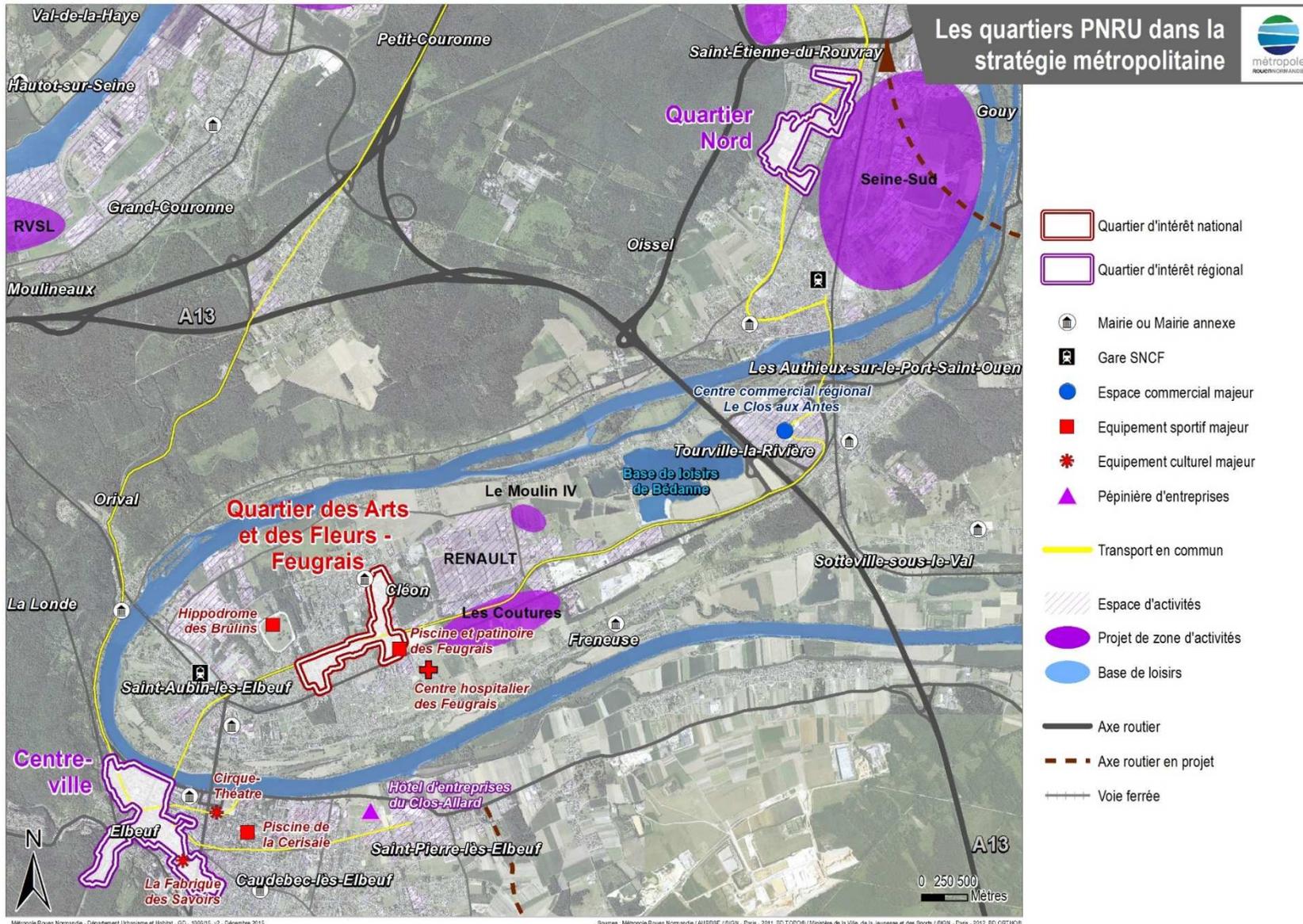


Les quartiers PNRU dans la stratégie métropolitaine



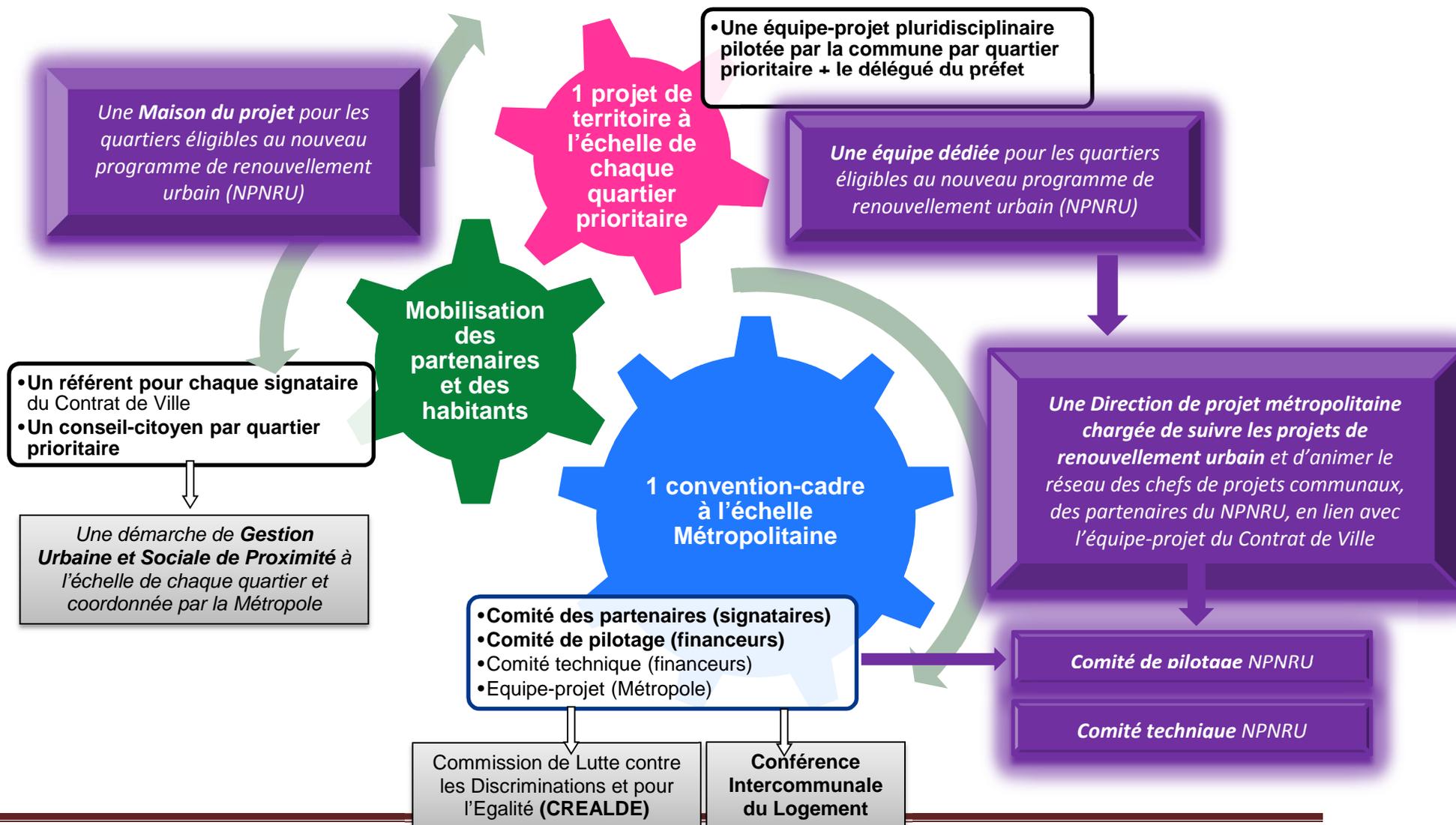
- Quartier d'intérêt national
- Quartier d'intérêt régional
- Mairie ou Mairie annexe
- Gare SNCF
- + Centre hospitalier
- Espace commercial majeur
- Equipement sportif majeur
- * Equipement culturel majeur
- ▲ Pépinière d'entreprises
- Transport en commun
- Transport en commun en projet
- Espace d'activités
- Projet "Coeur de Métropole"
- Projet de zone tertiaire
- Projet de zone d'habitat
- Axe routier
- Voie ferrée

Métropole Rouen Normandie - Département Urbanisme et Habitat - GD : 9915_V2 - Décembre 2015
 Sources : Métropole Rouen Normandie / AJRDSIE / IGIN - Paris - 2011 / ID TOP08 / Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports / IGIN - Paris - 2012 / ID ORTHOS



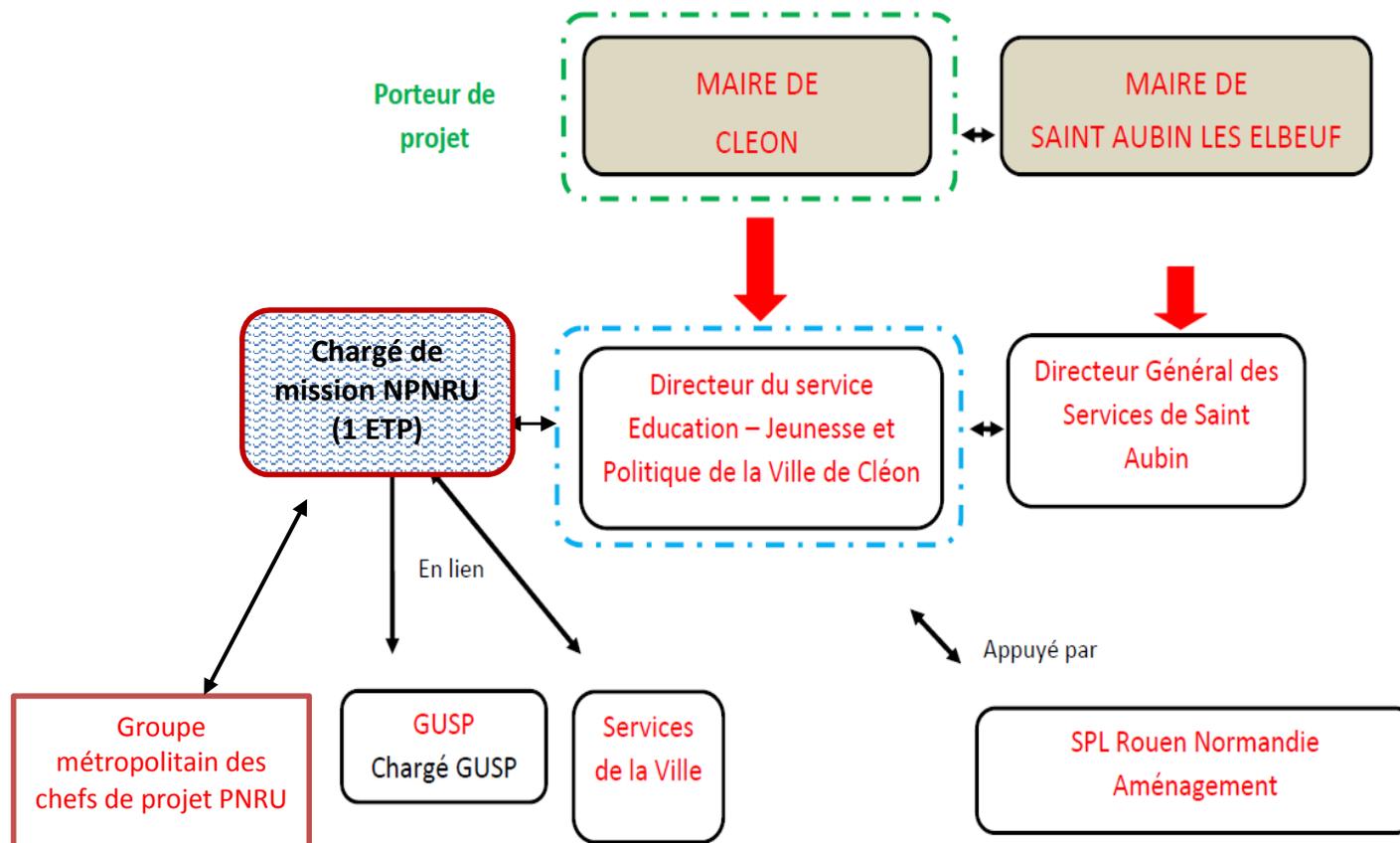
ANNEXE 4 : Description de la gouvernance et de la conduite de projet

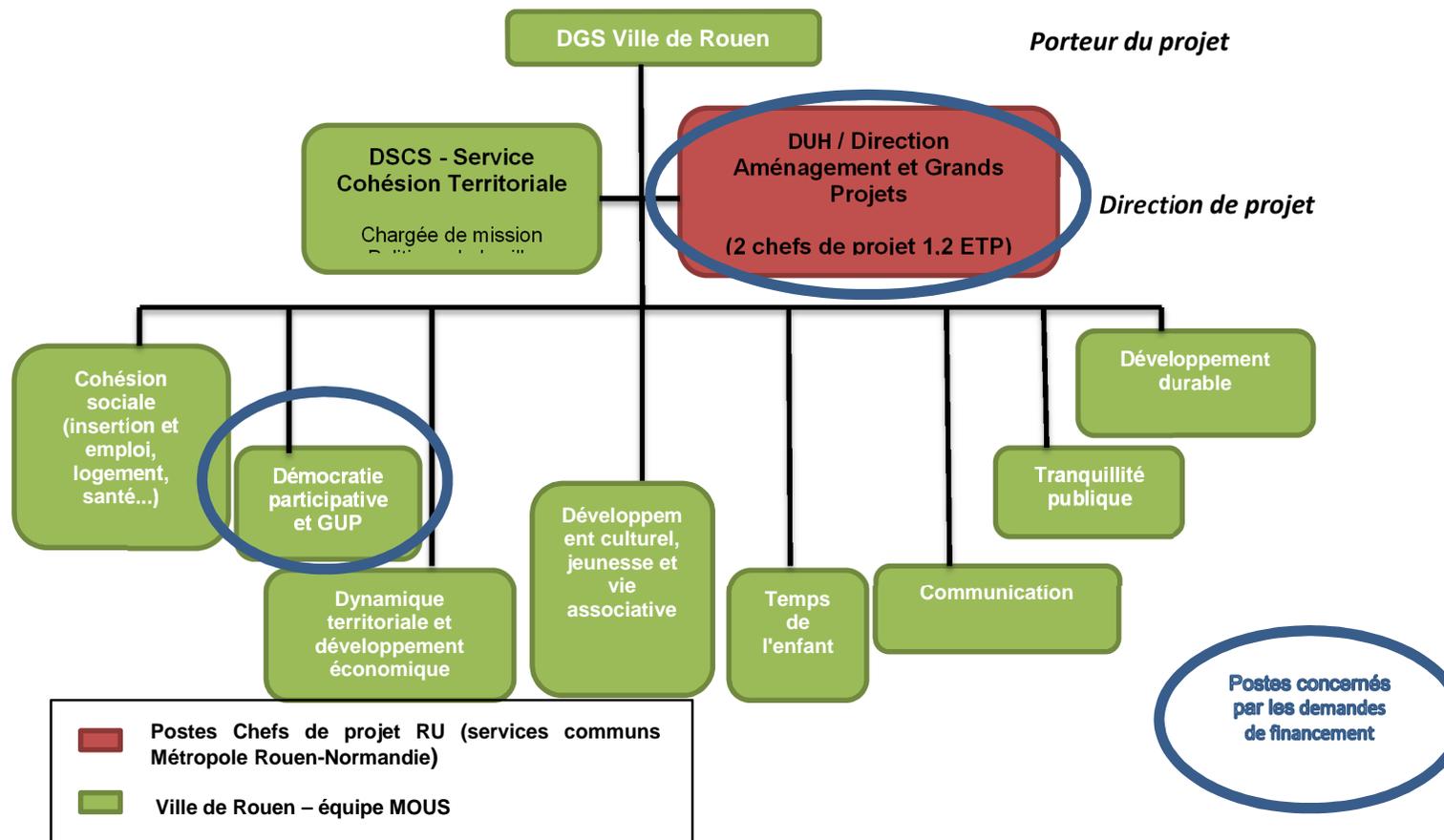
Le pilotage stratégique du Contrat de Ville et le lien avec le NPNRU



Pilotage opérationnel en phase Protocole : organigrammes des communes

CLEON – SAINT AUBIN LES ELBEUF

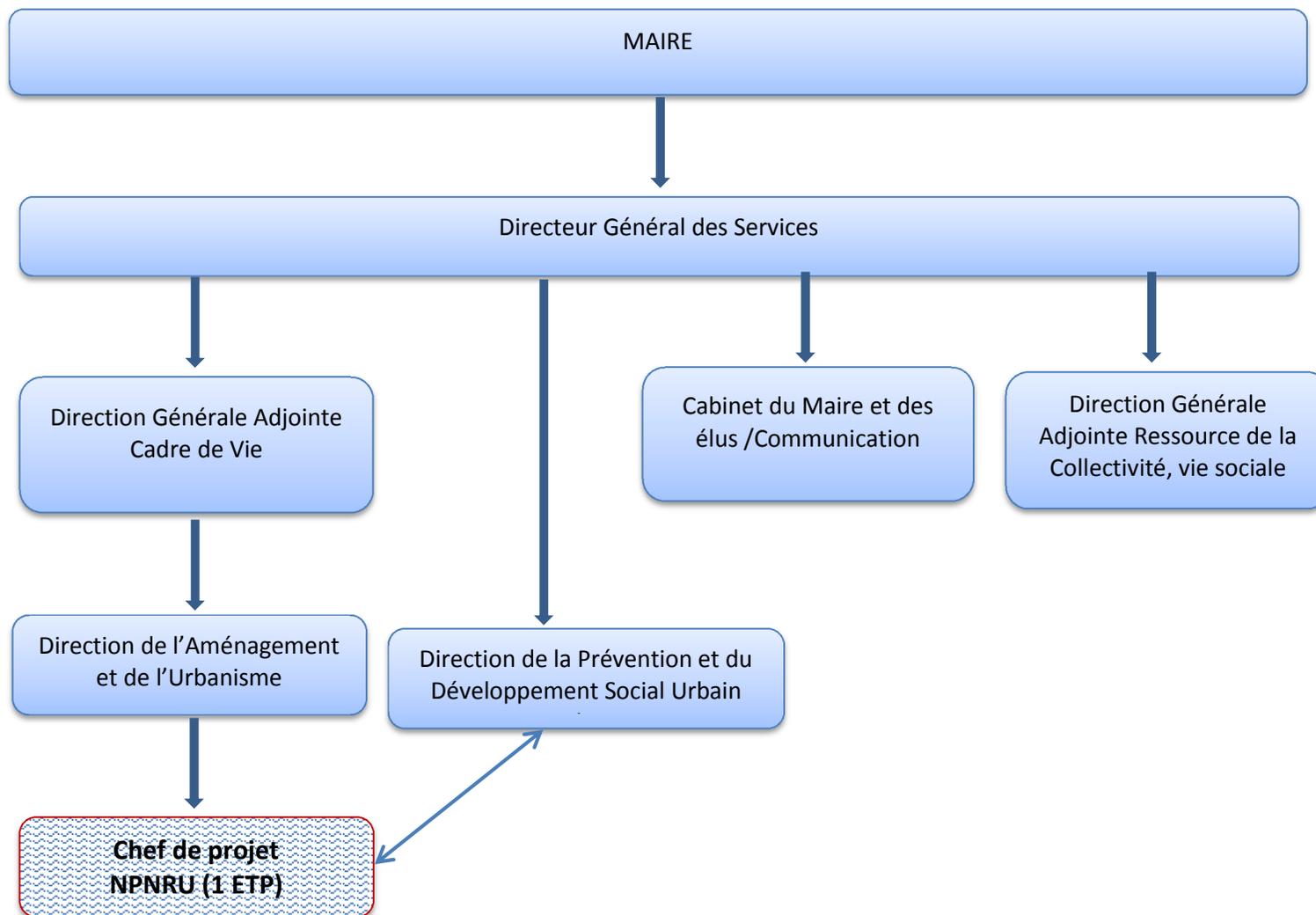




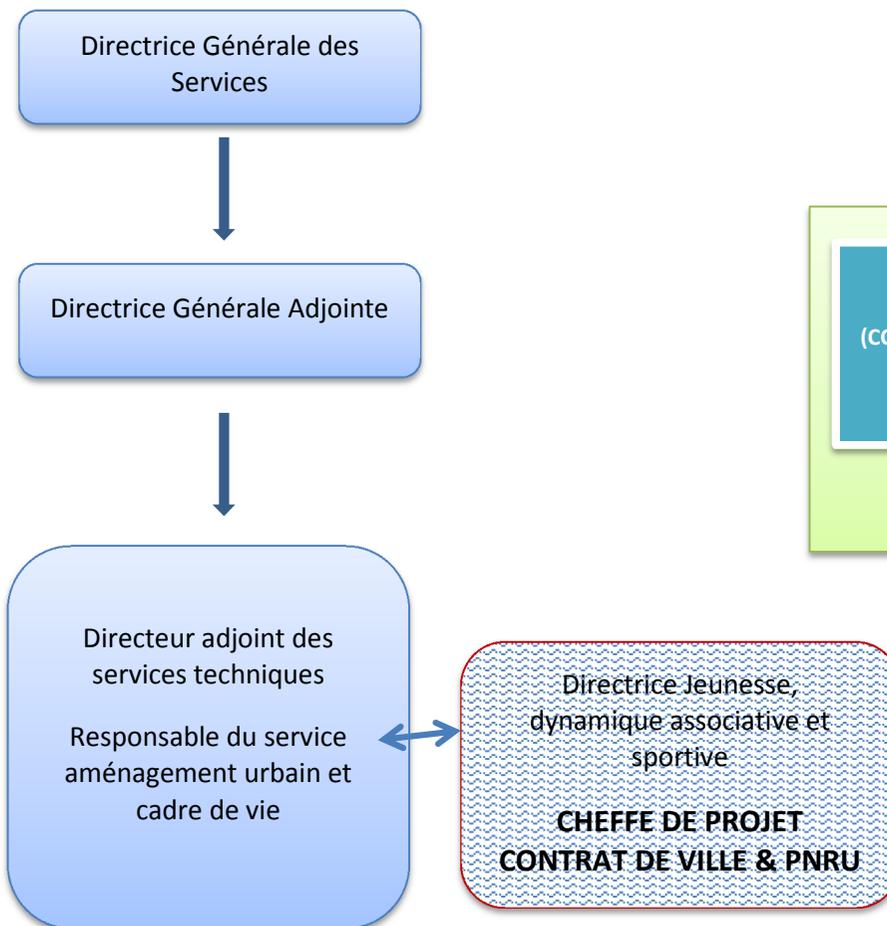
Organigramme de la Conduite de Projet du PRU de Rouen

PETIT-QUEVILLY

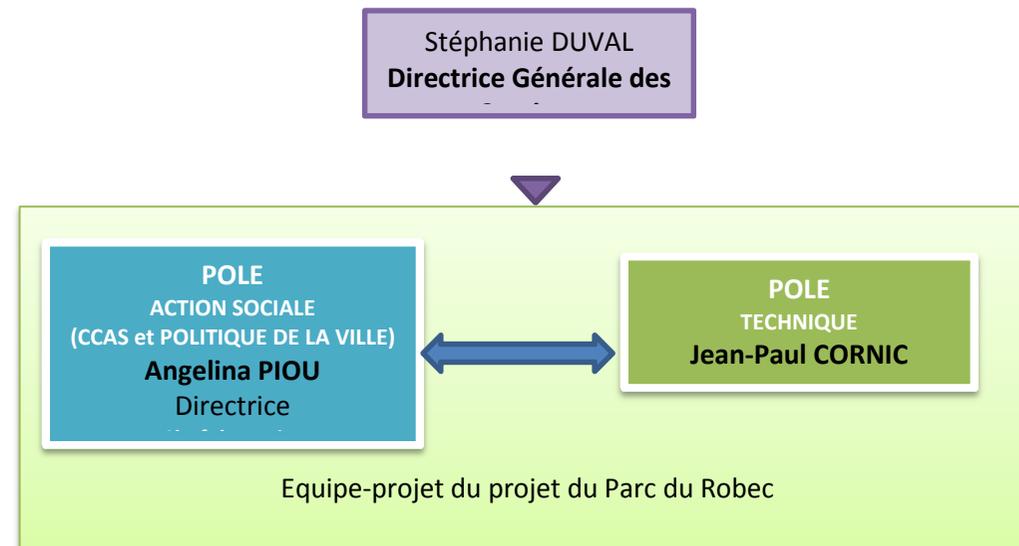
Equipe Projet NPNRU - Protocole de Préfiguration

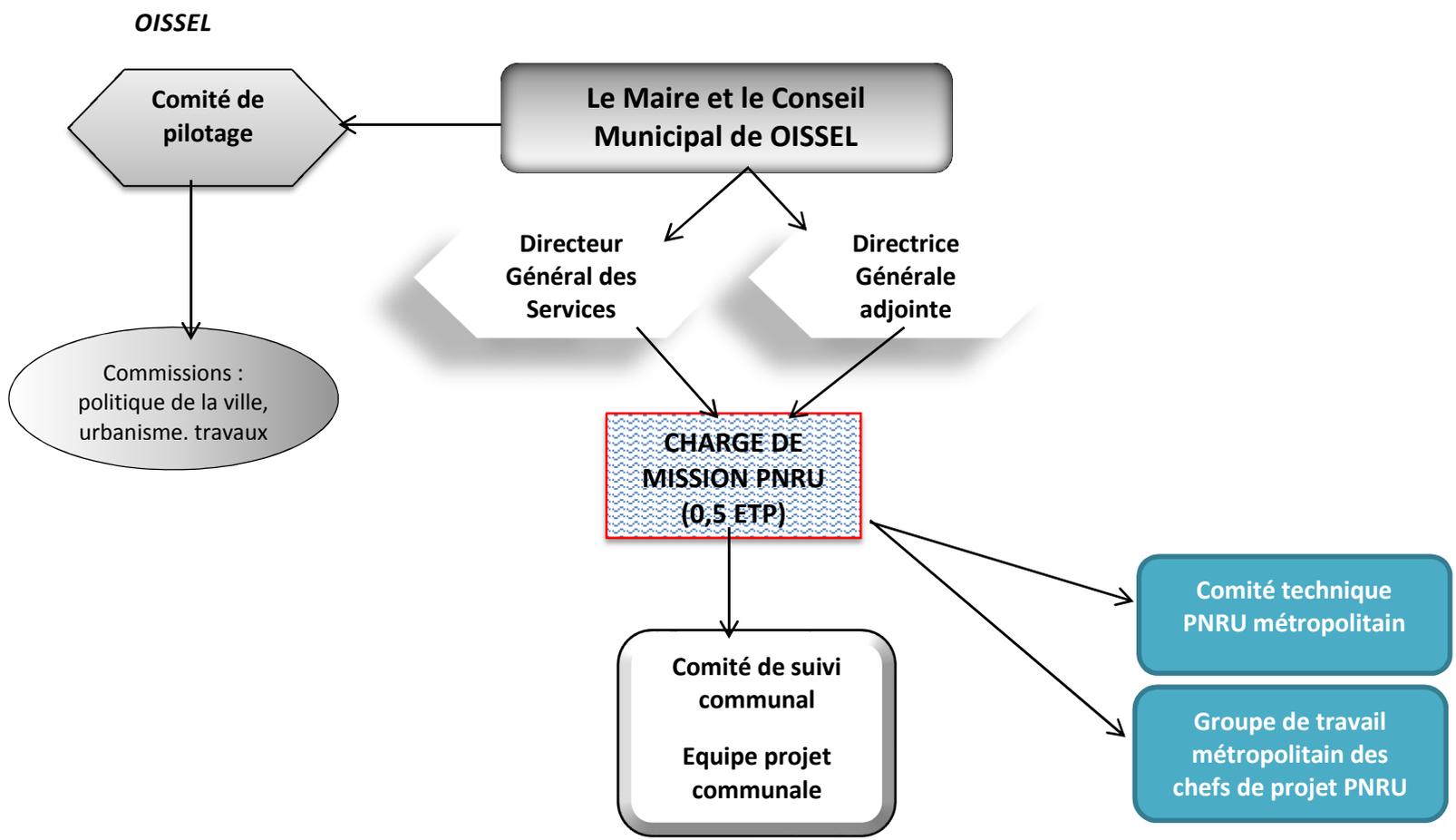


ELBEUF

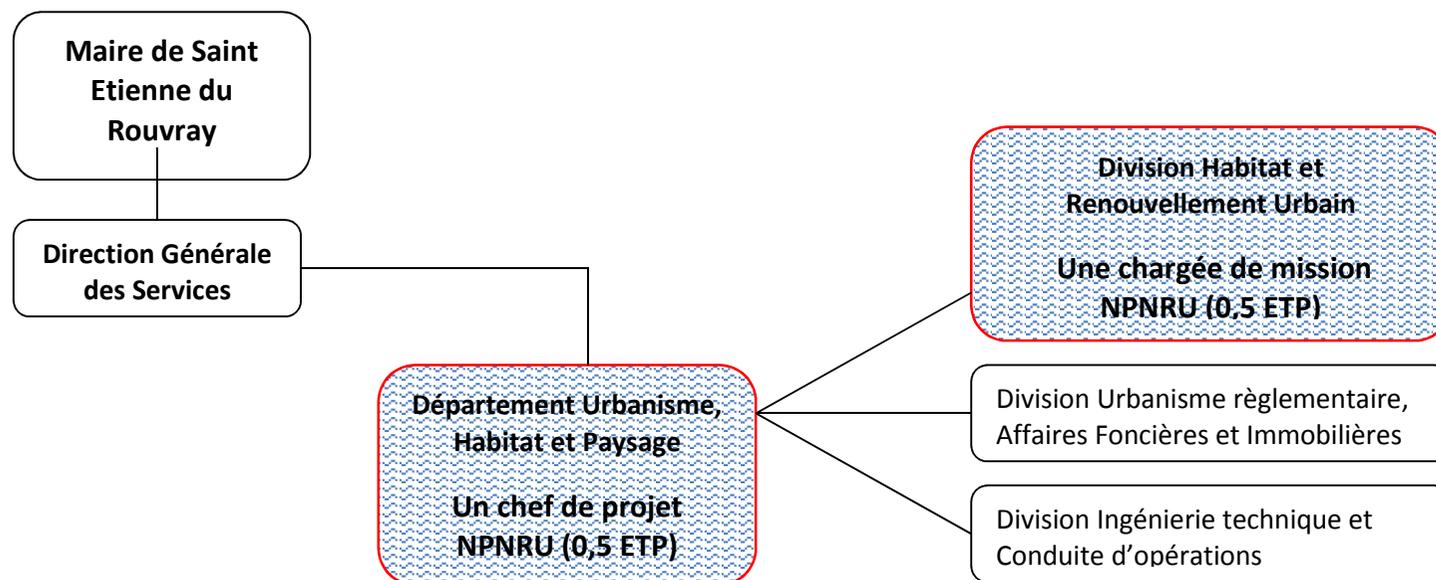


DARNETAL





SAINTE ETIENNE DU ROUVRAY



ANNEXE 5 : synthèse des études déjà réalisées

CLEON – SAINT AUBIN LES ELBEUF

Nom de l'étude	Maître d'ouvrage de l'étude	Nom du bureau d'études	Année de réalisation	Objets et apports de l'étude
Secteur des Fleurs / Feugrais : étude urbaine et sociale	Villes de Cléon St Aubin	ORPUS ETHEIS	2007-2009	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un continuum éducatif de 0 à 25ans • Dysfonctionnement urbain du secteur (enjeux : désenclaver / diversifier et reconquérir les espaces / pérenniser les équipements et les services / repenser le devenir de certain ensemble immobilier) <p>→ Cette étude a permis de mettre en place via des tables rondes des fiches d'actions spécifiques à ce secteur dans un cadre financier restreint</p>
Diagnostic de la vacance du secteur de Cléon – Les Fleurs	Le Foyer Stéphanois	Habitat et Territoires	avril 2013	Cette étude a permis de mettre en évidence que le groupe immobilier subit un phénomène de vacance ancien et conséquent malgré des actions portées par le Foyer Stéphanois. L'enjeu principal est de stabiliser le fonctionnement socio résidentiel en vue d'une commercialisation plus sereine.
Diagnostic partagé du projet humain et urbain du secteur des Fleurs et des Feugrais sur le Territoire des communs de Cléon et Saint Aubin les Elbeuf	CLEON SAINT AUBIN DDTM	ORPUS ETHEIS	Juin 2013	Ce diagnostic partagé a permis de mettre en évidence que le secteur des Fleurs et des Feugrais rencontrent des dysfonctionnements majeurs (image dégradée, vacance, situation extraterritoriale...) mettant en avant un certain nombre d'enjeux hiérarchisés en fonction de leur degré d'importance (désenclavement, maillage viaire, diversification de l'habitat ...).
Renouvellement du secteur des Fleurs et des Feugrais	CLEON SAINT AUBIN	ORPUS ETHEIS	juillet 2013	Scénarii d'aménagement – documents en appui au diagnostic partagé de juin 2013
Etude de marché approfondi sur le secteur de Cléon et de Saint Aubin Les Elbeuf	IBS	Sémaphores	Mai 2014	Cette étude menée par le bailleur pour son propre compte conclue que la résidence Pierre Dac souffre d'une vacance importante liée à plusieurs phénomènes. Plusieurs scénarii ont été présentés quant au devenir de cette résidence. Le scénario privilégié par le bailleur est celui de la démolition / reconstruction en individuel.

PETIT QUEVILLY

Nom de l'étude	Maître d'ouvrage de l'étude	Bureaux prestataires	d'études	Année de réalisation	Objet et conclusions de l'étude
Etude préalable à l'élaboration du projet urbain Quartier Nobel	Ville de Petit-Quevilly	Equipe pluridisciplinaire : -LAFABRIQUE URBAINE, Urbanisme et architecture -CLO sociologue -ECRH, économiste de la construction		2007	Phase 1 : Diagnostic urbain et social Phase 2 : Définition des enjeux Phase 3 : Mise en place d'une stratégie Définition d'un plan stratégique de référence autour de 5 axes stratégiques : le parc Neruda inscrit au cœur du quartier, des agraphes pour se connecter à l'espace public, ouvrir le pôle commercial sur l'av Jean Jaurès, réhabiliter et renouveler les logements, requalifier les unités résidentielles.
Etude de restructuration et d'aménagement des rues et espaces publics du quartier Nobel	Ville de Petit-Quevilly	Folius / Ingetec		2011	Projet de requalification sur le secteur des rues Pablo Neruda, Salvador Allende, Gauguin, pour l'engagement d'un renouveau du quartier, prenant en compte les objectifs suivants : redéfinition des espaces réservés, aux différents utilisateurs, sécurisation des espaces, amélioration des accès aux pieds d'immeubles, aménagement paysager et qualitatif...
Etudes sur les déplacements doux au regard de l'ORU du quartier Nobel	Ville de Petit-Quevilly	CETE		2011	Analyse du projet de requalifications des espaces publics et proposition d'aménagement global des modes doux.

ROUEN - HDR

Nom de l'étude	Maître d'ouvrage de l'étude	Nom bureau d'études	Année de réalisation	Objet et apports de l'étude
Etude urbaine de programmation Secteur des Sapins	GIP-GPV	Bernardo SECCHI et Paola Vigano Agence Seraji et Celeste	2004-2007	Etablissement du plan programme du projet de renouvellement urbain, dans le cadre du PRU 1
Etude urbaine de programmation Secteur Chatelet	GIP-GPV	Joan Busquets	2005-2010	Etablissement du plan programme du projet de renouvellement urbain, dans le cadre du PRU 1 Suivi et avis sur les permis de construire
Etude urbaine de programmation Secteur Lombardie	GIP-GPV	Jean Patrick FORTIN	2005-2008	Etablissement du plan programme du projet de renouvellement urbain, dans le cadre du PRU 1
Etude urbaine de programmation Secteur	GIP-GPV	Nicolas Michelin	2005-2010	Etablissement du plan programme du projet de renouvellement urbain, dans le cadre du PRU 1 Suivi et avis sur les permis de construire

Plan Stratégique Local	Ville de Rouen	de	ENEIS Conseil	2014/2015	Bilan du RPU1 et prospective pour la pérennisation des investissements et les actions complémentaires à mener dans le NPRU et le contrat de ville
Mission d'assistance financière juridique et technique – contrat de concession de chauffage urbain Rouen-Bihorel	Ville de Bihorel Ville de Rouen	de	Calia Conseil – Ceden	2011	Audit du contrat de concession et du système de production + réseau, propositions de solutions avec incidences financières, juridiques et techniques

CANTELEU

Nom de l'étude	Maître d'ouvrage de l'étude	Bureaux prestataires	d'études	Année de réalisation	Objet et conclusions de l'étude
Etude de diagnostic et de définition du projet urbain des cités rose et verte	Ville de Canteleu	AM Environnement 92130 Moulinaux	Issy Les	2006/2007	Cette étude a permis de diagnostiquer les problèmes rencontrés sur le territoire de la commune, d'établir un schéma d'aménagement pour les différents quartiers et de définir les objectifs à atteindre dans le cadre de l'ANRU 1.

DARNETAL

Nom de l'étude	Maître d'ouvrage de l'étude	Nom du bureau d'études	Année réalisation	Objet de l'étude	Conclusions
Agenda 21	Ville	Cabinet Adret et territoires	2012-2015	Diagnostic et programme d'actions de l'Agenda 21 local.	Définition de 4 axes : préserver les richesses de la commune, vivre mieux ensemble, rendre la ville plus accessible et plus accueillante, promouvoir les nouvelles pratiques pour répondre aux enjeux de pénurie de ressources.
Etude piscine	Ville	Cabinet CBA	2015/2016	Etude de maîtrise d'œuvre sur la réhabilitation et restructuration du complexe sportif piscine/Ferry/Havel	Dossier de remise aux normes des vestiaires de la piscine et restructuration des accès au complexe afin que ce dernier devienne un véritable point d'ouverture du quartier et de brassage entre les habitants du parc du Robec et les autres utilisateurs.
Etude étudiant archi	Ville	Sabrina HANI	Juillet – août 2013	Revalorisation de l'espace du Robec entre le centre-ville et le quartier du Robec.	Création d'un espace dédié aux modes doux conçu comme une invitation aux échanges entre le quartier du parc du Robec et le centre-ville historique. Ramifications pour irriguer l'ensemble du quartier passant par les équipements sociaux, écoles, jusqu'à conduire au complexe sportif.

ELBEUF

Nom de l'étude	Maître d'ouvrage	Nom bureau d'études	année réalisation	Objet de l'étude
Etude sur le commerce de la Ville d'Elbeuf	VILLE	PIVADIS	2010	-Connaissance précise de l'offre commerciale sur la Ville. -Analyse quantitative et qualitative qui permet de mettre en exergue les atouts et les faiblesses du commerce elbeuvien -Définition d'un plan stratégique d'intervention.
Contrat cadre études commerciales Elbeuf: Rue de la République Mise en œuvre opérationnelle des orientations du diagnostic commercial	EPARECA Cofinancement Ville	Cabinet Albert	2014	Etude commerciale centrée sur la rue de la République comportant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic du tissu commercial, • Détermination du potentiel commercial, Scenarii de recomposition commerciale de la rue Les scenarii proposés nécessitent de passer par la maîtrise des fonds de commerces et des baux commerciaux ; mais également, la maîtrise des murs en vue d'une rénovation et de l'implantation de programmes mixtes (logements et rez-de-chaussée commerciaux) via l'action d'une SPL ou la consultation de promoteurs immobiliers ou de bailleurs sociaux associés à des investisseurs commerciaux.
Etude proportionnelle de réaménagement de l'axe rues des martyrs- république	VILLE Puis METROPOLE	Sogeti et Paso Doble	2011 (en cours)	Engager une opération de requalification pour donner une image moderne et attrayante et attractive du secteur marchand, sans changement radical des fonctionnalités
Etude sur les performances énergétiques de l'école Michelet	VILLE	ALTEREA	2010	Etudes de performances énergétiques et de production de carbone Faible performance du coefficient de transmission thermique des châssis vitrés du bâtiment est de : $U = 6,15 \text{ w/m}^2\text{K}$. A changer

OISSEL : sans objet

ROUEN – Grammont

Nom de l'étude	Maître d'ouvrage de l'étude	nom bureau d'études	année réalisation	Objet et apports de l'étude en 3 lignes max
Etude urbaine de programmation Grammont	GIP-GPV	Agence Vouquette Jean FARNIER	2005-2010	Etablissement du plan programme du projet de renouvellement urbain, dans le cadre du PRU 1 Suivi et avis sur les permis de construire
Etude pour le Plan Stratégique Local	Ville de Rouen	ENEIS Conseil	2014/2015	Bilan du RPU1 et prospective pour la pérennisation des investissements et les actions complémentaires à mener dans le NPRU et du contrat de ville

SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

Nom de l'étude	Maîtrise d'ouvrage de l'étude	Nom du Bureau d'études	Année de réalisation	Objet et apports de l'étude
Etude de faisabilité pour la rénovation du centre commercial Renan	Ville	Equipe AMAVI / LIEUX-DITS	Février 1996	Le centre commercial Renan, construit entre 1963 et 1965, constituait une copropriété de 20 lots, organisés en entité fermée autour de deux cours intérieures. Dans les années 80, le centre Renan s'est engagé dans un processus de déperissement. L'étude visait à proposer une nouvelle organisation des cases commerciales associée à un nouveau traitement de l'espace public.
Etude de faisabilité complémentaire pour la requalification du centre commercial Renan	Ville	Equipe AMAVI / LIEUX-DITS	Octobre 1996	Le complément de cette étude visait à rechercher un projet « d'un format plus réduit, plus rapide à mettre en œuvre et financièrement plus réaliste ». Ainsi en 1998, 6 cases commerciales sont détruites, les deux cours intérieures sont réunies et deux nouveaux bâtiments sont construits de manière à raccrocher directement le centre commercial sur le carrefour des rues Madrillet et Renan.
Dossier Comité d'Engagement ANRU	Ville	Ville	Juillet 2004	Si l'évaluation de cette opération a montré une réussite au plan urbain, les résultats commerciaux sont restés limités. Le projet de renouvellement urbain, défini au regard de l'expérience de cette précédente intervention, visait à démolir les locaux commerciaux excédentaires, à amener un équipement public générateur de flux d'usagers (Pôle Emploi) et à développer une offre de logements locatifs.
Etude sur les commerces et services	Ville	Cabinet Pivadis	Mars 2011	Cette étude visait à éclairer la Ville dans la définition de sa stratégie de soutien aux commerces, services et offre de santé de proximité. La réorganisation structurelle des pôles est identifiée comme l'enjeu prioritaire. L'objectif est d'améliorer l'organisation (plus lisible et hiérarchisée) des pôles commerciaux, afin de conforter l'attractivité du centre ancien sur la ville basse, et celle du centre Madrillet.
Schéma de développement commercial de la Ville	Ville	Ville	Juin 2014	Cadre de référence de la stratégie commerciale municipale, le schéma de développement fixe comme objectif prioritaire le renforcement du centre Ancien et du centre Madrillet dans une organisation du commerce cohérente et complémentaire à l'échelle de la ville. L'intervention est organisée en 4 axes : valorisation des orientations stratégiques, organisation urbaine lisible et hiérarchisée des pôles,

				<p>soutien aux commerces, à leurs réseaux et leurs projets collectifs, amélioration de l'environnement commercial.</p> <p>Ce schéma est évolutif et est évalué annuellement.</p>
Etude sur le commerce « Mutant »	Ville	Chambre de Commerce et de l'Industrie	Juillet 2014	Cette étude évalue les potentialités commerciales du magasin Mutant de l'espace Renan (800 m ²), menacé de fermeture. Elle atteste d'un potentiel économique relativement modeste : zone primaire peu étendue, potentiel d'achat peu développé et contexte concurrentiel important. Des opportunités sont néanmoins envisageables.
Assistance à définition d'un projet de gestion maîtrisée du marché du Madrillet	Ville	Cabinet Intencité	Juin à Octobre 2015	Cette étude, actuellement en cours, doit permettre à la Ville de définir la stratégie d'intervention à conduire et les actions à entreprendre pour rétablir une gestion maîtrisée du marché en adéquation avec les objectifs de sécurisation, de réorganisation et de rétablissement d'un fonctionnement maîtrisé.
Etude de faisabilité pour une OPAH Copropriété sur le quartier du Château Blanc	Ville	CAL-PACT Rouen Normandie	Mars 1998	Depuis le DSQ de 1989, la Ville s'est fortement investie sur l'ensemble du Château Blanc et plus particulièrement sur le parc privé qui connaît d'importantes mutations induisant de gros problèmes sociaux. L'objet de cette étude est d'appréhender le contexte, de mettre en évidence les logiques des principaux acteurs et de mesurer quelles seraient les chances de réussites d'une OPAH Copropriété. L'étude préconise de limiter le périmètre OPAH aux copropriétés du parc Wallon.
Etude de réalisation pour une OPAH Copropriété dégradée du parc Wallon	Ville	CDAH 76	Novembre 1999	Cette étude permet de déterminer les 5 axes d'intervention de l'OPAH Wallon (intervention sur le bâti, sur le plan social, sur la gestion, sur le plan juridique et administratif et sur le plan urbain). L'OPAH s'est déroulée de 2000 à 2002 et a porté sur 222 logements. Elle constitue un excellent outil opérationnel qu'il est impératif de conjuguer avec un véritable traitement social renforcé. Cette étude a permis de servir de support à une vaste réflexion intéressant l'ensemble du parc H. Wallon et se traduisant par l'O.R.U. de secteur Wallon.
Assistance à définition d'un projet de gestion maîtrisé du marché du Madrillet	Ville	INTENCITE	juin à décembre 2015.	<p>Enjeu de dynamisme économique et commercial autant que de cohésion sociale et territoriale, le Marché du Madrillet constitue un élément essentiel de la vie du quartier du Madrillet. Attractif, fréquenté et apprécié, il répond aux besoins socio-économiques des habitants, des usagers et des commerçants, mais souffre de dysfonctionnements (problématiques de sécurité de circulations et stationnements, d'hygiène, d'accessibilité et de mise aux normes, ...) susceptibles de remettre en cause sa vitalité et sa pérennité.</p> <p>L'étude conclut à la nécessité d'une requalification du marché par le rétablissement d'une gestion maîtrisée autour de 3 objectifs principaux : réorganiser ; sécuriser ; optimiser. Un scénario de réaménagement évolutif est adapté aux besoins de chacun ainsi qu'aux échéances du projet urbain. Tout en assurant une meilleure insertion urbaine du marché dans le quartier via un fonctionnement interne amélioré, l'intervention doit également permettre de préserver son rayonnement au-delà des limites du quartier et de renforcer la synergie avec les commerces sédentaires du centre Renan-Madrillet.</p>

ANNEXE 6 : Tableaux financiers du programme de travail inscrit au protocole de préfiguration de la Métropole Rouen Normandie

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Projet	Libellé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	coût prévisionnel HT	coût prévisionnel TTC	Taux de subvention ANRU	Forfait	Montant ANRU	Taux de subvention CDC	Montant CDC	Montant Métropole	Montant Ville	Montant ANAH	Montant Bailleur social	Date de démarrage	Durée de l'opération
Participation des habitants		<i>sans objet</i>													
Etudes															
<i>Etudes sous MO Métropole concernant l'ensemble des projets RU</i>	Etude pour une stratégie habitat dans les quartiers PNRU	Métropole	90 000 €	108 000 €	30%		27 000 €	20%	18 000 €	45 000 €	0 €	0 €	0 €	juin-16	8 mois
	Etude sur l'occupation du parc social	Métropole	70 000 €	84 000 €	50%		35 000 €	0%	0 €	35 000 €	0 €	0 €	0 €	oct-16	6 mois
	Evaluation de l'OPAH-RU d'Elbeuf	Métropole	50 000 €	60 000 €	0%		0 €	0%	0 €	25 000 €	0 €	25 000 €	0 €	sept-16	4 mois
	Etude de faisabilité "trottoirs et éclairage intelligent et eaux grises"	Métropole	40 000 €	48 000 €	0%		0	50%	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	janv-17	5 mois
	Schéma directeur des énergies	Métropole	280 000 €	336 000 €	14%		39 200 €	36%	100 800 €	140 000 €	0 €	0 €	0 €	juin-16	12-18 mois

TOTAL			530 000 €	636 000 €			101 200 €		138 800 €	265 000 €	0 €	25 000 €	0 €		
Ingénierie															
Direction de projet métropolitaine	Directeur de projet NPNRU (50%)	Métropole	86 250 €		50%		43 125 €			43 125 €				avis favorable CE ANRU sur Protocole	18 mois
	Chef de projet NPNRU (50%)	Métropole	86 250 €		50%		43 125 €			43 125 €				avis favorable CE ANRU sur Protocole	18 mois
	Chef de projet Habitat (50%)	Métropole	86 250 €		50%		43 125 €			43 125 €				avis favorable CE ANRU sur Protocole	18 mois
	Chargée de mission mixité sociale (50%)	Métropole	71 250 €		50%		35 625 €			35 625 €				avis favorable CE ANRU sur Protocole	18 mois
TOTAL			330 000 €				165 000 €			165 000 €					
TOTAL GLOBAL			860 000 €				266 200 €		138 800 €	593 800 €	0 €	25 000 €	0 €		

QUARTIERS D'INTERET NATIONAL

Projet	Libellé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Coût prévisionnel TTC	Taux de subvention ANRU	Forfait	Montant ANRU	Taux de subvention CDC	Montant CDC	Montant Métropole	Montant Ville	Montant ANAH	Montant Bailleur social	EPARECA	Date de démarrage	Durée de l'opération en mois
PETIT QUEVILLY "Quartier de la Piscine" QP 076020	Participation des habitants															
	Maison du projet / Mémoire du quartier	Ville	37 800 €	45 360 €	50%		18 900 €	0%	0 €	0 €	18 900 €	0 €	0 €		mai-16	18 mois
	TOTAL		37 800 €	45 360 €			18 900 €		0 €	0 €	18 900 €	0 €	0 €			
	Etudes															
	Etude Diagnostic de faisabilité urbaine, architectural et technique	Ville	253 000 €	303 600 €	30%		75 900 €	20%	50 600 €	63 250 €	63 250 €	0 €	0 €		mai-16	18 mois
	Etude commerciale et de sureté	EPARECA	20 580 €	24 696 €	0%		0	33%	6 791 €	0 €	6 791 €	0 €	0 €	6 791 €	déc-15	2 mois
	Etude de faisabilité "trottoirs et éclairage intelligent et eaux grises"	Métropole	40 000 €	48 000 €	0%		0	50%	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €		janv-17	5 mois
	TOTAL		313 580 €	376 296 €			75 900 €		77 391 €	83 250 €	70 041 €	0 €	0 €	6 791 €		
	Ingénierie															

	Chef de projet renouvellement urbain (100%)	Ville	172 500 €		50%		86 250 €									avis favorable CE ANRU sur Protocole	avis favorable CE ANRU sur convention
	TOTAL		172 500 €				86 250 €					86 250 €					

TOTAL GLOBAL 523 880 € 181 050 € 77 391 € 83 250 € 175 191 € 0 € 0 € 6 791 €

Projet	Libellé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	coût prévisionnel HT	coût prévisionnel TTC	Taux de subvention ANRU	Forfait	Montant ANRU	Taux de subvention CDC	Montant CDC	Montant Métropole	Montant Ville	Montant ANAH	Montant Bailleurs sociaux	EPARE-CA	Date de démarrage	Durée de l'opération en mois
	Participation des habitants															
	Maison du Projet	Ville	84 200	101 040 €	50%		36 206 €	0 €	0 €	0 €	41 994 €		0 €		juin-16	18 mois
	Concertation PRU	Ville	30 000	36 000 €	43%		12 900 €	20K€/5 ans	6 000 €	0 €	17 100 €		0 €		juin-16	18 mois
	TOTAL		114 200 €	137 040 €			49 106 €		6 000 €	0 €	59 094 €		0 €			
	Etudes															
	Etude urbaine	Ville	60 000 €	72 000 €	30%		18 000 €	20%	12 000 €	15 000 €	15 000 €				nov-16	6 mois
	Etude globale Equipements	Ville	30 000 €	36 000 €	50%		15 000 €	0%	0 €	7 500 €	7 500 €				sept-16	6 mois
	Etude développement économique	Ville	15 000 €	18 000 €	0%		0 €	50%	7 500 €	3 750 €	3 750 €				sept-16	6 mois

AMO AEU	Ville	20 000 €	24 000 €	0%		0 €	50%	10 000 €	0	10 000 €				nov-16	18 mois
Etude Cavités	Ville	20 000 €	24 000 €	50%		10 000 €	0%	0 €	0	10 000 €				janv-17	3 mois
Etude diagnostique sur le patrimoine bâti	Rouen Habitat	50 000 €	60 000 €	0%		0 €	0%	0 €	0	50 000 €		50 000 €		sept-16	6 mois
étude de faisabilité résidence intergénérationnelle	Logiseine	20 000 €	24 000 €	0%		0 €	0%	0 €	0	0 €		20 000 €		juin-16	12 mois
Etude de faisabilité Construction site Keonig Langevin	Rouen Habitat	10 000 €	12 000 €	0%		0 €	0%	0 €	0	0 €		10 000 €		mai-16	12 mois
Diagnostic social Keonig Langevin	Rouen Habitat	20 000 €	24 000 €	0%		0 €	0%	0 €	0	0 €		20 000 €		mai-16	18 mois
Etude de faisabilité Construction site Canadiens	Rouen Habitat	10 000 €	12 000 €	0%		0 €	0%	0 €	0	0 €		10 000 €		mai-16	12 mois
Diagnostic social Canadiens	Rouen Habitat	20 000 €	24 000 €	0%		0 €	0%	0 €	0	0 €		20 000 €		mai-16	18 mois
Etude de restructuration Moïse - Hors Site	Rouen Habitat	10 000 €	12 000 €	0%		0 €	0%	0 €	0	0 €		10 000 €		mai-16	12 mois

Etude de faisabilité Rameau 1	IBS	110 000 €	132 000 €	0%		0 €	0%	0 €	0	0		110 000 €		mai-16	12 mois
TOTAL		395 000 €	474 000 €			43 000 €		29 500 €	26 250 €	96 250 €		250 000 €			
Ingénierie															
Chef de projet NPNRU (70%)	Métropole	120 750		50%		60 375 €	0%	0 €	60 375 €	0 €		0 €		avis favorable CE ANRU sur Protocole	avis favorable CE ANRU sur convention
Chef de projet NPNRU (50%)	Métropole	86 250		50%		43 125 €	0%	0 €	43 125 €	0 €		0 €		avis favorable CE ANRU sur Protocole	avis favorable CE ANRU sur convention
Chargé de mission Concertation (80 %)	Ville de Rouen	114 000		50%		57 000 €	0%	0 €	0 €	57 000 €		0 €		avis favorable CE ANRU sur Protocole	avis favorable CE ANRU sur convention
TOTAL		321 000 €				160 500 €		0 €	103 500 €	57 000 €		0 €			
TOTAL GLOBAL		830 200 €				252 606 €		35 500 €	129 750 €	212 344 €		0 €	250 000 €	0 €	

Projet	Libellé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	coût prévisionnel HT	coût prévisionnel TTC	Taux de subvention ANRU	Forfait	Montant ANRU	Taux de subvention CDC	Montant CDC	Montant Métropole	Montant Ville	Montant ANAH	Montant Bailleur social	EPARECA	Date de démarrage	Durée de l'opération en mois
Participation des habitants																
Cléon & Saint Aubin-lès-Elbeuf "Quartiers des Arts et des Fleurs-Feugrais" QP 076012	Conseils citoyens / communication sur le projet	Ville de Cléon	15 000 €	18 000 €	10%		1 500 €	20K€/5ans	6 000 €	0	0	0	0		mai-16	18 mois
	TOTAL		15 000 €	18 000 €			1 500 €		6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €			
	Etudes															
Cléon & Saint Aubin-lès-Elbeuf "Quartiers des Arts et des Fleurs-Feugrais" QP 076012	Schéma d'aménagement global	Ville de Cléon	162 000 €	194 400 €	30%		48 600 €	20%	32 400 €	40 500 €	40 500 €	0 €	0 €	0 €	mai-16	13 mois
	Etude sûreté et sécurité	Ville de Cléon	15 000 €	18 000 €	50%		7 500 €	0%	0 €	3 750 €	3 750 €	0 €	0 €		mai-16	9 mois
	Etude commerciale	EPARECA /ville	20 000 €	24 000 €	0%		0	33%	6 600 €	0 €	6 600 €	0 €	0 €	6 600 €	mai-16	3 mois
	Etude stratégique sur les équipements	Ville de Cléon	30 000 €	36 000 €	50%		15 000 €	0%	0 €	0 €	15 000 €	0 €	0 €		mai-16	6 mois
	Définition de la maison du projet	Ville de Cléon	22 500 €	27 000 €		6 750 €		0%	0 €	0 €	15 750 €	0 €	0 €		mai-16	4 mois
	Diagnostic réseau de chauffage collectif	SA d'HLM d'Elbeuf	11 500 €	13 800 €	0%		0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	11 500 €		mai-16	
	TOTAL		261 000 €	313 200 €		6 750 €	71 100 €		39 000 €	44 250 €	81 600 €	0 €	11 500 €	6 600 €		
Ingénierie																

Chef de projet NPNRU (100%)	Ville de Cléon	172 500 €		50%		86 250 €	0%	0 €	0 €	86 250 €		0 €		avis favorable CE ANRU sur Protocole	avis favorable CE ANRU sur convention
Mission OPCU	Ville de Cléon	122 320 €	146 784 €	30%		36 696 €	20%	24 464 €	0 €	61 160 €		0 €		juil-16	18 mois
Chef de projet NPNRU (100%)	SA d'HLM d'Elbeuf	142 500 €		0%		0 €	0%	0 €	0 €	0 €		141 750 €		avis favorable CE ANRU sur Protocole	avis favorable CE ANRU sur convention
Chef de projet NPNRU (100%)	Foyer Stéphanais	142 500 €		0%		0 €	0%	0 €	0 €	0 €		141 750 €		avis favorable CE ANRU sur Protocole	avis favorable CE ANRU sur convention
Chef de projet NPNRU (100%)	IBS	142 500 €		0%		0 €	0%	0 €	0 €	0 €		141 750 €		avis favorable CE ANRU sur Protocole	avis favorable CE ANRU sur convention
TOTAL		722 320 €	146 784 €			122 946 €		24 464 €	0 €	147 410 €		425 250 €			

TOTAL GLOBAL 998 320 € 202 296 € 69 464 € 44 250 € 229 010 € 0 € 436 750 € 6 600 €

TOTAL POUR LES 3 QUARTIERS D'INTERET NATIONAL 2 352 400 € 635 952 € 182 355 € 257 250 € 616 545 € 0 € 686 750 € 13 391 €

QUARTIERS D'INTERET REGIONAL

Projet	Libellé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	coût prévisionnel HT	coût prévisionnel TTC	Taux de subvention ANRU	Forfait	Montant ANRU	Taux de subvention CDC	Montant CDC	Montant Métropole	Montant Ville	Montant ANAH	Montant Bailleur social	EPAREC A	Date de démarrage	Durée de l'opération	
CANTELEU "Le Plateau" QP 076011	Participation des habitants		<i>sans objet</i>														
	Etudes		<i>sans objet</i>														
	Ingénierie		<i>sans objet</i>														
TOTAL GLOBAL			0 €														
Projet	Libellé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	coût prévisionnel HT	coût prévisionnel TTC	Taux de subvention ANRU	Forfait	Montant ANRU	Taux de subvention CDC	Montant CDC	Montant Métropole	Montant Ville	Montant ANAH	Montant Bailleur social	EPAREC A	Date de démarrage	Durée de l'opération	
DARNETAL "Le parc du Robec" QP 076013	Participation des habitants		<i>sans objet</i>														
	Etudes																
	Etude urbaine	Ville	60 000 €	72 000 €	30%		18 000 €	20%	12 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	sept-16	6 mois	
	TOTAL		60 000 €	72 000 €			18 000 €		12 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €			
	Ingénierie		<i>sans objet</i>														
TOTAL GLOBAL			60 000 €				18 000 €			12 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €		

Projet	Libellé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	coût prévisionnel HT	coût prévisionnel TTC	Taux de subvention ANRU	Forfait	Montant ANRU	Taux de subvention CDC	Montant CDC	Montant Métropole	Montant Ville	Montant ANAH	Montant Bailleur social	EPARE-CA	Date de démarrage	Durée de l'opération
ELBEUF-SUR-SEINE "Centre-Ville" QP076014	Participation des habitants															
	Coconstruction du projet	Ville	10 000 €	12 000 €	50%		5 000 €	0%	0 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	juin-16	6 mois
	TOTAL		10 000 €	12 000 €			5 000 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €		
	Etudes															
	étude urbaine visant à définir un schéma global de réaménagement du secteur République	ville	90 000 €	108 000 €	30%		27 000 €	20%	18 000 €	22 500 €	22 500 €	0 €	0 €	0 €	juil-16	6 mois
	Evaluation de l'OPAH-RU d'Elbeuf	Métropole	50 000 €	60 000 €	0%		0 €	0%	0 €	25 000 €	0 €	25 000 €	0 €	0 €	sept-16	4 mois
	TOTAL		140 000 €	168 000 €			27 000 €		18 000 €	47 500 €	22 500 €	25 000 €	0 €	0 €		
	Ingénierie	<i>sans objet</i>														
TOTAL GLOBAL			150 000 €			32 000 €		18 000 €	47 500 €	27 500 €	25 000 €	0 €	0 €			

Projet	Libellé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	coût prévisionnel HT	coût prévisionnel TTC	Taux de subvention ANRU	Forfait	Montant ANRU	Taux de subvention CDC	Montant CDC	Montant Métropole	Montant Ville	Montant ANAH	Montant Bailleur social	EPAREC A	Date de démarrage	Durée de l'opération
OISSEL-SUR-SEINE "Quartier Saint Julien" QP 076019	Participation des habitants <i>sans objet</i>															
	Etudes															
	Etude urbaine de programmation et de faisabilité technique et financière	ville	40 000 €	48 000 €	30%		12 000 €	20%	8 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	mai-16	12 mois
	Etude commerciale, juridique et foncière	EPAREC A	25 000 €	30 000 €	0%		0 €	33%	8 250 €	0 €	8 250 €	0 €	0 €	8 250 €	mars-16	4 mois
	Diagnostic social préalable de la situation des ménages	ville	5 000 €	6 000 €	50%		2 500 €	0%	0 €	0 €	2 500 €	0 €	0 €	0 €	janv-17	2 mois
	Diagnostic des besoins en matière d'accueil petite enfance et définition d'un programme pour le centre social et familial	ville	15 000 €	18 000 €	50%		7 500 €	0%	0 €	0 €	7 500 €	0 €	0 €	0 €	mai-16	4 mois
TOTAL			85 000 €	102 000 €		22 000 €		16 250 €	10 000 €	28 250 €	0 €	0 €	8 250 €			

Ingénierie																
	Chef de projet PNRU (50%)	ville	86 250 €		50%		43 125 €	0%	0 €	0 €	43 125 €	0 €	0 €		avis favorable CE ANRU sur Protocole	avis favorable CE ANRU sur convention
	AMO technique et financière	SIEMOR	7 000 €	8 400 €	0%		0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	7 000 €		mai-16	18 mois
	TOTAL		93 250 €	8 400 €			43 125 €		0 €	0 €	43 125 €	0 €	7 000 €			

TOTAL GLOBAL 178 250 € 65 125 € 16 250 € 10 000 € 71 375 € 0 € 7 000 € 8 250 €

Projet	Libellé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	coût prévisionnel HT	coût prévisionnel TTC	Taux de subvention ANRU	Forfait	Montant ANRU	Taux de subvention CDC	Montant CDC	Montant Métropole	Montant Ville	Montant ANAH	Montant Bailleur social	EPAREC A	Date de démarrage	Durée de l'opération
	Participation des habitants	<i>Mutualisé avec les actions menées sur le quartier des Hauts de Rouen</i>														
	Etudes															
ROUEN "Quartier Grammont" QP076021	Etude Equipements	Ville	10 000 €	12 000 €	20%		2 000 €	30%	3 000 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	sept-16	6 mois
	Etude de faisabilité reconstruction des Contremoulins	Rouen Habitat	10 000 €	12 000 €	0		0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	mai-16	12 mois
	Etude géotechnique	Rouen Habitat	10 000 €	12 000 €	50%		5 000 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	janv-17	3 mois

	sur les Contremoulins																
TOTAL		30 000 €				7 000 €			3 000 €	0 €	5 000 €	0 €	15 000 €	0 €			
Ingénierie		<i>Mutualisé avec les Hauts de Rouen</i>															
TOTAL GLOBAL		30 000 €				7 000 €			3 000 €	0 €	5 000 €	0 €	15 000 €	0 €			

Projet	Libellé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	coût prévisionnel HT	coût prévisionnel TTC	Taux de subvention ANRU	Forfait	Montant ANRU	Taux de subvention CDC	Montant CDC	Montant Métropole	Montant Ville	Montant ANAH	Montant Bailleur social	EPAREC A	Date de démarrage	Durée de l'opération
Participation des habitants																
	Actions de communication	ville	30 000 €	36 000 €	50%		15 000 €	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	mai-16	18 mois
TOTAL			30 000 €	36 000 €			15 000 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
Etudes																
ST ETIENNE DU ROUVRAY "Quartier du Château Blanc" QP 076023	Schéma d'aménagement global du quartier	ville	150 000 €	180 000 €	40%		60 000 €	10%	15 000 €	37 500 €	37 500 €	0 €	0 €	0 €	mai-16	18 mois
	AMO définition d'un projet de gestion maîtrisé du marché	ville	15 000 €	18 000 €	0%		0 €	0%	0 €	0 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	juin-15	5 mois
	Etude juridique et financière sur les commerces du centre Madrillet	ville/Epa reca	20 000 €	24 000 €	0%		0 €	33%	6 600 €	0 €	6 600 €	0 €	0 €	6 600 €	janv-16	2 mois

Etude de définition du programme opérationnel commercial du centre madrillet	ville	50 000 €	60 000 €	0%		0 €	50%	25 000 €	0 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	juin-16	7 mois
Etude pré opérationnelle sur les copropriétés du Château Blanc	ville par délégation de la Métropole	150 000 €	180 000 €	0%		0 €	20%	30 000 €	15 000 €	30 000 €	75 000 €	0 €	0 €	juin-16	9 mois
TOTAL		385 000 €	462 000 €			60 000 €		76 600 €	52 500 €	114 100 €	75 000 €	0 €	6 600 €		

Ingénierie

Chef de projet PNRU (50%)	Ville	86 250 €		50%		43 125 €	0%	0 €	0 €	43 125 €	0 €	0 €	0 €	avis favorable CE ANRU sur Protocole	avis favorable CE ANRU sur convention
Chargé de mission PNRU (50%)	Ville	71 250 €		50%		35 625 €	0%	0 €	0 €	35 625 €	0 €	0 €	0 €	avis favorable CE ANRU sur Protocole	avis favorable CE ANRU sur convention
TOTAL		157 500 €				78 750 €		0 €	0 €	78 750 €	0 €	0 €	0 €		

TOTAL GLOBAL	572 500 €	153 750 €	76 600 €	52 500 €	192 850 €	75 000 €	0 €	6 600 €
---------------------	------------------	------------------	-----------------	-----------------	------------------	-----------------	------------	----------------

TOTAL POUR LES 6 QUARTIERS D'INTERET REGIONAL	990 750 €	275 875 €	125 850 €	125 000 €	311 725 €	100 000 €	22 000 €	14 850 €
--	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	-----------------	-----------------

TOTAL PAR Maîtrise d'ouvrage	coût prévisionnel HT	Montant ANRU	Montant CDC	Montant Métropole	Montant Ville	Montant ANAH	Montant Bailleur social	EPARECA
METROPOLE ROUEN NORMANDIE*	860 000€	266 200€	138 800€	593 800€	0€	25 000€	0€	0€
PETIT-QUEVILLY - La Piscine*	523 880€	181 050€	77 391€	83 250€	175 191€	0€	0€	6 791€
ROUEN - Hauts-de-Rouen	830 200€	252 606€	35 500€	129 750€	212 344€	0€	250 000€	0€
CLEON/ST AUBIN-LES-ELBEUF - Arts et Fleurs Feugrais	998 320€	202 296€	69 464€	44 250€	229 010€	0€	436 750€	6 600€
TOTAL PIN	2 352 400€	635 952€	182 355€	257 250€	616 545€	0€	686 750€	13 391€
CANTELEU - Plateau	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
DARNETAL - Parc du Robec	60000€	18 000€	12 000€	15 000€	15 000€	0€	0€	0€
ELBEUF - Centre-Ville*	150 000€	32 000€	18 000€	47 500€	27 500€	25 000€	0€	0€
OISSEL - Saint Julien	178 250€	65 125€	16 250€	10 000€	71 375€	0€	7 000€	8 250€
ROUEN - Grammont	30 000€	7 000€	3 000€	0€	5 000€	0€	15 000€	0€
ST ETIENNE-DU-ROUVRAY - Château Blanc	572 500€	153 750€	76 600€	52 500€	192 850€	7 500€	0€	6 600€
TOTAL PIR	990 750€	275 875€	125 850€	125 000€	311 725€	100 000€	22 000€	14 850€
TOTAL GENERAL**	4 113 150 €	1 178 027€	427 005€	931 050€	928 270€	100 000€	708 750€	28 241€

*Les études sur l'évaluation de l'OPAH-RU d'Elbeuf et sur les trottoirs et éclairage intelligents et eaux grises sont comptées dans le total de la Métropole mais aussi dans le total de Petit-Quevilly et d'Elbeuf.

**Total général sans double compte (coût et subventions pour les études sur l'évaluation de l'OPAH-RU d'Elbeuf et sur les trottoirs et éclairage intelligents et eaux grises).

